

UNE MÉTROPOLE EN TRANSITION ÉCOLOGIE ET SOCIÉTÉ

Rapport
Développement
durable
2023

toulouse
métropole





Édito



© P. Nin

Toulouse fait partie des métropoles pionnières dans la lutte contre le réchauffement climatique, grâce à des projets parmi les plus écologiques de France.

En témoigne notre ligne C du métro, dont les travaux ont débuté. À terme, elle permettra de retirer de la circulation 90 000 voitures chaque jour, de faciliter les déplacements du quotidien et d'améliorer encore un peu plus la qualité de l'air.

L'extension de nos consignes de tri verra 2 000 à 3 000 tonnes d'emballages supplémentaires recyclés chaque année et l'acte II de notre Plan Climat Air Énergie Territorial va accélérer la nécessaire transition écologique.

Des actions qui s'ajoutent à une large sensibilisation.

L'année dernière, notre Maison de l'Énergie a accompagné 7 500 personnes pour les aider à réduire leur consommation au sein de leur foyer.

Nous poursuivons nos efforts en faveur d'une métropole plus verte et plus respirable avec des actions concrètes, au plus près de chaque habitant de notre métropole.

Jean-Luc MOUDENC

Maire de Toulouse

Président de Toulouse Métropole





4 QUESTIONS À FRANÇOIS CHOLLET

Vice président de Toulouse Métropole chargé de l'Écologie, du Développement durable et de la Transition énergétique



© B.A

1. L'année 2022 marque le passage à l'acte II du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Toulouse Métropole. Quelles sont les intentions de cette nouvelle étape ?

L'acte II prend en compte les résultats du bilan de mi-parcours du PCAET. Il marque une intensification de l'action de la Métropole pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Les mesures prises

concernent prioritairement les déplacements, avec l'accélération du développement des transports en commun et le triplement des moyens mobilisés pour le vélo, et la rénovation énergétique des logements. Ce point constitue un levier majeur sur lequel la collectivité s'engage au travers de la Maison de l'Énergie pour accompagner les particuliers et, de plus en plus, les copropriétés. Il est marquant de constater que la prise de conscience des enjeux climatiques est aujourd'hui partagée, que les mentalités ont évolué, et que les changements opérés se perçoivent. Après le temps de la réflexion, qui était nécessaire, cette nouvelle phase est celle des réalisations concrètes, dans le quotidien, auxquelles les habitants de notre territoire adhèrent. On le voit avec les déplacements : Télec, nouvelles lignes Linéo, démarrage de la Ligne C, création de pistes cyclables, prime pour l'achat d'un vélo, identification d'itinéraires de marche... nous sommes réellement en train de changer d'ère.

2. Comment la Métropole interagit-elle avec les communes sur ces enjeux de développement durable ?

Le renforcement du lien avec les communes est un élément très important, qui s'inscrit lui aussi dans l'acte II du plan climat. Nous avons institué des réunions thématiques régulières avec les 37 communes, qui permettent d'échanger des idées, partager les expériences et les pratiques. La Métropole a également créé un fonds dédié de 10 millions d'euros pour appuyer le développement de projets écologiques portés par les communes. Et, bien sûr, nos grands projets ont un fort pouvoir fédérateur. Je pense en particulier aux 5 grands parcs et au projet alimentaire et agricole métropolitain, dont la dimension intercommunale est forte.

3. Quelles actions phares reprenez-vous sur l'année écoulée ?

En 2022, je l'ai déjà évoqué, la question des déplacements et de la stratégie vélo a été majeure. Il y a eu également des avancées importantes sur le sujet de la nature en ville, dont on voit les résultats aujourd'hui. Avec la finalisation des plans guides, chaque grand parc dispose désormais d'un document programmatique pour son développement. Parallèlement, des actions de végétalisation ont été réalisées dans l'ensemble des communes et des quartiers, en impliquant la population. Il y a un déclic sur la résilience et l'adaptation au changement climatique. Je veux enfin souligner l'effort de formation des élus et des agents de la Métropole, qui favorise une montée en compétences globale et indispensable sur le sujet du développement durable.

4. Quelles sont les perspectives pour les années à venir ?

La question de nos choix stratégiques en matière énergétique fait l'objet d'une réflexion pour réduire nos consommations d'énergies fossiles. Le futur schéma directeur des énergies mettra l'accent sur le développement des réseaux de chaleur, des centrales biomasse, de la méthanisation, du photovoltaïque, et sur la nécessaire sobriété énergétique. Un autre enjeu écologique majeur est celui des déchets : la législation impose de réduire le volume des ordures ménagères par personne. Cela nous demande de franchir un nouveau cap pour mettre en place une gestion optimisée du ramassage et du tri. Enfin, il faut continuer à préserver les fonciers agricoles, qui constituent une richesse pour notre territoire et permettent de maintenir une agriculture nourricière en circuit court.

LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ce rapport est produit chaque année, en application de la loi N° 210-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'Engagement National pour l'Environnement, et présenté en Conseil afin d'orienter le vote du budget.

Ce rapport présente les actions menées sur le territoire et en interne par Toulouse Métropole qui répondent aux cinq finalités du développement durable :

1. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires
2. Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
3. Préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources
4. Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
5. Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les actions présentées dans ce rapport doivent aussi incorporer les méthodes de développement durable :

- Évaluation et amélioration continue
- Transversalité du pilotage des actions
- Participation des acteurs locaux et des habitants

Le présent rapport rend compte de la politique de la collectivité en matière de développement durable. Bien que non exhaustif, ce rapport annuel permet de mettre en lumière les actions engagées par Toulouse Métropole entre juin 2022 et juin 2023 en matière de transition énergétique et écologique.



Sommaire

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 9

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : L'ACTE II EST LANCE 11

1. RELEVER LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE..... 14

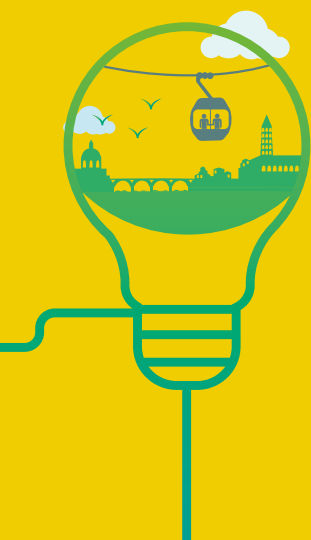
Poursuivre la transition et engager l'adaptation du territoire.....	16
Des îlots de chaleur urbains (ICU) cernés	17
Se diriger vers une métropole « bas carbone ».....	18
Accélération de la production d'énergie renouvelable	23
Les mobilités douces et actives encouragées	26
Des transports en commun variés et connectés	29
L'électromobilité monte en charge	34

2. UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ POUR TOUS 36

Agir pour la qualité de l'air, au service de la santé.....	38
Une Métropole nature qui préfigure la ville de demain	39
La ressource en eau, mieux la gérer pour la préserver	46
Moins de déchets et davantage de recyclage	49

3. DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS ET LA CITOYENNETÉ 52

La Métropole engagée pour des logements de qualité pour tous.....	54
Faire évoluer les comportements vers davantage d'écologie	55
L'économie sociale et solidaire, pilier de l'impact positif	59
La Métropole, solidaire à l'international	60
Diffuser l'écoresponsabilité pour prendre conscience, agir et inspirer.....	61





4. INNOVER POUR LA CROISSANCE VERTE, FAVORISER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION RESPONSABLES.....	62
Fédérer les acteurs et agir sur le terrain, pour une alimentation durable.....	64
Culture de proximité et soutien à l'installation agricole et maraîchère.....	66
L'économie circulaire et le réemploi accélèrent.....	68
Soutenir l'innovation pour des pratiques responsables	71
Faire du développement durable une opportunité d'emploi	73
5. RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITÉ	74
Se financer et acheter plus durable.....	75
Revoir et modérer les "consommations" de la collectivité.....	78
Les dimensions "développement durable" de l'organisation du travail.....	80
Intégrer les méthodes de développement durable dans l'activité	81



Chiffres clés

Le territoire de Toulouse Métropole



37
communes



806 503
habitants en 2020
(Source : population municipale INSEE)



5^e
aire d'attraction
des villes de France



45 820 ha
de superficie, dont
50 %
en espaces naturels
et agricoles



400 km
de cours d'eau



477 225
emplois en 2019
(Source : RP INSEE)



399 481
résidences principales
en 2019
(Source : RP INSEE)



125,7 millions
de déplacements
en transports en commun
en 2022



142 384
inscrits dans l'académie
de Toulouse en 2020



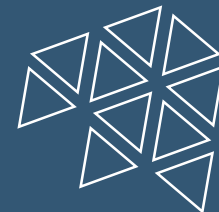
93 ha
de réserve naturelle régionale
Garonne-Ariège
813 ha
pour la zone d'importance communautaire
pour les oiseaux
3 186 ha
de zones naturelles d'intérêt écologique,
faunistique et floristique



2,4 %
du territoire en site
Natura 2000
ou arrêtés préfectoraux
de protection de biotope



Les Objectifs de développement durable (ODD)



Depuis septembre 2015, les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les 193 états membres des Nations unies. Ils sont, à présent, le cadre international de référence en matière de développement durable pour les acteurs étatiques et non étatiques, publics et privés.

Les ODD sont au nombre de 17, articulés en 169 cibles et regroupés dans un programme universel pour le développement durable : l'Agenda 2030.

Depuis fin septembre 2019, la France s'est engagée au travers d'une feuille de route valant stratégie nationale de développement durable. Elle est structurée autour de **six enjeux prioritaires** :

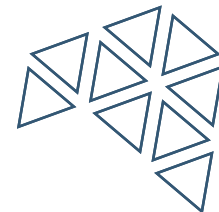
- 1. Agir pour une société juste** en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
- 2. Transformer les modèles de sociétés** par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité
- 3. S'appuyer sur l'éducation et la formation** tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
- 4. Agir pour la santé et le bien-être** de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
- 5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD**, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
- 6. Œuvrer au plan européen et international** en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL L'ACTE II EST LANCÉ



Depuis 2018, Toulouse Métropole applique son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par l'intermédiaire d'un programme d'actions répondant aux enjeux locaux.

En 2021, la Métropole en a réalisé l'évaluation à mi-parcours. Cette étape a permis d'analyser le niveau de mise en œuvre globale du Plan et son adéquation avec les trajectoires visées. L'exercice a conduit par ailleurs à identifier les axes d'amélioration, avec la nécessité d'accélérer l'effort engagé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et baisser la consommation énergétique du territoire.

Plusieurs séries d'ateliers ont été organisées afin de partager les résultats et mener une réflexion collective sur les évolutions à apporter au PCAET. Une quinzaine de réunions ont ainsi rassemblé les services, les élus de la Métropole et les acteurs du territoire. Sur la base du travail réalisé, le programme d'actions du Plan Climat Air Énergie a pu être revu, renforcé et complété.

LES ÉVOLUTIONS MAJEURES DU PROGRAMME D'ACTIONS

Le nouveau programme d'actions entérine :

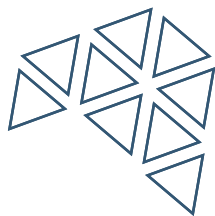
- L'amplification de plusieurs actions déjà engagées,
- Le lancement de nouvelles actions qui renforcent le programme initial.

Déplacements - Mobilités

Le soutien aux transports en commun, au covoiturage et aux modes doux va être renforcé, en intensifiant les feuilles de route « Réseau structurant bus 2026 » et « Pôles d'échanges multimodaux ». Le schéma directeur du covoiturage va également être amplifié, en visant une part modale à atteindre de 9 % des déplacements domicile-travail. Côté mode doux, 100 M€ vont être consacrés au schéma directeur cyclable d'agglomération, au réseau express vélo (14 axes cyclables en connexion avec les principaux pôles multimodaux) et au plan vélo de Toulouse Métropole. L'augmentation de l'offre vélo en libre-service est prévue en septembre 2024, avec l'extension du service à des communes métropolitaines. Dans cette nouvelle offre, 50 % de vélos à assistance électrique sont prévus, pour favoriser le report modal depuis la voiture particulière.

Autre chantier clé du territoire, le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques va s'accélérer. 600 nouveaux points de charge seront déployés sur la période 2021-2023. Le réseau Révéo comptera 130 points de charge (+20) et Alizé (projet VILAGIL) comptabilisera 268 points de charge déployés sur 67 stations, en voirie. C'est dans cette logique de complémentarité et de maillage du territoire que 290 points de charge vont apparaître dans les parkings en ouvrage de Toulouse Métropole (Toulouse, Colomiers et Blagnac). Objectif : encourager et faciliter l'utilisation de véhicules moins polluants. 20 points de charge dédiés aux deux roues motorisés électriques vont voir le jour.

La stratégie de déploiement des infrastructures de recharge (voirie + ouvrages) se fait en lien avec Tisséo-Collectivités, qui équipe les parcs relais. Un Schéma Directeur est en cours de rédaction, pour conforter le maillage du territoire et s'assurer de la cohérence et complémentarité des réseaux de recharge publics et privés. La prime accordée par la Métropole pour soutenir l'achat d'un véhicule plus propre a été élargie au retrofit de véhicule et aux services d'autopartage. La prime vélo a de son côté vu son budget doubler, de 1,20 M€ à 2,40 M€. La distribution des marchandises est un sujet prioritaire. Les enjeux de logistique urbaine sont tels qu'un plan d'actions va s'engager dans le cadre du Plan de Déplacements des Marchandises (PDM). L'organisation de la livraison décarbonée du dernier kilomètre fera l'objet d'une attention particulière. Pour cela, un poste dédié à ce sujet a été créé et des partenariats signés (La Poste, le CEREMA) pour accompagner la démarche de la collectivité.



Énergie - Bâtiments

La rénovation énergétique est fortement accompagnée, via l'ouverture de la Maison de l'Énergie en février 2022 qui offre un conseil neutre et gratuit aux habitants, avec des permanences dans les communes. Ses moyens sont renforcés (de 5 à 14 agents) afin d'atteindre 7 500 logements rénovés par an. La stratégie de soutien à la rénovation ciblée s'accélère, alors que les réglementations évoluent.

L'exemplarité de la collectivité sur le bâti public se poursuit, et s'accompagne notamment de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les nouvelles constructions.

Le Schéma directeur des énergies porté par la collectivité comprend le développement des réseaux de chaleur, la massification des énergies renouvelables telles que le photovoltaïque, la biomasse, la géothermie, la récupération de chaleur fatale, ou encore le développement du biogaz.

Particuliers et professionnels peuvent avoir accès à deux primes de transition accordées par la Métropole, pour favoriser l'installation d'équipement solaire (développement du photovoltaïque) et pour rénover énergétiquement son logement.

Dans cette dynamique autour des énergies, l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions Hydrogène est programmée en 2023.

Adaptation au changement climatique

Face aux effets du changement climatique, la Métropole entend contribuer à l'adaptation du territoire. C'est pourquoi l'acte II du Plan Climat amplifie le déploiement d'actions de végétalisation, qu'elles soient portées par la Métropole (cinq Grands Parcs) ou ses communes (Balma, Saint-Orens de Gameville, Plan Arbres de Toulouse...). Ces actions contribuent au volet adaptation au changement climatique et également à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La Métropole pousse l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions systémique et global d'adaptation au changement climatique. Des formations et des ateliers pour partager ces enjeux et solutions d'adaptation sont initiés dans les services de la collectivité. L'adhésion au CEREMA permettra de mobiliser son expertise technique nationale sur la thématique de l'adaptation au changement climatique.

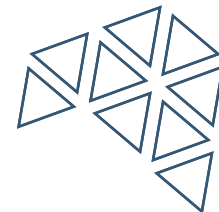
Réduction de l'empreinte carbone

En parallèle de la baisse des émissions de GES sur son propre territoire, la Métropole renforce également ses actions pour baisser son empreinte carbone globale et donc les émissions de GES dites indirectes.

Sur le secteur du BTP, la réutilisation des matériaux issus de la déconstruction projet LIFE Waste-2Build est encouragée. Cette démarche d'économie circulaire sur des chantiers du territoire cherche à harmoniser les pratiques de la commande publique et des maîtres d'ouvrage et à organiser la montée en compétences des acteurs du bâtiment par la formation. Une démarche d'identification des flux entrants et sortants nécessaires aux activités des entreprises du territoire et visant à créer des synergies/collaborations interentreprises en faveur de la sobriété et de la compétitivité est en cours.

En matière d'économie circulaire, une prime transition peut être accordée par la Métropole pour soutenir la réparation des équipements, et favoriser la seconde vie.

La Métropole travaille aussi à renforcer le Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM), en soutenant les solutions innovantes et les circuits courts de proximité, en signant des contrats de réciprocité comportant un volet agricole et/ou alimentaire et en accompagnant des groupements d'achats citoyens ou des projets agricoles de territoire.



Intégration des enjeux climat à la planification

Toulouse Métropole va intégrer les enjeux Climat-Air-Energie dans les futurs documents stratégiques de planification.

La mise en œuvre du nouveau PLUi-H inclura un volet énergie, un volet bioclimatisme, l'objectif zéro artificialisation nette et les enjeux bas carbone. Ce document comprendra des exigences bas carbone, d'intégration des énergies renouvelables et d'obligation de raccordement aux réseaux de chaleur dans les constructions neuves.

Par ailleurs, des prescriptions appuieront la rénovation énergétique des constructions existantes. Le PLUi-H articulera plus étroitement urbanisme et mobilité, en vue d'optimiser les déplacements, et rappellera les priorités en matière de lutte contre les îlots de chaleur urbains et de préservation de la Trame Vert et Bleue.

Le futur Plan de Mobilité de la grande agglomération toulousaine, attendu à horizon 2025, va par ailleurs conduire la Métropole à élaborer, avec Tisséo, de nouveaux scénarios de déplacements décarbonés.

L'objectif est de respecter la stratégie nationale bas carbone fixant la réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 à - 40 % et la neutralité carbone à horizon 2050.

Les scénarios devront également répondre aux principes généraux d'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, en tenant compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population. Le plan de mobilité devra ainsi contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore ainsi qu'à la préservation de la biodiversité.

LA MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

15 % des émissions de gaz à effet de serre relèvent du patrimoine et des compétences des collectivités, selon l'Association Bilan Carbone. En intégrant l'effet indirect des orientations des politiques publiques, cette part atteint 50 %. Pour atteindre les objectifs territoriaux de réduction d'émissions de GES à horizon 2030, Toulouse Métropole souhaite, dans le cadre de l'acte II de son PCAET, mobiliser plus amplement les acteurs du territoire.

Pour favoriser l'adhésion des acteurs économiques aux objectifs territoriaux du Plan Climat des ateliers des idées du Plan Climat ont été spécifiquement menés auprès des entreprises. L'ambition est, à terme, qu'elles souscrivent aux objectifs et s'engagent sur le plan d'actions du PCAET de Toulouse Métropole au travers de chartes.

S'agissant des communes, celles-ci bénéficient de la création d'une délégation métropolitaine pour la déclinaison du PCAET sur chaque territoire. Des binômes élu/technicien référents sur le Plan Climat dans les communes sont identifiés et des ateliers des idées permettent de progresser sur des thématiques très opérationnelles telles que l'énergie solaire photovoltaïque, la mobilité, les solutions d'adaptation fondées sur la nature ou encore la ressource en eau.

Les moyens consacrés au dispositif de Conseil en Énergie Partagé sont doublés et un fonds métropolitain doté de 10 millions d'euros a été lancé sur la période 2022-2026. Il abonde un programme d'investissement communal pour des projets contributifs aux objectifs de résilience et de réduction des gaz à effet de serre du territoire.

La mobilisation des habitants se poursuit également avec un objectif d'accompagnement au changement de comportement sur la mobilité (report modal vers les transports en commun et les modes actifs).

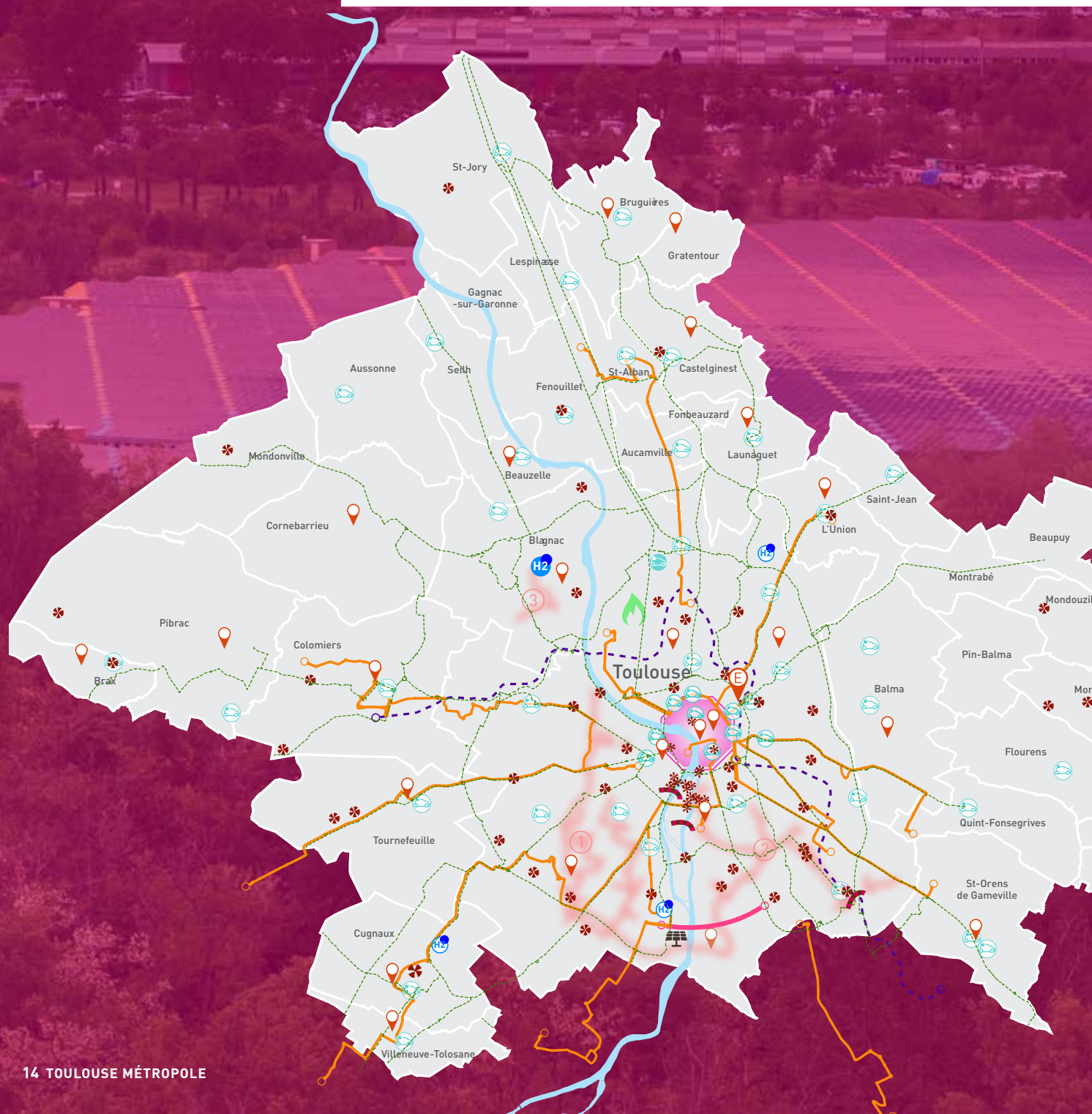
Les moyens humains consacrés par Toulouse Métropole à cette animation territoriale autour des objectifs du PCAET sont augmentés, avec la création d'un poste dédié.



1

R

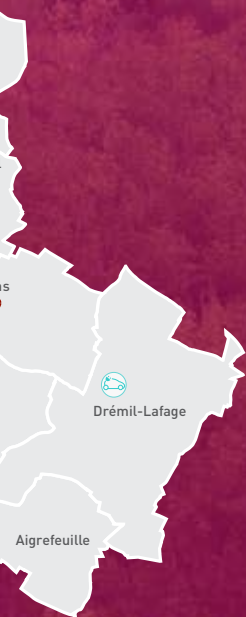
ÉNERGÉTIQUE



ELEVER LE DÉFI ET CLIMATIQUE

Le territoire fait face à des enjeux majeurs, qu'il s'agisse de réduire les émissions de gaz à effet de serre comme de baisser la consommation énergétique. Afin de réduire son impact, la collectivité s'engage dans différentes politiques publiques structurantes de l'éco-rénovation des logements aux mobilités douces et alternatives à la voiture, du soutien à des transports publics performants au déploiement des énergies renouvelables.

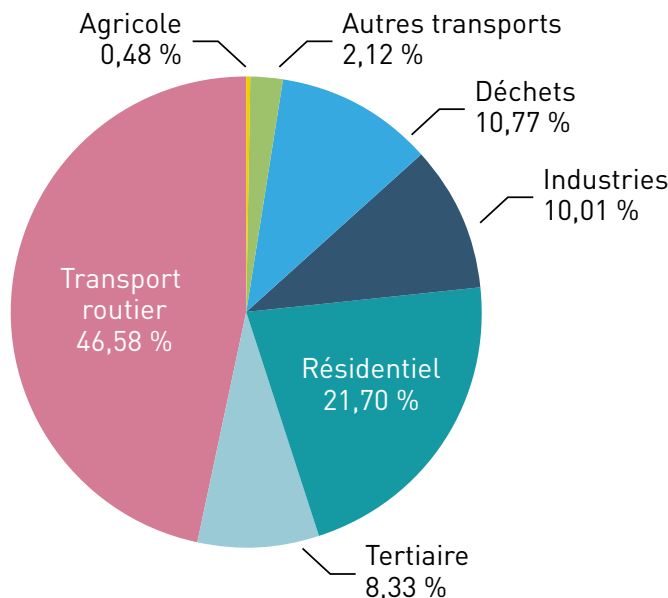
	3 ^e ligne de métro
	Linéo
	Téléo
	Réseau Express Vélo (REV)
	Passerelles
	Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
	Borne de recharge ultra rapide
	Station d'hydrogène vert existante
	Stations d'hydrogène vert en projet
	Octogone Toulousain : zone de rencontre
	Réseaux Chaleur Urbain (RCU)
	RCU du Mirail
	RCU Toulouse Énergie Durable
	RCU de Blagnac
	Maison de l'Énergie
	Permanence Toulouse Métropole Rénov'
	Énergibio Ginestous Garonne
	Centrale photovoltaïque de l'Oncopole
	Capteurs météo



► POURSUIVRE LA TRANSITION ET ENGAGER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE

RÉPARTITION PAR SECTEUR DES ÉMISSIONS DE GES DU TERRITOIRE EN 2020

[Source : Dernières données ATMO Occitanie disponibles au 1^{er} septembre 2023]



LE LABEL « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE » COMME MOTEUR



Toulouse Métropole poursuit sa démarche d'amélioration continue en matière de transition. Depuis 2019, la collectivité est labellisée trois étoiles (sur cinq) dans le volet climat-air-énergie du programme territoire engagé pour la transition écologique (TETE) de l'ADEME.

Via le programme d'action de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), la Métropole poursuit l'engagement dans le dispositif.

La collectivité est accompagnée par un conseiller indépendant, qui évalue les actions menées.

L'ensemble des domaines d'activité sont pris en compte et leurs progrès mesurés : planification territoriale, mobilité, organisation interne, gestion de l'énergie, du patrimoine, de l'eau et des déchets. La labellisation étant attribuée pour quatre ans, le second semestre 2023 verra le renouvellement de l'engagement de la Métropole dans ce label. Depuis cette année, la Métropole est aussi labellisée trois étoiles pour le volet économie circulaire du programme TETE.

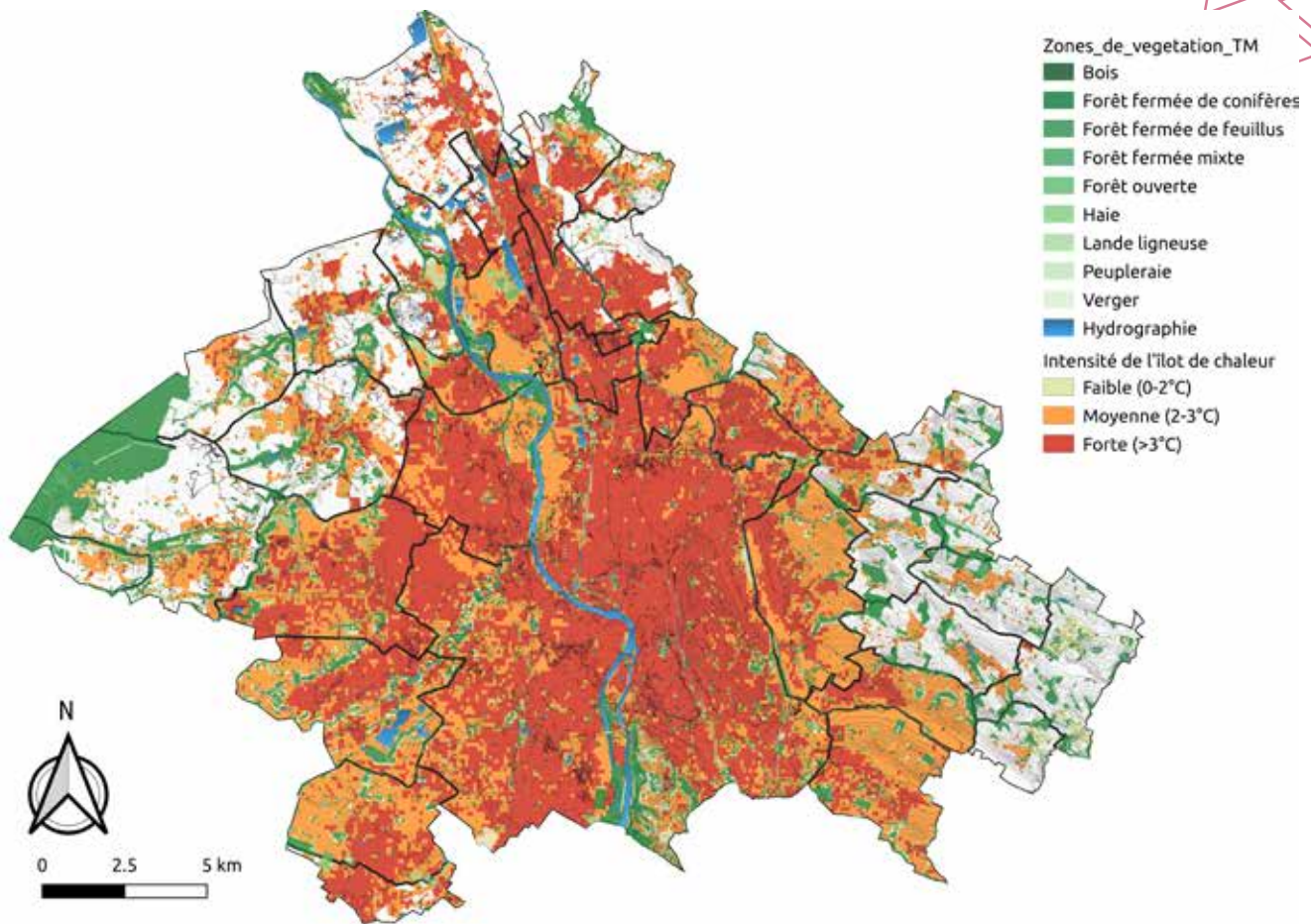
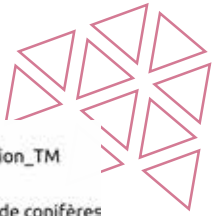
ET AUSSI :

TOULOUSE MÉTROPOLE S'ENGAGE DANS LA MISSION EUROPÉENNE « ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Toulouse Métropole a signé, en 2022, la charte de la mission « Adaptation au changement climatique » portée par l'Union Européenne dans le cadre du programme Horizon Europe.

Toulouse Métropole rejoint un groupe de plus de 200 collectivités, au sein duquel elle partage sa volonté d'adapter son territoire aux défis climatiques actuels et futurs. La Mission vise notamment à développer et partager des solutions innovantes en matière d'adaptation au changement climatique dans une logique de transversalité, de co-conception et de co-évaluation afin de devenir résiliente au changement climatique d'ici 2030.





Îlot de chaleur urbain (écarts de température) moyen
modélisé à partir des données de températures relevées
entre le 1^{er} juillet et le 18 juillet 2023 et entre 23 h 30 et
00 h 00 en condition optimale

DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS (ICU) CERNÉS

LA CHALEUR URB AINE DÉCORTIQUÉE, POUR AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE



L'ambition d'anticiper l'impact du changement climatique et réduire les vulnérabilités a conduit Toulouse Métropole à structurer un observatoire du climat. 76 capteurs météo auscultent le territoire. Toutes les 15 minutes, des données sur la température, l'humidité, les précipitations, la force et la direction du vent, ainsi que la pression atmosphérique sont remontées.

Les données sont disponibles en ligne sur la plate-forme Open data de la Métropole. Un portail cartographique est disponible et permet aux agents de la Métropole d'accéder en temps réel aux cartes de températures de l'air, créées avec les données du réseau.

Que ce soit pour l'aménagement des espaces publics ou en changeant les pratiques de la fabrique de l'urbain, l'îlot de chaleur est pris en compte par la Métropole avec attention.

Le changement d'albédo des espaces extérieurs, la création d'ombrières, la dé-imperméabilisation massive, la création de nouveaux parcs : les actions sont nombreuses et diverses. La Métropole s'appuie également sur de l'instrumentation et des moyens innovants (stations météo, mesures d'albédo, mesures du confort thermique, simulations numériques, etc.) pour appuyer son ingénierie et produire des actions calibrées pour chaque territoire.

ZOOM

RÉDUIRE LES ÎLOTS DE CHALEUR, PAR LA COMPENSATION CARBONE

La nécessité de réduire l'intensité des îlots de chaleurs urbains a conduit Toulouse Métropole à lancer une expérimentation de compensation carbone, pilotée par la SCIC Climat Local. L'objectif a été de travailler sur le confort thermique des zones d'activité en journée pour les salariés. Vingt entreprises de la Métropole ont été mobilisées et ont financé, par la compensation carbone, des projets de végétalisations des zones

d'activités sur le territoire. L'objectif était à l'origine de compenser les émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 250 t CO₂eq et de participer à plusieurs événements organisés par Toulouse Métropole pour promouvoir ce dispositif.

Les objectifs sont largement dépassés, avec un total de 628,5 t CO₂eq commandées et plus de 1 675 arbres plantés, en cohérence avec la politique de végétalisation en cours.



SE DIRIGER VERS UNE MÉTROPOLE « BAS CARBONE »

LA MAISON DE L'ÉNERGIE PREND TOUTE SON ENVERGURE

Guichet de la Rénovation énergétique de Toulouse Métropole	2022	Évolution 2021 -2022
Nombre de contacts réalisés par l'Espace Infonergie (conseil en énergie personnalisé)	7591	+134 %
Énergie économisée (GWh / an)*	97	+52 %
Émission de CO ₂ évitées /an (teq CO ₂)*	15 685	+53 %

*Sur l'ensemble des rénovations réalisées depuis 2017



© P. Nin



Toulouse métropole accompagne la transition énergétique des habitants du territoire, en contribuant à la rénovation de l'habitat. Alors que la réglementation nationale vise l'interdiction rapide de location des passoires thermiques, le Plan Climat a ciblé la rénovation des logements comme l'un des objectifs principaux permettant la baisse des consommations d'énergie. L'ambition de rénover 7 500 logements par an a été fixée.

Depuis avril 2022 la Maison de l'énergie, reçoit sans rendez-vous les habitants du territoire, sur 3 ½ journées par semaine. Elle fournit un conseil gratuit et indépendant concernant les techniques de rénovation ou les financements possibles. Le service est également disponible par téléphone ou par rendez-vous. Il est aussi possible d'être conseillé dans l'un des 22 autres lieux du territoire de Toulouse Métropole qui maillent le territoire (prise de rendez-vous sur le site de la Maison de l'énergie).

En 2022, le service a renseigné plus de 7 500 usagers et permis de déclencher plus de 2 000 audits réalisés (934 logements individuels et 1 130 logements collectifs répartis sur 36 copropriétés). Dotée de 5 puis 10 conseillers en 2022, la Maison de l'énergie va disposer de 14 agents en 2023.

Une charte d'engagement des professionnels de la rénovation, élaboré par Toulouse Métropole, associe la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne (CMA31), la Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics de la Haute-Garonne (FBTP31), la CAPEB31 (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de la Haute-Garonne), les AROc (Architectes de la Rénovation en Occitanie), Envirobat Occitanie et la Région Occitanie. Un annuaire des professionnels engagés dans ce dispositif sera accessible en 2023.

ZOOM

LA DÉMARCHE « ALLER VERS » LANCÉE GRÂCE AU PROJET I-HEROS



© C. TRIFFAULT

Afin d'accélérer la rénovation des logements, Toulouse Métropole s'est par ailleurs associée à 6 partenaires (l'ADIL 31, la Caisse des Dépôts, GrDF, l'INSA de Toulouse et l'agence de l'énergie de Hambourg-Zebau- et l'Agence Parisienne du Climat) dans le cadre du projet Européen I-Heros. En complément des conseils délivrés par les agents de la Maison de l'énergie, le projet consiste à cibler des quartiers-tests (copropriété et maison individuelle) pour aller à la rencontre des propriétaires pour leur apporter des Conseils sur les potentiels de rénovation de leurs logements. Cette approche pro-active sur l'enjeu de la rénovation s'est traduite par la tenue de 7 réunions, dont 5 à Toulouse. 30 000 logements copropriétés sont ciblés. Une réunion publique a eu lieu pour les maisons individuelles, ce qui représente 400 logements ciblés.



Ce projet a été financé par le programme recherche et innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 890598



5 128 PRIMES ACCORDÉES EN UN AN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le dispositif de primes a été mis en place fin 2020 par la Métropole, pour accélérer la transition écologique. Ces primes ont vocation à créer des emplois non délocalisables et dynamiser l'économie locale. Elles visent aussi à réduire la dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre, tout en contribuant à une transition écologique et solidaire du territoire. Entre juin 2022 et juin 2023, ces cinq primes ont bénéficié à 5 128 habitants, entreprises et associations. La Métropole a attribué 3.1 millions d'euros de primes.

La prime solaire a permis de soutenir 189 installations sur un an. Il s'agit d'une aide pour des projets photovoltaïques et thermiques, en autoconsommation ou en injection, au sol, en ombrière ou en toiture.

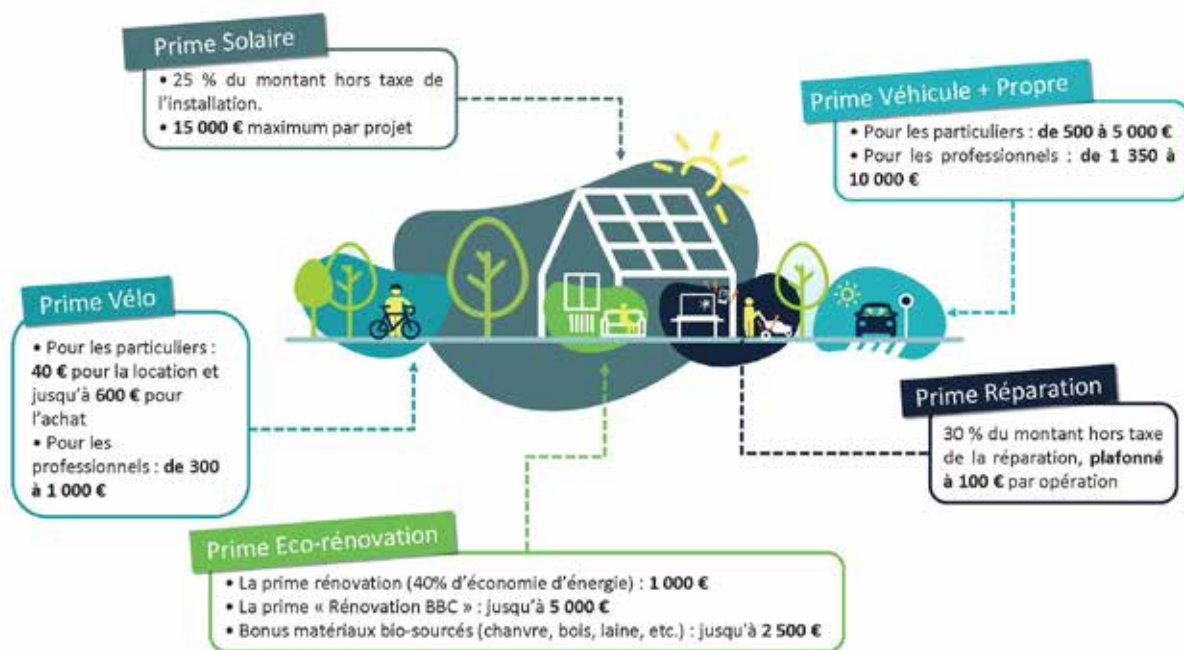
4 033 vélos ont été financés grâce à la prime vélo, pour 870 000 € euros mobilisés. Particuliers,

professionnels et associations ont bénéficié d'une aide à l'achat, la location ou la transformation de vélos, classiques, pliables, cargos, neufs ou d'occasion, avec ou sans assistance électrique. La prime véhicule plus propre a soutenu l'achat, la location ou le retrofit de véhicules propres de la part de 541 particuliers, professionnels et associations. Cette prime a intégré, début 2023, une aide pour le remplacement des motos et le financement de services d'autopartage. Un budget de 1.4 million d'euros a été dévolu à cette thématique.

La prime éco-rénovation est venue soutenir 120 chantiers, à hauteur de 439 000 €. Dans de nombreux cas, le niveau BBC Rénovation est atteint, en utilisant notamment des matériaux biosourcés.

Grâce à la prime réparation, 245 objets du quotidien (téléphonie, électroménager, audio-visuel...), ont pu bénéficier d'une seconde vie en étant remis en état par des Répar'Acteurs.

Les dispositifs de primes ont ainsi été ajustés pour répondre au mieux aux besoins des acteurs du territoire.



7 216
demandes
déposées



1 661
entreprises
impactées



6 522
demandes
clôturées



5 128
bénéficiaires



90 %
des bénéficiaires ont
été incités par l'existence
des primes



+3,1 M €
de primes
attribuées



+21M €
d'investissement



L'AMÉNAGEMENT URBAIN SE DONNE POUR SOCLE LE BAS CARBONE INTELLIGENT

Oppidea et Europolia constituent un pôle de compétences en aménagement pour les collectivités. Toulouse Métropole, actionnaire majoritaire, encourage à diminuer l'empreinte carbone des opérations d'aménagement.

La stratégie bas-carbone d'Oppidea et d'Europolia s'illustre notamment dans le label écoquartier et la qualification de la production (NF Habitat HQE, NF Construction tertiaire, label E + C-). Depuis 2021, les ambitions des écoquartiers

sont déclinées sur toutes les opérations et la conduite responsable des chantiers soutenue. Les matériaux biosourcés comme les énergies décarbonées sont également poussés.

En 2022, la stratégie bas-carbone a changé de dimension, avec l'ambition d'agir de manière globale sur les domaines impactés par le métier d'aménageur. Elle se double d'exigences relevées sur les performances des programmes, retenus dans le cadre du plan de cession 2022.

5 ENGAGEMENTS POUR ANCRER LE BAS CARBONE DANS LES PRATIQUES

Les chefs de projets comme les équipes d'Oppidea ont été formés aux enjeux carbone au cours de l'année 2022. Cinq grands engagements issus de cette réflexion collaborative ont été édictés :

- Accompagner la métropole toulousaine dans sa transition écologique,
- Assurer un management environnemental et bas carbone des projets,
- Réduire les émissions de GES induites directement ou indirectement par les opérations d'aménagement,
- Développer des aménagements permettant de s'adapter aux évolutions climatiques connues et futures,
- Appréhender les enjeux sociaux et économiques induits par l'aménagement et les changements climatiques.

ZOOM

L'EXPÉRIMENTATION GRANDEUR NATURE DU LOGICIEL URBAN PRINT

Oppidea et Europolia ont remporté un appel à manifestation d'intérêt (Ministère de la Transition Écologique et l'ADEME), en vue d'expérimenter le logiciel Urban Print, mis au point par Efficacity et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Ce dernier modélise l'empreinte carbone d'une opération, voire d'un quartier entier, et permet donc d'orienter les choix d'aménagement envisagés. Plusieurs des quartiers ont fait ou vont faire l'objet de ce traitement. Le logiciel est notamment utilisé grandeur nature, sur Grand Matabiau, Quais d'Oc. Voilà quelques mois, l'empreinte carbone du campus d'innovation Jacques Maziol, situé à Toulouse Aerospace, a été auscultée par son intermédiaire : celui-ci affiche un score carbone 20 % en dessous d'un projet standard.

Les quartiers Tucard et Andromède ont à leur tour fait l'objet d'une candidature en avril 2023, afin de profiter de cette modélisation carbone dernier cri.

ZOOM

À TOULOUSE AEROSPACE, LE TERTIAIRE BAS CARBONE DE DEMAIN EXPÉRIMENTÉ



En octobre 2022, l'entreprise GA a lancé la construction de son siège social régional. Les 6 700 m² du bâtiment permettront en partie d'accueillir le siège régional de cette entreprise toulousaine, à la pointe du Smart Building. Cette construction, associant une structure mixte bois et béton, sera un exemple d'immeuble tertiaire bas-carbone.

Concrètement, le bâtiment est conçu de manière qu'il puisse optimiser le recours à de multiples sources d'énergie (géothermie et géostockage, réseau urbain de chaleur et de froid avec un taux d'EnR de 80 %, centrale photovoltaïque et fournisseur d'énergie verte) en fonction du poids carbone, de la disponibilité et du prix de l'éner-

gie. GA Smart Building a également déployé une stratégie bas-carbone, dans une logique de sobriété technique. Le bâtiment intégrera ainsi une importante composante bois, avec une structure bois et des façades à ossature bois, aura recours au réemploi, à des matériaux biosourcés, tels que le liège, et moins carbonés, avec notamment des bétons bas carbone.

L'ensemble de ces démarches permettront au siège de GA Smart Building d'avoir 5 ans d'avance sur les exigences de la RE2020 en termes de carbone et d'afficher un niveau de performance énergétique conforme à celui qui est attendu en 2050 par le décret tertiaire.



MO : Demathieu Bard Immobilier en copromotion avec CDC HabitatArchitectes : PL.Morel / E.Poucheret

ET AUSSI :

DU BÉTON D'ARGILE ET DE L'ISOLATION PAILLE À SAINT-MARTIN DU TOUCH

Dans le cadre de son approche autour des matériaux biosourcés, Oppidea a retenu deux projets innovants sur les lots mis en compétition quartier Saint-Martin-du-Touch. Le lot S25 a été attribué au groupement CDC Habitat/Demathieu et Bard, pour un projet mettant en œuvre du béton d'argile. Par ailleurs, le chantier baptisé « Premium » démarre (Lot S23), et recourt notamment à de l'isolation paille.

ET AUSSI :

LES NOUVELLES APPROCHES DE L'ACTE D'AMÉNAGER LA MÉTROPOLE

Les approches collaboratives et participatives ont les faveurs d'Oppidea face aux multiples défis du métier d'aménageur, dont la neutralité carbone à atteindre, à horizon 2050. À La Cartoucherie, l'attribution des programmes immobiliers de la 3^e tranche s'est faite dans le cadre du « Grand Challenge », afin que toutes les orientations de l'acte de bâtir soient intégrées dès la conception par les groupements candidats.

Quartier Grand Matabiau Quais d'Oc, un « dialogue compétitif » a été mené avec les équipes candidates autour de cahiers des charges ou-

verts, qui se sont affinés au cours des ateliers. Dans les cas, les équipes de l'aménageur – Oppidea comme Europolia – ne sont pas les seules en interaction. Les citoyens – riverains sont pleinement intégrés aux réflexions, comme aux inflexions autour des projets.

La concertation et la co-construction constituent des piliers de l'approche menée dans le nouveau quartier Malepère. Ici, le « projet négocié » est au cœur de la charte partenariale définie et adoptée.



ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



LE NOUVEAU RÉSEAU DE CHALEUR MATABIAU QUAIS D'OC SUR LES RAILS

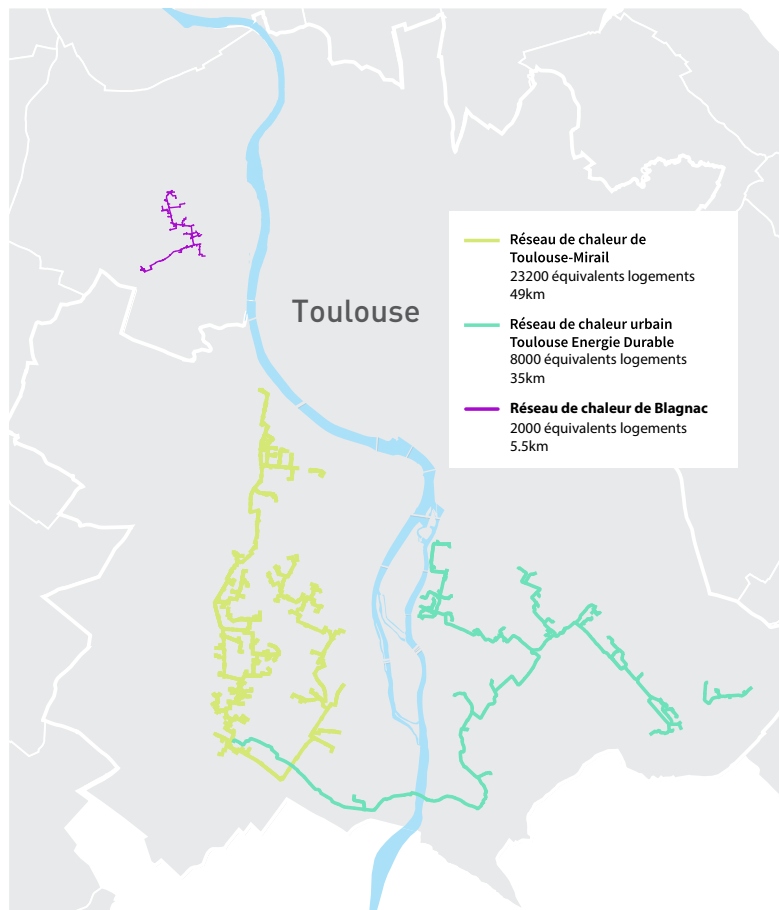
Le Conseil Métropolitain d'avril 2023 a attribué le marché du nouveau réseau de chaleur à l'entreprise ENGIE, sous forme de délégation de service public, pour une durée de 25 ans. Toulouse Métropole travaille depuis 2020 sur ce nouveau projet, pour permettre d'alimenter en chaleur durable le nord Est de Toulouse.

Ce nouveau réseau, de 12,9 km, produira 64 GWh par an et va desservir les quartiers compris entre Atlanta et Matabiau, s'inscrivant à la fois dans l'objectif de raccorder des résidences existantes pour leur faire bénéficier des atouts des réseaux de chaleur, mais également de desservir les

constructions neuves de la ZAC Grand Matabiau Quais d'Oc. Sa dimension permet de couvrir les besoins de 6400 logements anciens, ou 12800 logements neufs. Particulièrement exemplaire techniquement, le projet combinera géothermie profonde et peu profonde et biomasse pour garantir un très haut niveau de chaleur durable et décarbonée (plus de 94 %). Les bâtiments tertiaires de la ZAC seront également desservis en froid renouvelable en été.

Ce réseau va permettre d'économiser 12000 tonnes de CO₂/an.

LES RÉSEAUX DE CHALEUR POURSUIVENT LEUR EXTENSION



Les réseaux de chaleur combinent plusieurs atouts, ordres économiques et environnementaux, pour le bâti existant comme pour les quartiers neufs :

- La stabilité des prix de vente de la chaleur livrée (d'autant plus importante que la part des énergies renouvelables et de récupération sur le réseau est élevée). Cette stabilité a été particulièrement visible dans le contexte de hausse très forte des tarifs du gaz naturel due au contexte géopolitique européen.
- L'évolution vers un mode de chauffage vertueux (+ de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération EnRR). Il suffit d'une seule décision d'investissement pour faire passer plusieurs milliers de logements d'un mode de chauffage fossile aux énergies renouvelables ;
- La mobilisation de sources d'énergie locales, territoriales : contribue à l'économie locale ;
- La qualité de l'air et la maîtrise des émissions polluantes sur les productions centralisées soumises à des quotas très stricts compte tenu de leurs tailles significatives ;
- La chaleur directement utilisable par les usagers : centralisation de la maintenance ;
- L'approche technico-économique réalisée systématiquement en coût global par les porteurs de projets avant le lancement (investissement et exploitation) ;

Doubler la part des énergies renouvelables locales dans la consommation d'énergie du territoire est l'un des objectifs du PCAET de Toulouse Métropole. Afin d'y parvenir d'ici 2030, Toulouse Métropole va étendre et optimiser encore ses réseaux de chaleur et de froid sur son territoire. Ces réseaux sont principalement alimentés par des énergies renouvelables et de récupération, comme la chaleur issue de l'incinération des déchets, la géothermie ou la biomasse.

Réseaux de chaleur urbains de Toulouse Métropole (Le Mirail, Plaine Campus, Blagnac)

	Évolution 2021-2022	Évolution 2017-2022
Puissance souscrite (MW)	+8 %	+42 %
Énergie livrée en sous-station (GWh)	-12 %	+33 %

LE RÉSEAU DE CHALEUR DE BLAGNAC : BIOMASSE ET GÉOTHERMIE

Située à proximité de l'aéroport, la chaufferie biomasse (bois) fonctionne sans incident depuis son achèvement, en 2021. Reliée au réseau de chaleur géothermique du Ritouret, sa puissance de 1,6 MW a permis d'augmenter le taux d'énergie renouvelable du réseau de 60 % à 74 %. De nouveaux bâtiments sont alimentés par ce biais, dont une partie de ceux de l'aéroport.

Ce réseau est alimenté par de la géothermie profonde (à 1 500 mètres). Il s'étend sur près de 5 kilomètres et dessert près de 2 000 équivalents logements. Ce réseau est amené à alimenter dans le futur d'autres zones de la commune de Blagnac.

Chiffres clés du réseau :

- 5,5 kilomètres de longueur
- 2 000 équivalents logements raccordés
- 14 GWh de chaleur livrée par le réseau chaque année en moyenne
- Permet d'éviter l'émission de 2 800 t de CO₂ par an par rapport à un chauffage au gaz

LE RÉSEAU DE TOULOUSE-MIRAIL : LE CHU DE PURPAN CONNECTÉ

Le réseau le plus ancien de la Métropole alimente plusieurs dizaines de milliers de Toulousains du sud-ouest de la ville. Il s'appuie sur la chaleur produite par l'usine d'incinération SETMI et affiche un taux d'énergie renouvelable et de récupération de 99 %.

Après la ZAC Cartoucherie et la salle de spectacle du Zénith en 2020, le réseau a été étendu au CHU Purpan en 2022. L'hôpital utilise la chaleur de l'incinérateur pour la production d'eau chaude sanitaire en été, évitant le recours à sa chaufferie biomasse pendant cette période. D'autres raccordements se poursuivent en 2023, avec en particulier la branche Cartoucherie – Roquemaurel sur laquelle plusieurs résidences et équipements vont être connectés.

Chiffres clés du réseau :

- 49 kilomètres de longueur
- 23 200 équivalents logements raccordés
- 155 GWh de chaleur livrée par le réseau chaque année en moyenne
- Permet d'éviter l'émission de 41 300 tonnes de CO₂ par an par rapport à un chauffage au gaz

LE RÉSEAU DE CHALEUR TOULOUSE ÉNERGIE DURABLE : LA ZAC MALEPÈRE RACCORDÉE

Mis en service fin 2019, le réseau de chaleur TED (Toulouse Énergie Durable) a été étendu sur la zone est de la Métropole. Celui-ci valorise la chaleur produite par l'usine d'incinération SETMI, et dispose d'un appoint par une chaufferie au gaz située à Montaudran Aerospace.

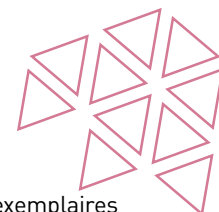
En 2022-2023, le réseau de chaleur TED a été étendu jusqu'à la ZAC Malepère (au sud-est de Toulouse), avec près de 6 km de réseau supplémentaires.

La chaleur issue du supercalculateur du centre de recherche Clément Ader est aussi valorisée, grâce à une « boucle d'eau tempérée ». Dans ce cas, le principe est basé sur la récupération des calories produites pour le refroidissement du bâtiment qui abrite le supercalculateur. Le raccordement est en cours et doit être mis en service courant 2023.

Enfin, l'extension du réseau TED vers l'île du Ramier doit être réalisée à horizon 2023-2024. Au terme de son développement, le réseau alimentera environ 15 000 équivalents logements, notamment dans les ZAC d'Empalot, de Toulouse Aerospace et au CHU Rangueil. Les travaux se poursuivent courant 2023 pour une mise en service en 2024.

Chiffres clés du réseau :

- Plus de 35 kilomètres de longueur
- 8 000 équivalents logements raccordés
- 69 GWh de chaleur livrée par le réseau chaque année en moyenne
- Permet d'éviter l'émission de 15 000 t de CO₂ par an par rapport à un chauffage au gaz



LES RÉSEAUX DE TOULOUSE MÉTROPOLÉ RÉCOMPENSÉS

Les réseaux de chaleur urbains du Mirail et de Blagnac disposent depuis 2020 du label « Ecoréseau de chaleur » de l'association de collectivités locales Amorce. Celui-ci vient distin-

guer la qualité de réseaux de chaleur exemplaires sur les plans environnementaux, économiques et sociaux. En 2021, c'est le réseau TED qui a reçu cette distinction. En 2022, la labellisation des 3 réseaux a été maintenue.



PLUS DE 35 GWH INJECTÉS DANS LE RÉSEAU, DEPUIS GINESTOUS

La mise en place de l'unité de méthanisation au cours de l'année 2021 sur la STEP de Ginestous Garonne permet la réduction d'environ 50 % des boues produites de la principale STEP de la Métropole.

L'unité de méthanisation permet de réduire significativement les volumes de boues évacuées ou

incinérées (réduisant ainsi la consommation de gaz de l'incinérateur de la STEP de Ginestous et le transport vers les centres de compostage). Cette unité de méthanisation a permis cette année de produire 35 076 MWh injectés sur le réseau GrDF.



LA CENTRALE SOLAIRE DE L'ONCOPOLE A PRODUIT 19 GWH EN 2022

Centrale photovoltaïque de l'oncopole	2022
Électricité produite livrée au réseau (GWh)	19

ZOOM

220 KWC INSTALLÉS EN UN AN SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS RÉNOVÉS OU CONSTRUITS

La production d'énergie renouvelable mobilise Toulouse Métropole, qui a décidé d'équiper ses bâtiments. La majorité des rénovations lourdes, comme toute construction neuve, s'accompagne du déploiement d'une installation photovoltaïque.

Ces panneaux solaires représentent, sur la période considérée (juin 2022 à juin 2023), 220 kWc de puissance PV installés et réceptionnés pour une production d'énergie équivalente de 264 MWh.

Un plan de financement global (Toulouse Métropole / Mairie de Toulouse) de 8,5 millions d'euros est engagé sur la période restante de la mandature pour les projets de constructions neuves, ce qui portera la puissance finale installée à 5,7 MWc sur l'ensemble des opérations. La production totale annuelle d'énergie sera de 6 800 MWh à terme.

Cette énergie permettra de compenser les consommations énergétiques propres aux projets, tout en effaçant une partie de la consommation des bâtiments existants alentours, grâce au dispositif d'autoconsommation collective mis en œuvre.



© P. Nin

La plus grande centrale photovoltaïque française en milieu urbain est implantée sur le site de l'Oncopole, quartier du Chapitre. Elle compte 35 000 panneaux solaires installés au sol, sur des terrains de l'ancienne usine AZF.

Cette opération participe à la reconversion d'une partie du site ainsi qu'à la démarche métropolitaine en matière de transition énergétique. L'équipement produit l'équivalent de la consommation électrique de 4 100 foyers. En 2022 elle a produit environ 19 GWh.



© D. Parent

ET AUSSI :

4 BÂTIMENTS RÉCENTS EN VOIE D'ÊTRE ÉQUIPÉS DE PANNEAUX

Toulouse Métropole envisage d'intervenir sur les toitures de bâtiments réceptionnés sur la dernière décennie. L'objectif est d'équiper les toitures les moins complexes. Cela concernerait 4 projets pour une production totale de 931 MWh pour une puissance installée de 745 kWc.



LES MOBILITÉS DOUCES ET ACTIVES ENCOURAGÉES

La collectivité poursuit son soutien en faveur de l'usage des modes de déplacement doux et des transports en commun.

LE RÉSEAU VÉLO CONTINUE DE S'ÉTENDRE

Vélo	Évolution 2021-2022	Évolution 2015-2022
Réseau cyclable vélo (km) (hors réseau vert)	+7 %	+19 %
Nombre de places de stationnement vélo sur l'espace public – total	+10 %	+45 % (évolution 2018-2022)*
Nombre de locations Vélo Toulouse en millions	+14 %	-11 %

*Inventaire commencé en 2018

Piéton et circulation apaisée	Évolution 2021-2022	Évolution 2015-2022
Zones 30 (Km)	+9 %	+36 %
Zones de rencontre (km)	+7 %	+261 %
Aires piétonnes (km)	-6 %	+30 %



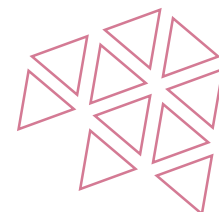
© P. Nlin

En 2022, plusieurs nouveaux aménagements cyclables sont à noter, à l'échelle de Toulouse et de son aire urbaine. Ils appuient la volonté de voir augmenter la pratique des modes doux (marche à pieds, vélo) pour des déplacements quotidiens domicile – travail comme des activités de loisirs. Pour inciter à ce changement, les aménagements concourent à l'amélioration des conditions de circulation, autant pour la sécurité que l'agrément des usagers.

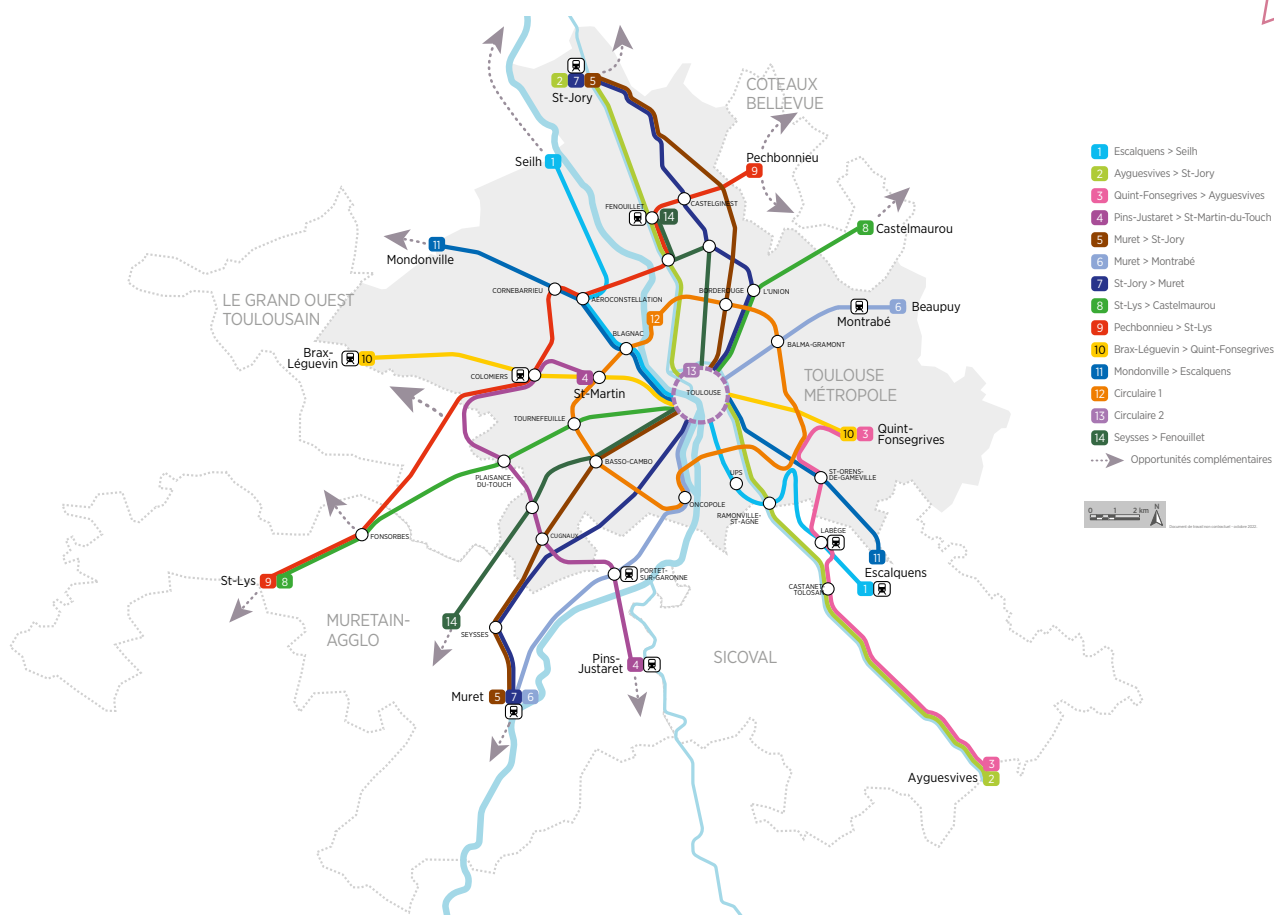
À l'échelle métropolitaine, le budget affecté au réseau cyclable structurant du mandat (2021-2026) a été voté à hauteur de 80 millions d'euros avec des aides des partenaires escomptées de 20 millions d'euros (aménagements cyclables structurants et réseau express vélo, REV). À noter : 15 pistes cyclables ont reçu le soutien des Fonds FEDER REACT-EU issu du Plan de Relance européen pour lutter contre les effets de la crise COVID pour un montant total de Fonds FEDER estimé à 1 559 970 €.

Le réseau cyclable métropolitain compte 716 km (création de 2,6 km de vélo rue, 9,2 km de voies vertes, 17,7 km de pistes cyclables, 9,8 km de chaussée à voie centrale banalisée, 1,3 km de bande cyclable, 1,2 km de couloir de bus partagé aux vélos, ...).

Toulouse métropole compte par ailleurs 269 km de réseau vert, un ensemble de chemins et de sentiers propices à la marche ou à la pratique du vélo.



LE RÉSEAU EXPRESS VÉLO (REV) TISSE SA TOILE



Avec le REV, l'objectif des acteurs locaux est de concevoir un réseau cyclable permettant de sécuriser les déplacements, d'augmenter la part modale du vélo et d'accompagner les utilisateurs. La volonté est plus largement d'offrir aux non-cyclistes l'envie d'essayer un trajet à vélo en toute sécurité et confort, mais aussi aux cyclistes l'occasion d'effectuer rapidement un trajet domicile-travail plus long. L'infrastructure se traduit généralement par deux larges pistes cyclables unidirectionnelles ou une large piste bidirectionnelle, ainsi que des services vélos associés.

Dans le cadre du REV, l'année 2022 a connu plusieurs temps forts. Des aménagements ont déjà été réalisés dans le cadre du REV (avenue Jean-Monnet à Cornebarrieu, circulaire aéronautique ; chemin de Gabardie, rue Vedel, boulevard Gaussens, boulevard de la Marquette, giratoire à l'entrée du CNES, cheminement cycliste au collège Guilhemery et aménagement tactique rue Montplaisir, à Toulouse ; piste cyclable avenue Léo-Lagrange à Cugnaux ; voie verte à Flourens). Cinq réunions de concertation par pôle territorial ont également eu lieu, sur les mois de novembre et décembre 2022.



ET AUSSI :

LES LOCATIONS DE VÉLO TOULOUSE TOUJOURS AUSSI MASSIVES

Le marché Vélo Toulouse court jusqu'au mois de sept 2024. À partir de cette date, le marché suivant sera pris en charge par Tisséo, et devrait voir une part du parc constituée de vélos à assistance électrique. En 2022, le service a enregistré 4018502 locations.



ZOOM

DES PASSERELLES PIÉTONNES-CYCLES POUR RELIER LES QUARTIERS

Plusieurs projets d'itinéraires piétons-cycles ont progressé et font appel à la solution des passerelles pour connecter des quartiers.

À terme, quatre passerelles de franchissement de la Garonne, réservées aux piétons et cyclistes, vont permettre de relier l'île du Ramier aux quartiers riverains. Les travaux des deux passerelles de Rapas (avenue de Muret, quartier Fer-A-Cheval) et d'Empalot (quartier Empalot) ont démarré en juillet 2022. Leur livraison est prévue fin 2023. Ces ouvrages sont conçus sans appui dans le fleuve, afin de préserver le corridor écologique de la Garonne. Pour une bonne circulation des usagers, les voies vélos et piétons seront séparées. Près de 4 millions d'euros sont investis pour édifier la passerelle Rapas, et 3,3 millions d'euros sur celle d'Empalot, grâce au fonds européens FEDER.

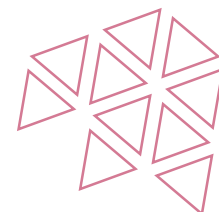
Au sud-est de Toulouse, une autre passerelle piétons-cycle enjambera cette fois l'A620, et permettra de relier rapidement le complexe scientifique de Rangueil au quartier Toulouse-Aerospace. Cette nouvelle liaison de 700 mètres de long franchira la voie rapide d'une part et l'avenue Bernard-Marais et les bassins attenants de l'autre, grâce à un ouvrage d'art proposant deux portées de 50 m environ. Le groupement composé de Knight architects, Setec et Urbicus en assure la maîtrise d'œuvre. L'équipement vise à lier les différents quartiers et facilitera l'accès à la halte TER existante comme à la future station Montaudran gare de la ligne C de métro.



ET AUSSI :

LES PÉDIBUS PLUS QUE JAMAIS ACTIFS

L'accompagnement à la mise en œuvre et au suivi de Pédibus sur toutes les communes de la Métropole se poursuit. 3 nouvelles écoles ont été accompagnées pour la mise en route de Pédibus en 2022 : l'école Borde d'Olivier à l'Union, le lancement officiel pour les écoles Jean Macé et Guilheméry à Toulouse.



► DES TRANSPORTS EN COMMUN VARIÉS ET CONNECTÉS

Le développement des transports en commun se poursuit sur la Métropole, tout comme le maillage toujours plus serré du territoire, afin de disposer d'une offre efficace pour se déplacer. Les grands projets de la ligne C du métro et de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse ont également progressé en 2022.

Transports en commun	Évolution 2021/2022	Évolution 2015/2022
Déplacements en transports en commun (en millions) – données sur le périmètre d'intervention de Tisséo	+23 %	+4 %
Places de parking P+ R en service – données sur le périmètre d'intervention de Tisséo	-3 %	+5 %



LIGNE C DU MÉTRO : « PACTE URBAIN », ÉTUDES ET DÉBUTS DES TRAVAUX



En avril 2022, le Préfet de la région Occitanie et de la Haute-Garonne a délivré l'arrêté d'autorisation environnementale de la ligne C du métro de l'agglomération toulousaine et de la ligne aéroport express. Depuis les choses se mettent en place, et notamment la stratégie d'urbanisation phasée décidée. Celle-ci consiste à satisfaire l'exigence de sobriété foncière, atteindre les objectifs de décarbonation, développer la qualité urbaine et participer au redéploiement de l'économie toulousaine.

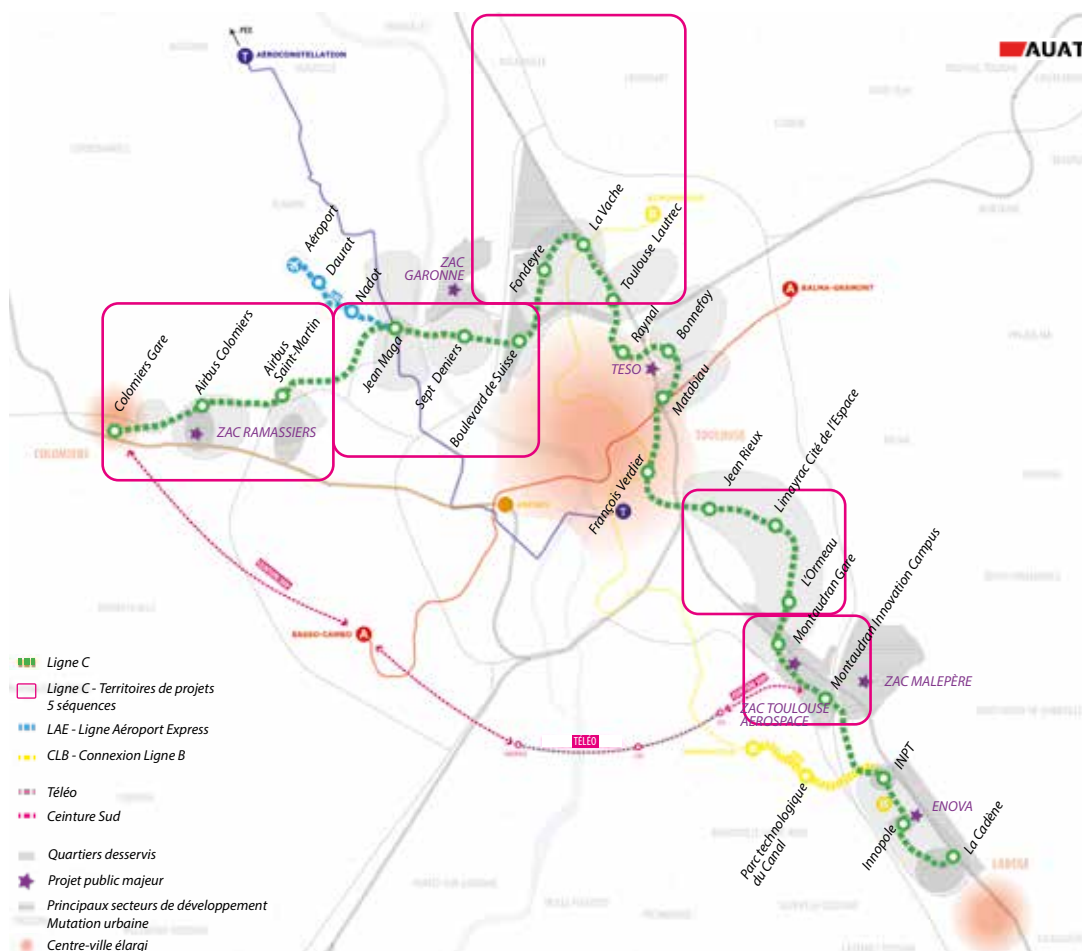


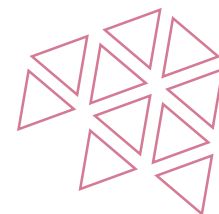
© DR

L'année 2022 a été consacrée à la déclinaison du Pacte Urbain de la ligne C, au-delà des secteurs d'études en cours (Grand Matabiau Quais d'Oc et François Verdier). 5 accords-cadres sont déployés pour Colomiers Gare - Airbus Colomiers Ramassiers - Airbus Saint-Martin, Jean Maga - Sept Deniers - Boulevard de Suisse, Fondéyre - La Vache - Toulouse Lautrec et Aménagements Ferroviaires Nord Toulousain, Jean Rieux - Limayrac - L'Ormeau, Montaudran Gare - Montaudran innovation Campus.

Par le biais de ces accords-cadres, différents domaines seront étudiés : aménagement paysager, urbanisme, développement durable, médiation, concertation, mobilités et déplacement, génie civil et voirie réseaux divers.

En matière d'infrastructures, les travaux de dévoiement des réseaux souterrains se sont poursuivis afin de libérer le sous-sol au niveau des futures stations (70 % des emprises libérées à fin 2022). La relocalisation des activités de la collectivité sur les sites du Raisin et de Daturas a été opérée. Tisséo a, de son côté, démarré les travaux préparatoires sur la plupart des sites. Les travaux de génie civil ont démarré mi-décembre 2022 sur 2 sites : les ouvrages annexes du Puits Canal et du Puits Launaguet.





TÉLÉO : 1,6 MILLION DE VOYAGEURS TRANSPORTÉS EN UN AN



Le plus long téléphérique de France est entré en fonction en mai 2022 à Toulouse. Le nouvel équipement dessert trois pôles majeurs, l'Oncopole, l'hôpital de Rangueil et l'université Paul-Sabatier, en seulement 10 minutes contre 30 minutes en voiture. Téléo, d'une longueur de 3 km, peut transporter jusqu'à 1 500 voyageurs/heure/sens. 6 000 voyageurs sont enregistrés quotidiennement.

Depuis son lancement, le service a enregistré 1,6 million de trajets.



BUS : NOUVELLES LIGNES LINÉO ET MEILLEURE ACCESSIBILITÉ

L'aménagement urbain rapide du territoire comme la progression sensible des déplacements s'accompagnent du renforcement en matière de maillage de lignes de bus, comme d'un effort sur les matériels roulants. La feuille de route « Réseau structurant bus 2026 » organise la démarche, qui se traduit notamment sur les corridors denses.

Le Linéo 10 a été mis en service en août 2022. Le réseau autour de ce Linéo a été restructuré avec notamment le remplacement d'un transport à la demande (TAD) par une ligne régulière desservant Saint-Jory (n° 59). Le Linéo 11 est en service depuis janvier 2023. Il permet de relier le complexe sportif de Frouzins à la station de métro Basso Cambo. Les études du futur Linéo 12 se sont poursuivies. Un aménagement de la bande cyclable dans le sens montant a été fait. S'agissant du nouveau Linéo 7, les réflexions se poursuivent, avec notamment la prise en compte

du Réseau Express Vélo (REV) sur la route de Revel. La ligne 14 emprunte le nouvel itinéraire par les allées Charles de Fitte et les boulevards depuis août 2022. La transformation de la ligne 14 en Linéo a été validée.

Pour la Ligne Express Nord, les études menées valident la réalisation d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur le chemin de Virebent entre le boulevard Florence Arthaud et le chemin de l'Encourse à Launaguet.

Le projet d'aménagement d'un TCSP sur les avenues Ramelet Moundi et Marquisat est aussi acté à Tournefeuille, accompagné d'une piste cyclable est en cours

En termes d'infrastructures, 53 quais bus ont été réalisés en 2022 et 83 arrêts mis en accessibilité. Désormais, 89 % des voyages sur le réseau bus de Tisséo se font à partir d'un arrêt de bus accessible.

ET AUSSI :

DES BUS TOUJOURS PLUS « VERTS » SUR LE RÉSEAU

À fin 2022, le parc de véhicules roulants comprend 25 bus hybrides sur les lignes Linéo, 16 bus électriques pour desservir l'aéroport et le centre-ville, 372 bus énergie GNV. Seul 30 % du parc roule encore au diesel, soit 181 bus.

Sur le dépôt de Langlade, 49 places diesel ont été réaménagées en 47 places GNV. Et au dépôt d'Atlanta, 19 places de bus standards ont été transformées en 13 places de bus articulés.

L'EXPÉRIENCE VOYAGEUR BÉNÉFICIE DE L'APPLI UNIFIÉE

Depuis mars 2022, les voyageurs Tisséo peuvent acheter, recharger et s'informer sur le réseau avec la même application. L'interface a été modernisée pour faciliter l'utilisation de l'ensemble des fonctionnalités intégrées dans l'application : acheter des titres, valider directement avec son

smartphone, recharger sa carte Pastel à distance, s'informer sur l'offre de services en mobilités comme organiser son déplacement. Il est aussi possible de personnaliser l'interface avec un compte. L'application a été téléchargée plus de 200 000 fois depuis janvier 2022, et 300 000 usagers actifs l'utilisent.

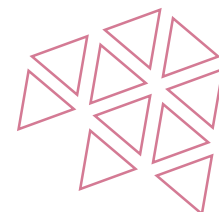


LE PLAN DE FINANCEMENT DU GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST (GPSO) SIGNÉ

À la suite de la création par ordonnance de la « Société du Grand Projet du Sud-Ouest » en mars 2022, l'année a vu la signature du « plan de financement du Grand Projet du Sud-Ouest » en décembre. Le tour de table réunit 25 collectivités territoriales (à hauteur de 40 % du montant des travaux), dont Toulouse Métropole, à parité avec l'État (40 %) et de l'Union Européenne (20 % manquants). La mobilisation des collectivités porte sur une enveloppe de 5,6 milliards d'euros pour un coût total de projet de 14 milliards d'euros.

Ce projet, composé de deux phases, doit créer des voies nouvelles entre Bordeaux et Toulouse. Il s'agit par ailleurs de rénover les infrastructures ferroviaires au sud de Bordeaux (Aménagements Ferroviaires au sud de Bordeaux, dits AFSB) et au nord de Toulouse (Aménagements Ferroviaires au nord de Toulouse, dits AFNT). Sur ce dernier point, les aménagements programmés visent à fluidifier le trafic ferroviaire au nord de Toulouse, augmenter la capacité de la ligne pour faire circuler de nouveaux trains (TGV, TER, fret), et améliorer la connexion entre le réseau ferroviaire et les réseaux de transports collectifs de l'agglomération.

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit l'aménagement de 19 km de ligne existante au Nord de Toulouse, avec notamment une mise à 4 voies entre Saint-Jory et la gare Toulouse-Matabiau, ainsi que le réaménagement de tous les points d'arrêt (Castelnau d'Estrétefonds, Saint-Jory, Fenouillet/Saint-Alban, Lacourtenour, Lalande-l'Église et Route de Launaguet). Le projet des AFNT est actuellement en phase Projet, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, objet d'une large mobilisation des équipes de Toulouse Métropole, s'agissant en particulier des conditions de réalisation des pôles d'échanges multimodaux, du traitement des continuités piéton et cyclable en rabattement sur les gares, du programme de reprise des ouvrages d'art impactés par le projet ferroviaire.



ZOOM

DE NOUVEAUX PROJETS MULTIMODAUX ESQUISÉS SUR L'AIRE D'ATTRACTION DE TOULOUSE

L'État, la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole et Tisséo ont publié les résultats de la 1^{re} phase des études prospectives multimodales de l'aire d'attraction de Toulouse. L'ambition partagée consiste à réduire la congestion routière, mieux desservir le territoire, préserver l'environnement et améliorer la qualité de l'air. Depuis 2017, un travail conjoint est mené autour de solutions de mobilité combinant les moyens de déplacements (vélo, transport en commun, train, route, covoiturage, etc.).

La 1^{re} phase des études a fait émerger de nouveaux projets, en complément et en cohérence avec ceux déjà engagés : la définition d'un schéma directeur « vélo » ; la réalisation d'aménagements facilitant le rabattement vers les gares ferroviaires entre Colomiers et L'Isle-Jourdain ;

l'émergence d'un projet coordonné de développement de la pratique du covoiturage domicile-travail ; l'engagement d'un projet de franchissement Nord de la Garonne et la création d'un nouvel accès au nord de la zone aéroportuaire ; l'engagement d'études autour du renforcement de l'étoile ferroviaire de Toulouse afin de proposer une offre de type « RER » ; l'analyse des enjeux de desserte des transports collectifs dans les secteurs périurbains non desservis par l'étoile ferroviaire ;

Sur la base des premiers bilans, les actions inscrites au plan de déplacements urbains et celles résultant de cette 1^{re} phase des études multimodales permettront de réguler une grande partie des effets de la croissance démographique et économique à l'horizon 2040, sur la circulation



COVOITURAGE ET AUTOPARTAGE PLUS ACTIFS

Covoiturage	Évolution 2021-2022	Évolution 2015-2022
PÉRIMÈTRE TISSÉO		
Nombre de spots de covoiturage desservis par Tisséo	0 %	+339 %
Nombre de parkings de covoiturage desservis par Tisséo	+24 %	+320 %
Nombre d'aire d'embarquement de covoiturage dans les P+R	+33 %	ND*
PÉRIMÈTRE TOULOUSE MÉTROPOLÉ		
Nombre de spots de covoiturage desservis par Tisséo	0 %	+117 %

*Comptabilisé depuis 2021

Le service de Tisséo Collectivités pour mettre en relation les personnes souhaitant partager leur trajet quotidien en s'organisant en amont, baptisé Covoitéo, compte 6 122 inscrits sur la plateforme. Par ailleurs, 53 entreprises en sont bénéficiaires et 101 spots covoiturage sont disponibles. Les travaux de l'aire de covoiturage de 50 places de Seilh sont en cours et la livraison est prévue en juin 2023.

Dans les P + R, 87 places de covoiturage ont été aménagées : Borderouge (25 + 1 PMR), Ramonville (22), Oncopole (26 + 1 PMR) et Basso Cambo (11 + 1 PMR).

En 2022, la pratique de l'autopartage a augmenté de 10 %. Toulouse Métropole affine sa stratégie d'accueil des opérateurs d'autopartage afin de garantir des services de qualité et pérenne sur le territoire. Le label Autopartage de Tisséo-Collectivités va être révisé. Par ailleurs, la définition des critères d'analyse pour autoriser les constructeurs à réduire de 15 % minimum le nombre de places de stationnement en contrepartie de la mise à disposition de véhicules électriques va se réaliser. Fin 2022, 146 véhicules en autopartage étaient labellisés sur le périmètre de Toulouse Métropole.

► L'ÉLECTROMOBILITÉ MONTE EN CHARGE

La décarbonation des modes de déplacements nécessite d'équiper le territoire en bornes de recharge. À l'échelle de Toulouse Métropole, les infrastructures se multiplient afin de faciliter la transition vers l'électromobilité.



	Évolution 2021-2022	Évolution 2018-2022
Évolution du nombre de points de charge pour véhicules électriques accessibles sur voirie (réseaux REVEO et à partir de 2021 Alizé)	+252 %	+696 %



© DR

LES BORNES DE CHARGE ÉLECTRIQUES ALIZÉ ET RÉVÉO PLUS NOMBREUSES ENCORE

Toulouse Métropole encourage et facilite l'utilisation de véhicules électrique et hybrides rechargeables pour mieux accompagner les habitants et les entreprises vers des modes de transport plus respectueux du climat.

Du côté du réseau Révéo, 10 nouveaux points de charges ont été installés, ce qui porte à 114 le nombre de points de charge de ce dernier.

En parallèle, 252 points de charge (dont 45 points de charge haute puissance) sont déployés sur 65 stations dans le cadre du programme VILAGIL, via le réseau Alizé, dans une logique de complémentarité et de maillage du territoire pour encourager et faciliter l'utilisation de véhicules moins polluants.

ET AUSSI :

UNE STATION POUR DEUX ROUES MOTORISÉES ÉLECTRIQUES

Dans le cadre du programme VILAGIL, une concertation a été lancée par le Laboratoire des usages pour offrir un nouveau service : des bornes de recharge pour les deux-roues motorisés électriques (scooters et motos). La station, composée de 3 points de charge, est implantée boulevard Lazare-Carnot (Toulouse).



© DR



© DR

ZOOM

LES PARKINGS EN OUVRAGE S'ÉQUIPENT DE BORNES DE CHARGE

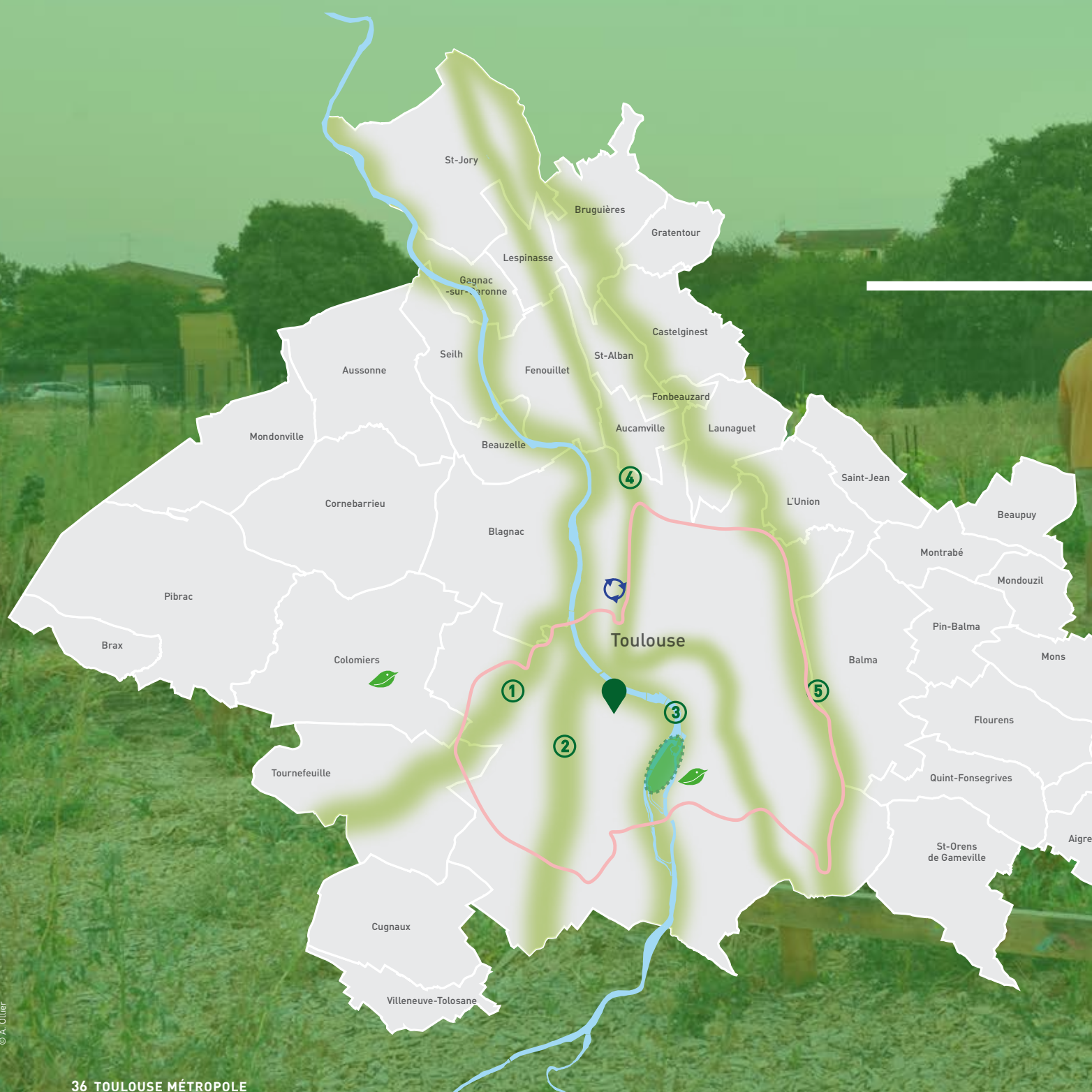
Au total, 290 points de charge vont être déployés d'ici fin 2023 dans les parkings en ouvrage de Toulouse Métropole (Toulouse, Colomiers et Blagnac). La stratégie de déploiement des infrastructures de recharge sur voirie et dans les parkings de Toulouse Métropole est réalisée dans le cadre d'une démarche intégrée avec Tisséo-Collectivités qui équipe, en outre, les parcs relais.

En complément, Toulouse Métropole a engagé une démarche de Schéma Directeur pour conforter le maillage du territoire et s'assurer de la cohérence et complémentarité des réseaux de recharge publics et privés.



© DR

2



UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ POUR TOUS

L'attractivité de l'aire métropolitaine toulousaine, toujours importante, draine avec elle un afflux de nouveaux habitants chaque année. Face à cette dynamique urbaine, la collectivité reste soucieuse de proposer à chaque habitant un cadre de vie durable et de qualité.



	Île du Ramier "Futur poumon vert"
	Grand Parc
	Grand Parc du Touch
	Grand Parc Margelle
	Grand Parc Garonne
	Grand Parc Canal
	Grand Parc de l'Hers
	Éco-jardin
	Éco point
	Ginestous-Garonne : réutilisation des eaux traitées
	Zone à Faible Émissions - mobilité (ZFE-m)

► AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR, AU SERVICE DE LA SANTÉ

Toulouse Métropole est attachée à la santé de sa population et travaille à améliorer la qualité de l'air sur son territoire.

Qualité de l'air	2022
Nombre de personnes en exposition chronique au NO2 au-dessus des valeurs limites pour la protection de la santé sur le territoire de Toulouse Métropole	1 200 - 2 200
Nombre d'épisodes de pollution de l'air aux particules fines (en jours) sur la Haute-Garonne	8
Nombre d'épisodes de pollution de l'air à l'ozone (en jours) sur la Haute-Garonne	6
Taux de jours en indice ATMO moyen à bon	66 %



LA ZFE-M EST ENTRÉE EN VIGUEUR, POUR MIEUX RESPIRER EN VILLE

Depuis mars 2022, la Zone à faibles émissions-mobilité de Toulouse (ZFE-m) est déployée, sur l'ensemble de la ville de Toulouse jusqu'à la rocade, ainsi que sur une partie du périphérique ouest et la route d'Auch.

La circulation des véhicules les plus polluants est progressivement interdite dans ce périmètre. Malgré l'amélioration progressive de la qualité de l'air ces dernières années, le territoire de Toulouse Métropole reste concerné par une pollution atmosphérique chronique.

Cette pollution, causée à 80 % par le trafic routier et notamment les véhicules les plus anciens, affecte gravement la santé de la population, à commencer par celle des plus fragiles.

Concrètement, l'entrée en vigueur de la ZFE-m de Toulouse Métropole a conduit à interdire la circulation et le stationnement des véhicules utilitaires légers et des poids lourds classés Crit'Air 5 et non classés. Elle a ensuite été étendue aux mêmes véhicules classés Crit'Air 4 à partir du 1^{er} septembre 2022, puis à l'ensemble des véhicules classés Crit'Air 4, 5 et non classés, à partir du 1^{er} janvier 2023.

L'information à la population est un enjeu majeur et son accompagnement se poursuit. Les différents acteurs sont réunis au sein d'un comité de suivi dédié, afin d'échanger sur la mise en place du dispositif. Le périmètre de la ZFE-m est également clairement signalé par des panneaux d'entrée et de sortie de zone.

La ZFE

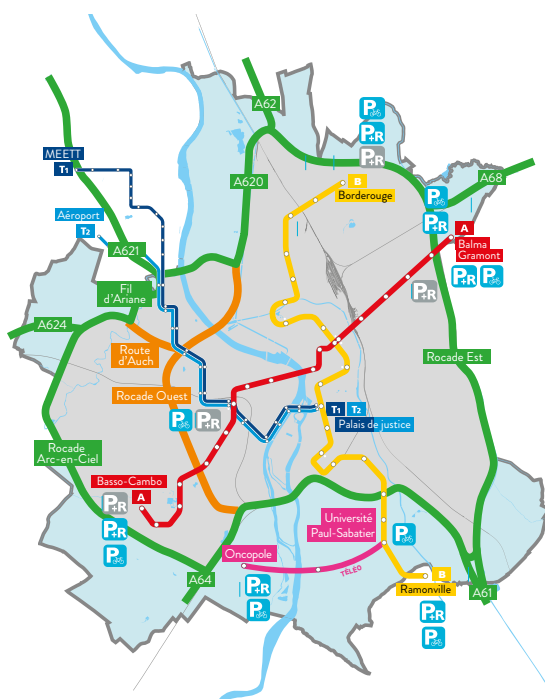
Véhicules interdits :



Des dérogations peuvent être demandées dans des cas bien précis.

Infos : zfe.metropole.toulouse.fr

- Limites communales
- Périmètre de la Zone à faibles émissions (ZFE)
- Périphérique inclus dans la ZFE (accessible aux vignettes autorisées)
- Périphérique hors ZFE



ZOOM

UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE, AVEC LE PASS ZFE

Les propriétaires des véhicules anciens, particuliers comme professionnels, peuvent continuer de circuler occasionnellement à Toulouse au sein de la ZFE-m, indépendamment de leur vignette Crit'air. Afin d'apporter de la souplesse dans la mise en œuvre du dispositif, le Conseil Métropolitain a décidé de la mise en place d'un « pass ZFE », de 52 jours par an. Ce pass, valable trois ans, est dérogatoire. Chaque automobiliste peut, depuis janvier 2023, le demander en ligne, sans avoir à préciser le motif d'utilisation du véhicule concerné.



► UNE MÉTROPOLE NATURE QUI PRÉFIGURE LA VILLE DE DEMAIN



Aménager davantage de place à la nature sur le territoire métropolitain est une priorité de Toulouse Métropole. Grâce à ces aménagements, chacun va pouvoir vivre à son contact et profiter de ses bienfaits.

LE PADD, ADOPTÉ, PRÉFIGURE LE FUTUR PLUI-H BAS CARBONE

Le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD), débattu et adopté en Conseil métropolitain d'avril 2023, définit les grandes orientations et développe les axes stratégiques pour l'aménagement de la Métropole, à horizon 2035. Il indique, en cela, les évolutions à venir du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat).

Trois grands axes constituent le socle du PADD :

- Préserver et valoriser les ressources du territoire
- Offrir un cadre de vie désirable dans une Métropole des courtes distances
- Préparer la Métropole de demain : innovante, solidaire et attractive

Le scénario d'accueil et d'aménagement du territoire inclus dans le PADD estime le potentiel d'accueil et la capacité à mobiliser des locaux, des friches et des espaces déjà urbanisés. Il fixe

par ailleurs les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement. Concrètement, entre 2025 et 2035, la population de la Métropole gagnera 90 000 nouveaux habitants, nécessitant la production d'environ 72 000 logements. Le scénario s'appuie notamment sur l'anticipation de créations d'emplois conséquentes, 51 000 issues des filières économiques de l'aire urbaine, dans la continuité de la tendance actuelle.

Alors que l'objectif de réduction de la consommation d'espace naturel agricole et forestier (ENAF), fixé à moins 50 % par rapport à la consommation observée sur les 10 années précédant l'arrêt du projet de PLUi-H, est énoncé, la densification des espaces déjà urbanisés ne suffira pas pour absorber la croissance démographique. C'est pourquoi le scénario du PADD planifie l'ouverture à l'urbanisation de 550 ha, sur la décennie concernée.

RUE DE METZ – GRANDE RUE SAINT-MICHEL : VÉGÉTALISATION ET MODES DOUX À L'HONNEUR



arbustes et plantes vont permettre de rafraîchir cet axe sur tout le long, du Monument aux Morts jusqu'au parvis du Musée des Augustins. De nombreux végétaux - chênes, magnolias, arbustes méditerranéens, etc. - vont y être plantés. Ils prendront place dans des fosses (ou tranchées de Stockholm) afin que l'eau de pluie s'infiltre et puisse servir à l'arrosage. L'apaisement de cette artère emblématique s'appuie également sur la baisse de la circulation routière. En contrepoint, une plus large place va être accordée aux cycles (pistes et arceaux) et aux piétons (larges trottoirs et sièges), grâce à des espaces sécurisés.

Du côté de la Grande rue Saint-Michel, le projet définitif a été présenté aux habitants et usagers. Dans ce cœur de quartier commerçant, la voie routière sera désormais à sens unique et confirme l'expérimentation qui était menée. Tous les usagers vont avoir des espaces sécurisés, notamment les piétons et les cyclistes. En prolongement des allées Jules Guesde, quarante nouveaux arbres vont être plantés tout au long de la Grande rue, avec la même technique de récupération de l'eau / arrosage intelligent que celle déployée rue de Metz. Il est par ailleurs prévu de débitumer 2 000 m², pour aménager des parterres de plantes en pleine terre. Ici, des espaces pour se poser et se reposer seront proposés. Les travaux sont prévus de la rentrée 2023 à l'automne 2025.

L'ambition d'un centre-ville plus accueillant et résilient face au changement climatique guide les projets de réaménagement urbains. Dans ce cadre, deux projets emblématiques dessinent l'avenir d'axes clés de Toulouse. Ils ont avancé au cours de la période. Les travaux de la rue de Metz ont été lancés en février 2023 et dureront jusqu'au printemps 2025. À la suite d'une large concertation incluant riverains, habitants et commerçants, l'axe emblématique va être totalement métamorphosé. Des plantations d'arbres,



© DR

LES PARCS ET PLANTATIONS SE MULTIPLIENT

À Toulouse Aerospace, jardin du Brésil, parc Maziol et espace vert des Ateliers moteurs

Après une étude menée en 2022, la dernière phase d'aménagement a permis la réalisation du Jardin du Brésil, évocation des ambiances rencontrées par les aviateurs de l'Aéropostale arrivant en Amérique du Sud.

En décembre 2022, la première phase des Jardins de la Ligne a été récompensée par le prix national de la Victoire d'or des Victoires du paysage 2022, remis à Toulouse Métropole dans la catégorie Parc et jardin.



© DR

Le projet paysager global de Toulouse Aerospace, qui compte plus de 3 500 arbres, va plus loin. En 2022, au sud de Toulouse Aerospace, au cœur du Campus d'innovation, le parc Jacques-Maziol a été aménagé. Comptant actuellement 385 arbres ils seraient à terme 500.

Ce parc reconnu nationalement dans le cadre du programme Ville de demain participe à la résilience du territoire face aux risques de précipitations exceptionnelles. Il permet avec d'autres bassins de recueillir les eaux de pluie, d'approvisionner la végétation locale et de favoriser le retour de l'eau de pluie au milieu naturel et à la nappe phréatique.

Cet aménagement favorisera la détente des usagers de l'espace Clément-Ader, du B612 et de la Maison de la formation Jacqueline Auriol et leur circulation.



© DR

Plus au nord de la ZAC, l'avenue de Lespinet a été plantée de 23 arbres supplémentaires et l'espace vert des Ateliers moteurs s'étend sur 3300 m², au cœur de la Piste des Géants. L'esplanade entre l'ancienne piste aérienne et la halte TER a également été aménagée. Elles proposent respectivement 35 et de 45 arbres aux essences variées. Ces boisements comprennent notamment des érables, des charmes, des frênes, des flamboyants bleus, un merisier et plusieurs variétés de chênes.

Le faubourg Malepère se boise davantage

Plusieurs projets conduisent à la végétalisation de cette ZAC en cours d'aménagement. La future rue H a tout d'abord été élargie, afin d'accueillir plus de plantations.

Un square public a par ailleurs été ajouté aux études, et va être aménagé sur une parcelle très boisée, initialement prévue pour être commercialisée à un promoteur. Une école avec une cour de récréation boisée est également planifiée sur la zone.

À Saint-Martin du Touch, les travaux sur les parcs s'accroissent

Les travaux du Parc Ramassiers Nord ont démarré en septembre 2022. À l'autre bout du quartier, le parc Saint Martin (plus de 1,5 hectare) a été livré en avril 2023. Au cours de l'hiver, 270 élèves de l'école primaire Fleurance y ont assuré la plantation d'arbres. Au total, 826 arbres ont été plantés, des bords du Touch à la Rocade arc-en-ciel. Plus globalement, la plantation d'arbres prévue à la phase 2 d'aménagement a été assurée.

L'ÎLE DU RAMIER POURSUIT SA MUE

Située au centre du Grand Parc Garonne, l'île - libérée du parc des expositions depuis 2021 - va constituer un véritable poumon vert en cœur de ville. 3,7 hectares ont été progressivement désimperméabilisés et végétalisés, devant l'entrée de la piscine Nakache. Les semis temporaires de céréales et légumineuses permettent d'enrichir le sol en nutriments, nécessaires au bon développement du futur jardin botanique. L'aménagement de l'île met en œuvre un ensemble de solutions concrètes en réponse aux enjeux du changement climatique :



© DR

- Solutions d'atténuation du réchauffement climatique : déconstruction de bâtiments, suppression de parkings, réduction du trafic automobile, développement des modes de déplacements actifs, séquestration de carbone par les plantations et la restauration de sols vivants...
- Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) : création d'îlot de fraîcheur par la désimperméabilisation et la végétalisation de vastes emprises, infiltration des eaux pluviales par la création de noues végétalisées et phyto-épurations, écoconception des nouveaux espaces avec une palette végétale largement basée sur des essences locales et adaptées, restauration des ripisylves, création d'une mosaïque de milieux différents, gestion différenciée des espaces végétalisés...
- Ces solutions « multibénéfiques » permettront un gain net de biodiversité, dans une démarche globale de développement durable. Les études réglementaires du projet d'aménagement global de l'île du Ramier ont été réalisées, en lien avec les services de l'État. Elles ont donné lieu à une enquête publique en mars et avril 2023, qui s'est conclue par un avis favorable sans réserve. Les travaux d'aménagement des espaces publics et du jardin botanique pourront démarrer fin 2023, pour une livraison fin 2025.



LES GRANDS PARCS, DES PILIERS VERTS AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE

L'armature végétale en ville et sur le territoire métropolitain se structure peu à peu. La mise en œuvre des Grands Parcs - Grand Parc du Touch, Grand Parc Margelle, Grand Parc Garonne, Grand Parc Canal et Grand Parc de l'Hers - s'organise autour des cours d'eau et canaux existants, avec l'ambition de favoriser la continuité écologique comme l'adaptation au changement climatique et l'accès des habitants à la nature.

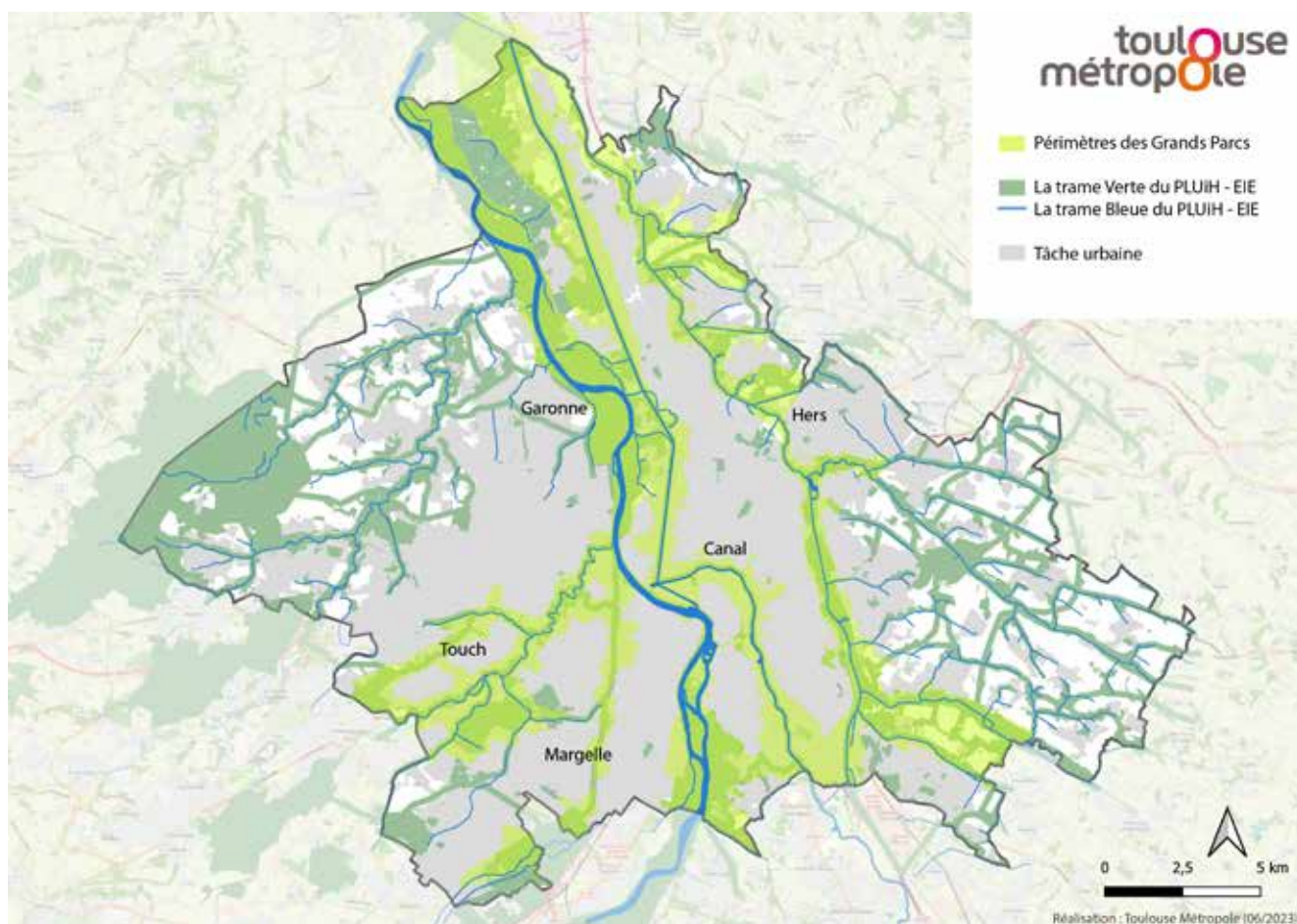
Cela fait 10 ans que l'aménagement du Grand Parc Garonne a débuté. Celui-ci va s'étendre de Saint-Jory, au nord, à l'île du Ramier, au sud de la ville de Toulouse et à cheval sur chaque berge, sur le périmètre du lit majeur du fleuve ; le parc proposera des équipements de loisirs, culturels et touristiques.

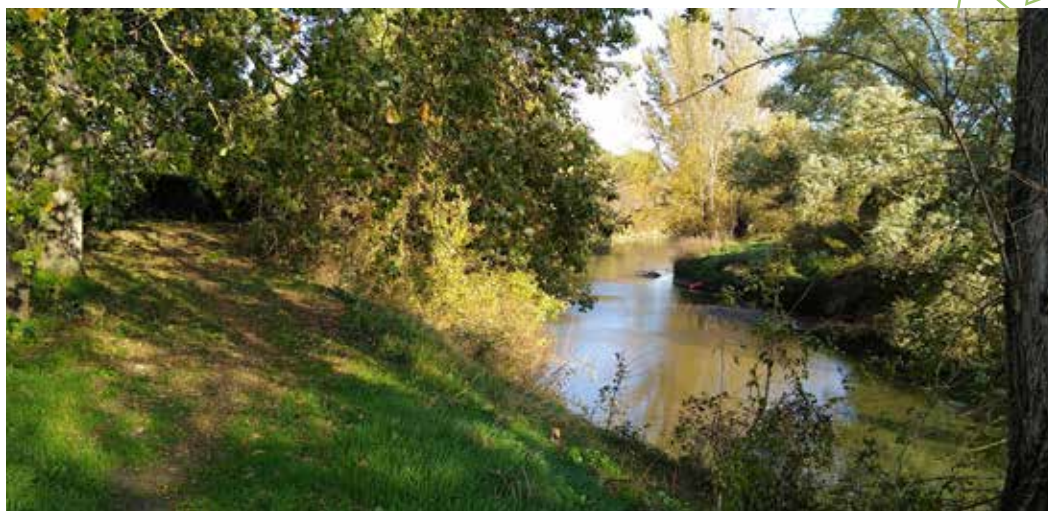
Au sud-ouest, le Grand Parc Margelle reliera les châteaux de Candie, de Reynerie, du Mirail et le jardin du Barry jusqu'aux abords de l'hôpital Purpan. À l'ouest, ce sont les rives du Touch qui seront aménagées de l'orée du pôle aéronautique jusqu'à la base verte de la Ramée.

Le Grand Parc Canal réunit de son côté les berges exceptionnelles du canal du Midi à celles des canaux de Brienne et de Garonne, les Ponts-Jumeaux et le Bassin des filtres.

Enfin, la vallée de l'Hers formera la trame du Grand Parc de l'Hers, la ceinture verte de l'est toulousain.

Avec ces Grands parcs, la Métropole entend maintenir et affirmer des continuités naturelles et paysagères sur son sol, les sanctuariser pour les préserver de l'urbanisation et guider les aménagements à venir. Ils sont aussi l'occasion de proposer à tous les citoyens de véritables destinations de nature, favorisant les modes de déplacement doux.





© E. Poirieu de Narçay

FORUMS D'ACTEURS ET PÉRIMÈTRE DÉFINI POUR LE GRAND PARC DE L'HERS

L'année 2022 marque une étape importante pour Le Grand Parc de l'Hers, qui s'étend sur une trentaine de kilomètres et traverse 13 communes. Adossé à la trame verte et bleue, doté d'une empreinte agricole encore bien présente et situé en frange de l'urbain, ce territoire ample et complexe oblige à relever le défi de la reconquête écologique et de la sobriété foncière en secteur à pression urbaine marquée.

Lors de son étude de préfiguration, engagée mi 2022, 54 entretiens ont permis de recueillir les perceptions des acteurs et un premier Forum

s'est tenu en octobre 2022. Trois ambitions ont été partagées pour le Grand Parc de l'Hers : Parc nature, Parc nourricier et Parc habité. Un second Forum, tenu en mars 2023, a conduit à proposer un périmètre et un Livre blanc à la discussion des parties prenantes. Ce processus de coconstruction a été complété par un premier temps d'échange avec des associations du territoire engagées sur les thématiques ciblées par le Grand Parc de l'Hers : environnement, patrimoine et mobilités douces. Le Plan d'actions du Grand Parc de l'Hers est attendu d'ici fin 2023.



LE GRAND PARC MARGELLE S'AFFIRME

Situé sur la rive gauche toulousaine, il se déploie le long de la Margelle de Garonne, coteau boisé marquant la limite entre la terrasse et la plaine de Garonne. D'abord uniquement toulousain, le Grand Parc Margelle s'étend à l'échelle métropolitaine par délibération en date de 2022, sur les communes de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane et fait l'objet de collaborations avec Portet-sur-Garonne.

Le grand parc débute sur la rive gauche de la commune de Toulouse, au sud du quartier Ancely, et s'étend vers le sud jusqu'au centre-bourg de Villeneuve-Tolosane, en passant par Portet-sur-Garonne puis Cugnaux. Il s'étend, sur une quinzaine de kilomètres, par une succession d'espaces verts en « pas japonais », souvent boisés, parfois agricoles, marqués de patrimoines végétaux et bâtis.

D'une ambiance urbaine, le grand parc évolue au sud de Toulouse vers des séquences plus agricoles et naturelles ouvrant largement sur le grand Paysage.

Ce fil naturel fait aussi le lien entre plusieurs grands équipements de rayonnement métropolitains : hôpital de Purpan, Zénith, école d'ingénieurs de Purpan, hippodrome de la Cépière,

université Jean-Jaurès, ... que viendront renforcer les projets en cours des halles de la Cartoucherie, de la cité de la Danse à la Reynerie, du renouveau du domaine de Candie et de Francazal.

La continuité paysagère de la Margelle a été interrompue par des coupures urbaines (périphériques, boulevards, enclaves). L'objectif premier de ce Grand Parc est donc de redonner une existence et une épaisseur à cette continuité paysagère structurante.

À l'instar des quatre autres grands parcs, les actions suivantes seront engagées :

- guider les aménagements d'espaces publics et naturels à venir par une démarche volontaire de mise en valeur, qualitative et prospective ;
- définir les limites du Grand Parc Margelle et les protéger réglementairement dans tous les documents de planification (PLUi-H, SCoT) ;
- reconstituer les continuités naturelles métropolitaines et préserver les sols fertiles par des projets concrets ;
- valoriser les aménagements existants et en impulser de nouveaux, en favorisant les déplacements en modes actifs depuis et en direction des grands parcs.



ZOOM

BIODIVERSITÉ & GRANDS PARCS : L'HERS ET LE TOUCH EN ÉCLAIREURS

Afin de répondre à l'ambition de nature sur ces grands parcs, la Métropole a piloté en 2022 un état des lieux de la connaissance écologique pour deux grands parcs, celui de l'Hers et celui du Touch, dans un périmètre élargi autour de ces deux cours d'eau et de leurs affluents.

Partagé avec les partenaires naturalistes locaux, cet état des lieux conclut au besoin de consolider, dès 2023, la connaissance écologique sur

ces secteurs. En effet, ces deux parcs doivent être concrétisés sur la base de ressources scientifiques et techniques solides en matière de biodiversité. Ceci, de manière à guider la décision et l'action : connaître pour mieux protéger et restaurer, connaître pour cibler les secteurs naturels à valoriser, assurer un suivi de la qualité écologique dans le temps.

RENATURER, L'ENJEU CLÉ DU GRAND PARC GARONNE

Il est l'un des Grands Parcs emblématiques du territoire, où la nature reprend ses droits. Le projet, retenu dans le cadre du projet européen Life Green Heart, va permettre de tester sous un format unique les effets de la renaturation de 10 hectares de sols en milieu urbain dense, dans le temps.

Cette expérience va donner des indices précieux sur les bénéfices et bienfaits apportés par les grands parcs urbains dans plusieurs domaines comme les vagues de chaleur, la pollution ou la biodiversité. La requalification des sols est également auscultée.

La déconstruction du parc des expositions et de ses parkings a laissé place à un vaste espace minéralisé, au sol imperméabilisé durant 70 ans.

D'ici à 2025, 12 parcelles témoin vont être observées, avec des modalités de mise en œuvre différentes (décompactations, apports de terre, paillage, apports de micro-organismes, etc.). Dans le projet, trois types de végétation sont testés – ornementale, champêtre et méditerranéenne.

La vocation du projet Life Green HEart est, à long terme, d'assurer la pérennité des plantations et plus largement de faire avancer la connaissance et la pédagogie sur la restauration des sols et la re-végétalisation des villes.

LE GRAND PARC CANAL AFFICHE SES PREMIÈRES RÉALISATIONS

La transformation des trente kilomètres de canaux traversant la Métropole (le canal du Midi, le canal de Brienne et le canal de Garonne) en un grand parc linéaire, prend corps. Après le diagnostic établi en 2021, la paysagiste retenue comme maître d'œuvre a travaillé tout au long de l'année 2022, nourrie par des concertations, afin de proposer un plan guide. L'objectif principal de parvenir à réduire de 50 % la place de la voiture le long des canaux d'ici 2030, au profit,

sur chaque rive, d'un épaississement de la promenade piétonne sur les berges hautes, d'une double plantation d'arbres le long des façades et de la création de voies de circulation pour les cyclistes. La qualité écologique des berges des canaux sera renforcée par des plantations spécifiques, favorables au développement de la faune sauvage et un éclairage nocturne adapté permettra de préserver la vie animale. Le Grand Parc Canal sera à terme un lieu de nature apaisé.

Un premier grand projet d'aménagement du Grand Parc Canal a été lancé en 2022, celui du projet Parvis Brienne Saint-Pierre. Cet espace qui s'étend de l'entrée de la Toulouse School of Economics au parvis de l'église Saint-Pierre-des-Cuisines, sera notamment marqué par la création de la place des Reines et Rois Wisigoths et la refonte du début des allées de Barcelone. La livraison est prévue pour fin 2025.

Des interventions en « urbanisme tactique » vont être menées, permettant au moyen d'investissements mesurés et réversibles, de donner à vivre et de tester rapidement des changements d'usage le long des canaux.

La réduction de la circulation au profit des modes doux et des transports en commun est visée, afin d'améliorer notamment la qualité de l'air le long des voies d'eau.



© P. Nin



ET AUSSI

LE GRAND PARC DU TOUCH, PROMENADES ET RICHESSE ÉCOLOGIQUE

Le Grand Parc du Touch est un axe stratégique pour la Métropole de Toulouse. Il pose les enjeux de biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de sobriété foncière afin de relever plus globalement les défis de la transition écologique, climatique et énergétique.

Le corridor du Touch, en tant que trame verte, participe de la richesse écologique de la métropole, même si elle est en milieu urbain et peut être considérée comme « nature ordinaire ». Les inventaires réalisés au sein de la trame verte ont mis en évidence la présence de sites d'intérêts écologiques (faune flore).

Le projet de Grand Parc a pour ambition d'ouvrir la ville sur le Touch et ses affluents en proposant notamment des tracés de lieux de promenade et de détente, en développant un linéaire piéton/cycles continu, en valorisant le tracé des grandes voies d'eau dans le paysage urbain, en préservant et requalifiant les berges à caractère naturel, en portant à connaissance ces milieux (caractéristiques, fonctions, usages), etc.

Trois séquences sont identifiées et caractérisent ce Grand Parc : Nord (Ancely – Saint Martin), centre (Saint-Martin -Tournefeuille) et Sud (Tournefeuille – Ramée).

ZOOM

LES APPORTS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA NATURE EN VILLE

Le Conseil scientifique de la nature en ville apporte son expertise sur les projets structurants. Il émet par ailleurs des recommandations pour les accompagner. Face à la complexité des sujets, des expertises scientifiques sont mobilisées. Le Conseil scientifique de la nature en ville valorise les acquis de la recherche au service de l'action territoriale, introduit une dimension prospective, propose des éléments méthodologiques et relaie des connaissances nouvelles.

Sa composition garantit une mixité des disciplines, des profils et des organismes de recherche. Le conseil s'est réuni une fois autour du projet de mise en place d'indicateurs de biodiversité, en intégrant dans cette rencontre une visite de la reconquête de l'Île du Ramier, au cœur du Grand Parc Garonne.

La collectivité est en effet intéressée par le regard de scientifiques sur la manière de monitorer la nature en ville, notamment sur des projets emblématiques qu'elle porte : végétalisation et création des 5 grands parcs, chacun adossé à la

trame verte et bleue.

Les membres du Conseil scientifique ont ainsi conseillé de s'appuyer sur les référentiels existants en matière de suivi et d'évaluation de la biodiversité.

Ils ont également suggéré d'assumer de ne pas rechercher l'exhaustivité en sélectionnant des indicateurs suffisamment robustes pour assurer un suivi dans la durée, en privilégiant de suivre les habitats naturels particulièrement significatifs de richesse biologique, en identifiant des indicateurs capables de relier écosystèmes et paysage ainsi que des indicateurs permettant de suivre l'état de biodiversité en lien avec le changement climatique.

Et enfin, les membres du Conseil scientifique de la nature en ville ont insisté sur l'importance d'articuler la mise en place de ces indicateurs avec une démarche participative impliquant les citoyens. L'objectif étant de réussir à mettre en place une dynamique citoyenne autour du suivi de la biodiversité.

ET AUSSI

LES USINES D'EAU POTABLE LABELLISÉES ÉCO-JARDINS

Les usines de Pech David et Clairfont, l'exhaure de Clairfont et le réservoir de En Jacca ont été labellisés Ecojardin en juin 2022. La démarche complète la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts et la gestion écologique des sites de manière globale.

Le label témoigne des pratiques écologiques sur les espaces verts, au sein desquels le délégataire applique le zéro phyto, le zéro arrosage et propose des aménagements en faveur de la biodiversité.

Plus largement, 10 sites ont fait l'objet de diagnostics visant à mettre en place des plans de gestion favorisant la biodiversité, tout en préservant la vocation des sites. Il s'agit du poste de relevage du Palayre et des stations d'épuration de l'Aussonnelle (Seilh), Bruguères, Castelginest, Flourens, Ginestous, Launaguet, Mondouzil, Mons et Saint-Jean. Ce travail a donné lieu à un rapport remis fin 2022, comprenant une liste d'actions de gestion susceptibles d'améliorer la biodiversité.



▶ LA RESSOURCE EN EAU, MIEUX LA GÉRER POUR LA PRÉSERVER

Le territoire métropolitain est traversé par un fleuve, de multiples cours d'eau et des canaux, à la biodiversité singulière. Toulouse Métropole s'attache à en préserver les usages comme les fonctionnalités naturelles. La collectivité travaille aussi à mieux gérer les ressources, comme les eaux pluviales ou la réutilisation de l'eau traitée.

UN PLAN EAU MULTIFORME, POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE

Le dérèglement climatique affecte le territoire, soumis à d'intenses sécheresses. Le bassin versant de la Garonne sera l'un des plus touchés de France, par le manque d'eau.

Au titre de ses compétences, Toulouse Métropole agit sur l'eau potable distribuée, en luttant activement contre les fuites sur les réseaux. En 2022, 540 fuites ont été résorbées, permettant d'économiser 1,5 million de mètres cube d'eau. Le budget affecté aux canalisations, de 24 M€/an, a doublé en deux ans. 88 % de l'eau distribuée arrive au consommateur, contre 80 % à l'échelle nationale.

Afin d'aller plus loin pour ne plus perdre d'eau, priorité est donnée à l'évolution des formes urbaines. L'ambition est d'aider l'eau à s'infiltrer dans les sols, au cœur de tout le territoire, et ne plus laisser s'écouler les eaux pluviales.

En matière d'agriculture urbaine et dans le cadre du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain, les projets agricoles des communes en projet, devront être exemplaires sur l'usage de l'eau : paillage des sols, choix des espèces, goutte à goutte, récupération, etc.

Un effort important est aussi mené pour remplacer l'eau potable par de l'eau retraitée, quand les usages l'autorisent. Le projet coopératif et innovant VAL'REU, menée à la station d'épuration de Ginestous, va permettre de remplir les balayeuses et véhicules de nettoyage pour la voirie, avec de l'eau retraitée. Le nettoyage des rames de métro de la ligne C s'effectuera aussi à partir d'eau retraitée.

Chacun peut contribuer à économiser l'eau, grâce à de petits gestes. Des kits « mousseurs » d'eau pour les robinets vont être mis à disposition des habitants pour réduire leur consommation, et une aide pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie est en réflexion. Afin que chacun prenne conscience de sa consommation, puisse suivre celle-ci et repérer les gaspillages, une grande campagne d'installation de compteurs intelligents est prévue, d'ici fin 2024.

COMMUNICATION ET NOUVELLES ÉTUDES SUR LES AFFLUENTS DE LA GARONNE, POUR PRÉVENIR LES INONDATIONS

Toulouse Métropole porte depuis octobre 2018 le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), qui comprend 32 actions visant à mieux gérer et réduire les vulnérabilités du territoire. Toujours au stade de PAPI d'intention, celui-ci a donné lieu à une communication importante vers le grand public, notamment avec l'ouverture du site internet.

inondations-agglo-toulousaine.fr

Deux dépliants ont également été produits, pour le grand public, présentant le risque inondation dans l'agglomération toulousaine ; pour les entreprises, présentant les points de vulnérabilité spécifiques, les mesures de prévention à mettre en œuvre, ainsi que l'accompagnement proposé dans le cadre du PAPI.

L'étude sur les phénomènes de ruissellement à caractère exceptionnel, pilotée par Toulouse Métropole en lien avec les trois autres EPCI, s'est conclue fin 2022. En complément, les premières études sur les affluents de la Garonne ont été lancées, sur les bassins versants de l'Aussonnelle (Brax, Pibrac, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville, Aussonne, Seilh) et du Touch (Tournefeuille, Colomiers, Blagnac, Toulouse).

Ces études de 2 ans sont pilotées par Toulouse Métropole, en collaboration avec le Muretain Agglo et le Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT). Elles vont permettre d'approfondir les connaissances sur le risque inondation et de définir des mesures de prévention adaptées, à intégrer au PAPI complet.



**Programme d'Actions
de Prévention des Inondations**
DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE



© DR

51 ACTIONS POUR MIEUX GÉRER LES COURS D'EAU MÉTROPOLITAINS

Le Plan d'actions pour les cours d'eau métropolitains (PACEM) fait suite à l'état des lieux et au diagnostic menés en 2021-2022. Huit enjeux stratégiques orientent désormais la gestion des cours d'eau. Ces derniers ont bénéficié de 51 actions, regroupant près de 700 interventions en un an, réparties sur les 183 km de linéaire.

Un programme pluriannuel de gestion (PPG), pour 5 ans, est attendu cette année. Il sera co-construit à 2 échelles géographiques, celles des communes sur le territoire de Toulouse Métropole et celle des bassins versants avec les autres structures gestionnaires en charge de la compétence Gémapi (Muretain Agglomération le Syndicat Mixte Garonne Louge Touch).



© DR

ET AUSSI

TRAVAUX ET ÉTUDES POUR VALORISER LES CANAUX

Toulouse Métropole s'appuie sur le Programme Opérationnel de Valorisation des canaux (2021-2026) afin de poursuivre les efforts engagés sur le sujet. L'objectif est de lancer des travaux et obtenir des résultats visibles et rapides. Cette année, des travaux de réfection de la berge du canal du Midi au boulevard de la Méditerranée ont été menés. Des études sont en cours, concernant la conformité des réseaux secs et humides sur les quartiers fluviaux toulousains, ainsi que sur l'aménagement de la connexion du canal latéral à la Garonne au chemin Prat-Long.

Ce programme est piloté de façon transversale, en lien avec Voies Navigables de France et les Architectes des Bâtiments de France. Sur la période, un budget de 2,8 millions d'euros est mobilisé autour d'enjeux comme la nature en Ville et l'Environnement, l'évolution des usages.



EAUX PLUVIALES : L'ÉTAT DES LIEUX, AVANT UN NOUVEAU MODÈLE HYDRAULIQUE

Toulouse Métropole est l'une des seules métropoles françaises à disposer d'une infrastructure de collecte eau pluviale quasi séparée du réseau d'eaux usées.

Mieux comprendre comment fonctionnent ces ouvrages stratégiques est impératif, face aux événements pluvieux aggravés par les effets du changement climatique. Les inondations par débordements localisés, qui affectent certaines zones du système pluvial, ne peuvent pas être identifiées préventivement. Une vision globale du fonctionnement des branches de réseaux va donc permettre d'atténuer et anticiper les conséquences.

D'autre part, le mode de gestion des eaux pluviales à privilégier a changé. Le « tout-tuyau » pour évacuer vers les cours d'eau laisse place à une logique de gestion des eaux pluviales « intégrée », cherchant à infiltrer ou gérer ces eaux au plus près de leur point de chute.

L'état des lieux mené a été l'occasion de rencontrer les communes du territoire ainsi que les pôles territoriaux pour faire remonter les problématiques, les désordres, les manques cartographiques et recenser les techniques de gestion durables des eaux pluviales.

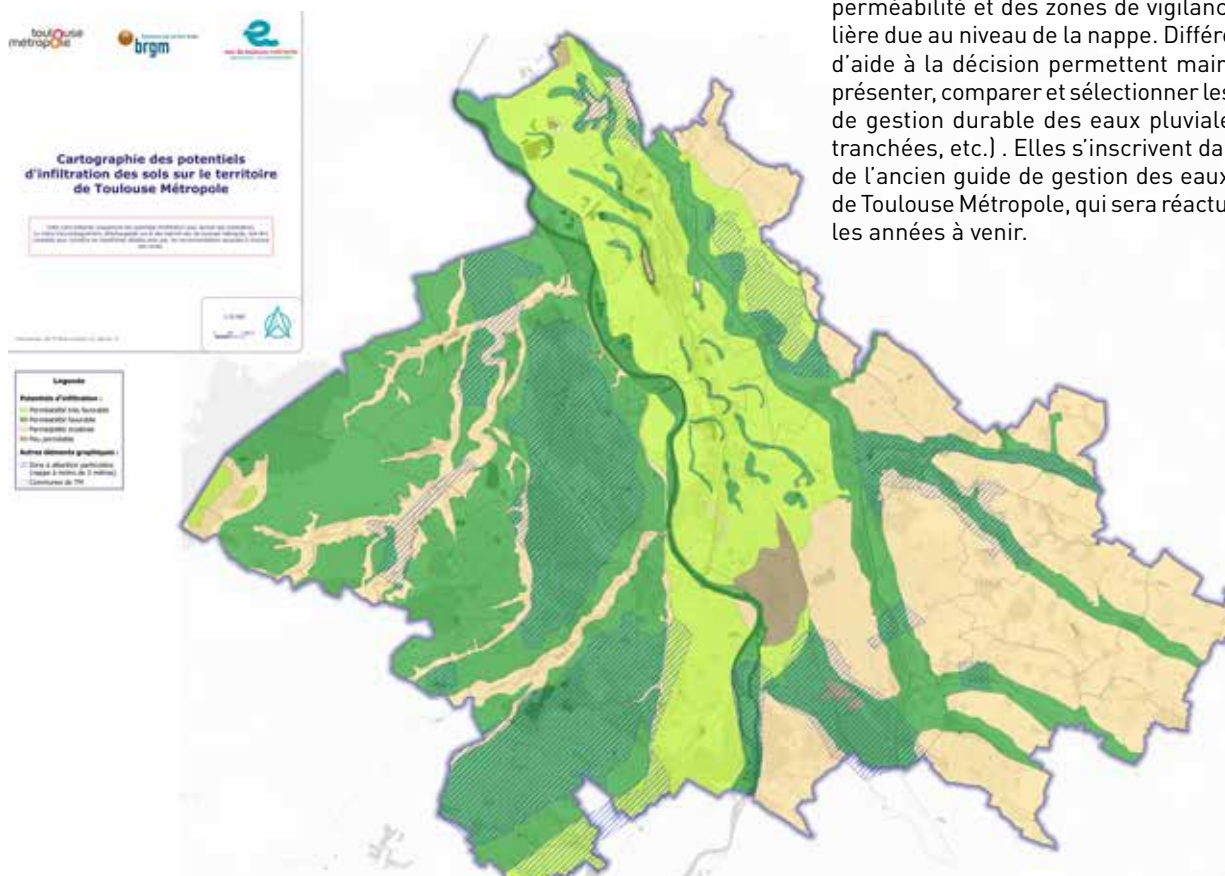
L'étude des données disponibles a également permis de déterminer l'ensemble des campagnes de terrain nécessaires à réaliser sur l'année 2023 pour finaliser l'état des lieux du patrimoine en vue de la création d'un modèle hydraulique.

Un état des lieux de l'exercice de la compétence a également démarré en fin d'année pour réaliser une cartographie de cette compétence transversale et spécifique. Le volet communication et sensibilisation a démarré avec l'adoption d'un « bloque-marque » qui accompagnera les supports de communication liés à la gestion durable des eaux pluviales.

ET AUSSI

DES SOLUTIONS POUR L'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES DANS LES SOLS

Toulouse Métropole a engagé un projet de Recherche et Développement avec le CEREMA (Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) et le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) pour déterminer la capacité d'infiltration des sols. Une carte de ces potentiels a été établie sur l'ensemble du territoire. Objectif : favoriser les projets de gestion à la source des eaux pluviales en indiquant des potentiels de perméabilité et des zones de vigilance particulière due au niveau de la nappe. Différents outils d'aide à la décision permettent maintenant de présenter, comparer et sélectionner les solutions de gestion durable des eaux pluviales (noues, tranchées, etc.). Elles s'inscrivent dans la suite de l'ancien guide de gestion des eaux pluviales de Toulouse Métropole, qui sera réactualisé dans les années à venir.



Cartographie des potentiels d'infiltration des sols sur le territoire de Toulouse Métropole



► MOINS DE DÉCHETS ET DAVANTAGE DE RECYCLAGE

Un important effort est déployé pour mieux prendre en charge les déchets et les recycler, qu'ils soient d'origines alimentaire ou ménager.



© P. Nin

DÉCHETS : TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES ET PAPIER TRIÉS

Le geste est connu : chacun doit trier sa poubelle et séparer papiers/cartons, acier et aluminium, et bouteilles et flacons plastiques, afin qu'ils soient recyclés. Une nouvelle étape est franchie depuis le 1^{er} janvier 2023. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (2020) a imposé, à l'échelle de Toulouse Métropole comme ailleurs, l'extension des consignes de tri à la totalité des emballages plastiques et l'harmonisation des couleurs des bacs. Désormais, les habitants de la Métropole doivent aussi mettre les films alimentaires, pots, barquettes, tubes, sachets, dans le bac de tri prévu à cet effet. Les bacs bleus vont progressivement laisser place aux bacs noirs, à couvercle jaune, partout sur le territoire.

Entre 2 000 et 3 000 tonnes d'emballages en plus par an vont être récupérées, soit 5 % de déchets recyclables supplémentaires. Le process du

centre de tri de Toulouse a été modernisé pour accueillir et traiter le volume de déchets supplémentaires, avec la modification des lignes de tri, des cabines de pré-tri et l'adaptation de la trémie d'alimentation pour accroître et améliorer le rendement. Dans l'attente du nouveau Centre de tri à Bessières, prévu en juillet 2025, la Métropole a fait le choix d'orienter une partie des papiers et emballages au Centre de tri de Montech.

Les travaux de modernisation ont fait l'objet d'une subvention de l'éco-organisme CITEO à hauteur de 50 % du montant total des travaux et avec à la clef une augmentation du soutien annuel à la tonne passant de 600 € à 660 € sur les emballages plastiques.

L'INCINÉRATEUR DU MIRAIL VA FAIRE L'OBJET DE GRANDS TRAVAUX

Decoset est propriétaire de deux centres de traitement et de valorisation des déchets par incinération : celui de Toulouse-Mirail, d'une capacité de 330 000 tonnes/an et celui de Bessières, d'une capacité de 196 000 tonnes/an.

L'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Toulouse, qui incinère les déchets et les valorise sous forme d'énergie, a plus de 50 ans et doit faire l'objet de travaux de mise aux normes d'ici fin 2023. Il s'agit de se conformer à l'évolution de la réglementation concernant principalement les substances polluantes, notamment les rejets des oxydes d'azotes (Nox). Jusqu'en 2024, l'UVE va également faire l'objet de travaux, dit de « confortement », afin de la maintenir en service jusqu'à 2032.

Afin d'informer le public sur ces travaux, plusieurs réunions publiques et des ateliers de concertation se sont tenus au second semestre 2022, afin d'envisager le futur du site, à moyen terme.



© DR

ET AUSSI

UN PREMIER ECO-POINT DE PROXIMITÉ EN PROJET

Decoset cherche à compléter son maillage territorial des déchetteries et moderniser les installations existantes, notamment pour collecter en zone urbaine dense des petits flux habituellement collectés en déchèteries (Eco point de Quartier).

En 2022, Decoset a acquis un bâtiment rue des Fontaines, à Toulouse, pour établir le 1^{er} éco point de proximité. Une étude de faisabilité a commencé et les travaux vont prochainement se réaliser.

POURSUITE DU PROGRAMME BIODÉCHETS

Cycle de vie	Indicateurs	Évolution 2021-2022	Évolution 2016-2022
Production	DMA : production annuelle moyenne de déchets ménagers et assimilés (inclus déblais et gravats) par habitant (en Kg / hab, indice base 100, année de référence : 2010 = 472 kg/hab)	-6 points de %	-13 points de %
Valorisation organique des biodéchets	Compostage : taux d'équipement des maisons individuelles (%).	+ 4 points de %	+12 points de %
Valorisation	Taux de valorisation matière	+2 points de %	0 point de %
Stockage	Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux mis en installation de stockage (indice base 100, année de référence : 2010)	-22 points de %	-5 points de %



La collectivité travaille depuis 2020 à la définition d'une feuille de route sur le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires, en lien avec la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) obligeant à mettre en place le tri à la source pour les biodéchets ainsi que leur valorisation. Pour répondre au mieux à cette demande, une feuille de route Biodéchets a été adoptée le 24 juin 2021 pour la période 2021-2026. Le plan d'action se découpe en trois axes :

Axe 1 - Prévention et sensibilisation, en agissant sur deux thématiques en particulier :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire, en poursuivant les actions prévues dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets ;
- La promotion du jardinage écologique et de la gestion in situ des déchets verts.

Axe 2 - Compostage de proximité, avec la définition de nouveaux objectifs de déploiement en gestion individuelle et collective ;

Axe 3 - Expérimentations, avec le test de nouveaux dispositifs techniques de gestion in situ des biodéchets et de la collecte en apport volontaire.



PLPDMA : DES MOYENS DÉPLOYÉS POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

Après un premier plan d'action de 5 ans (2012-2017), Toulouse Métropole a adopté en octobre 2018 un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2018-2024.

Ce plan d'action se découpe en 6 axes, avec des objectifs distincts mais complémentaires.

Un bilan d'étape est réalisé tous les ans et présenté lors de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme de prévention.

AXE A : Lutter contre le gaspillage alimentaire :

- Depuis 2014, 21 communes accompagnées pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
- Nombreux légumes découverts ou redécouverts par les enfants grâce à la mallette pédagogique « Trop moche mais trop bon » mise à disposition des accueils périscolaires et extrascolaires

AXE B : À chaque habitant une solution pour trier ses biodéchets :

- 6,3 kg/hab de biodéchets compostés sur l'année 2022
- 46 271 foyers pratiquant le compostage
- 30 % des maisons individuelles équipées d'un composteur
- 365 sites de compostage collectif en pied d'immeuble et 27 dans les jardins publics

AXE C : Favoriser la gestion in situ des déchets verts :

- 49 kg/habitant de déchets verts collectés en 2022
- Dans le cadre d'un appel à projets, 3 projets d'associations visant à favoriser la gestion in situ ou de proximité des déchets verts ont été soutenus par Toulouse Métropole. Des actions de sensibilisation et des ateliers pratiques ont été organisés, permettant aux citoyens de s'approprier de nouveaux gestes pour la gestion de leurs déchets verts.

AXE D : Poursuivre l'exemplarité de Toulouse Métropole :

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Papier dans les services de Toulouse Métropole et de la Mairie de Toulouse permettant de réduire la consommation de papier, d'intégrer du papier recyclé dans les fournitures et d'améliorer le tri et la valorisation des papiers de bureau
- 18 communes volontaires accompagnées dans le déploiement d'un plan papier dans leurs propres services
- Près de 200 kg de déchets évités sur le Festival Rio Loco en 2022 grâce à l'utilisation d'une vaisselle lavable et consignée

AXE E : Donner une deuxième vie aux objets :

- 556 points de collecte de textiles soit 1 point/1 500 hab. en moyenne
- 2,6 kg de textiles collectés par habitant et par an
- 16 tonnes de déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) collectés en proximité
- 390 tonnes d'objets détournés des déchetteries de DECOSET vers le réemploi
- 223 objets réparés grâce à la « Prime réparation »

AXE F : Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction :

- 44 % des boîtes aux lettres équipées d'un autocollant Stop Pub
- 80 animations scolaires réalisées, soit 2000 enfants sensibilisés en 2022
- Animation de la première édition de l'opération, C'est décidé, je réduis mes déchets de janvier à juin 2022, et préparation de la deuxième édition pour 2023. Cette opération consiste à accompagner une centaine de foyers vers des solutions zéro-déchet et expérimenter de nouvelles pratiques de consommation.
- Déploiement du stand dédié à la réduction des déchets sur 35 événements métropolitains en 2022
- 150 personnes formées aux gestes pratiques du compostage en 2022, soit plus de 1 000 au total depuis 2015



3



DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS ET LA CITOYENNETÉ

La Métropole appuie et soutient les habitants afin de faire du développement durable le socle commun pour disposer de logements de qualité, améliorer le cadre de vie et encourager l'action écologique concrète, solidaire et partagée.

-  Quartiers politiques de la ville
-  Réhabilitation de logements sociaux
-  Quartier résilient

Drémil-Lafage

► LA MÉTROPOLE ENGAGÉE POUR DES LOGEMENTS DE QUALITÉ POUR TOUS



La Métropole appuie le développement durable sur son territoire, en agissant sur la modernisation et le confort du logement de tous les habitants.

TOUS UNIS SUR LE LOGEMENT DE QUALITÉ POUR TOUS

Toulouse Métropole a signé un « Contrat d'engagement » portant sur la période 2021-2026, avec chacune des 9 gouvernances HLM produisant sur Toulouse Métropole. Ces contrats soulignent l'impact et l'importance des organismes HLM dans la mise en œuvre des orientations portées par Toulouse Métropole en faveur du logement pour tous. Ces contrats présentent les engagements des organismes HLM portant sur 3 créations de valeur : sociale, environnementale et économique. Un objectif de 2450 nouveaux logements HLM par an est visé. En 2022, 3015 logements ont été financés sur le territoire métropolitain.

S'agissant des publics les plus fragiles, un objectif de production de 12 pensions de famille (5

confirmées fin 2022), 6 résidences inclusives (8 confirmées fin 2022) et d'1 résidence d'accueil de demandeurs d'asile (1 confirmée fin 2022) a été acté, sur la période 2021-2026.

Par ailleurs, le Programme « 1 station = 1 résidence » doit permettre de réaliser au moins une résidence pour des publics fragiles autour de chacune des stations de la Ligne C de métro.

Mettre fin à la grande précarité énergétique par la réhabilitation (ou la démolition) des bâtiments les plus énergivores fait aussi partie des contrats d'engagements. Ils fixent un objectif ambitieux pour lutter contre la précarité, en rénover (ou démolissant) l'ensemble des collectifs de pleine propriété HLM classés en étiquettes les plus énergivores : E, F ou G.



RENOUVELLEMENT URBAIN : LA RÉHABILITATION SE POURSUIT

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, Toulouse Métropole et les bailleurs sociaux partenaires réhabilitent le parc locatif social situé en quartier politique de la ville (QPV). Le programme s'achèvera en 2031. L'objectif est de favoriser la performance énergétique du parc et le confort d'usage des locataires.

La réhabilitation de 2541 logements sociaux est programmée et vient s'inscrire en complémentarité des démolitions – reconstructions (Empalot, Grand Mirail, 3 Cocus à Toulouse et Val d'Aran à Colomiers), dans le cadre de projets d'aménagement d'ensemble. 18 des 23 opérations de réhabilitation du programme sont labellisées « Bâtiment Basse Consommation », soit 1 780 logements. L'investissement atteint 40 000 € à 55 000 € par logement selon les immeubles. À ce jour, 3 opérations de réhabilitation de 250 logements sociaux sont livrées. 10 opérations de réhabilitation sont en cours d'étude (953 logements sociaux) et 6 opérations (688 logements sociaux) en travaux.

Les réhabilitations BBC cofinancées par Toulouse Métropole et l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine répondent à l'enjeu de réduire l'impact carbone du parc de logements en QPV, en permettant globalement, de passer d'une étiquette E ou D à B.

Il est à noter que les travaux programmés par Toulouse Métropole Habitat et Altéal dépassent le simple objectif de performance énergétique en améliorant significativement le niveau de confort du logement pour le locataire.



© P. Nin



LE GRAND MIRAIL RETENU COMME « QUARTIER RÉSILIENT » PAR L'ÉTAT



Annoncée en septembre 2022, la démarche « Quartiers Résilients » vise à répondre aux besoins actuels et futurs des quartiers face au changement climatique. L'ANRU, qui met en place ce dispositif, compte ainsi accompagner davantage les collectivités dans leurs réponses aux objectifs de développement durable. À ce titre, le quartier du Grand-Mirail, qui présente de fortes vulnérabilités sociales, économiques et environnementales, a été officiellement retenu en avril 2023 afin de bénéficier d'un accompagnement renforcé.

Pour répondre à cet enjeu primordial de résilience, Toulouse Métropole et ses partenaires ont décidé d'approfondir trois axes :

- Développer une économie circulaire à partir des matériaux de déconstruction des chantiers du renouvellement urbain du Grand Mirail,
- Promouvoir l'aménagement et l'urbanisme durable,
- Établir une stratégie d'intervention sur le parc social conservé.

► FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS, VERS DAVANTAGE D'ÉCOLOGIE

Ancrer la transition écologique dans la vie et le quotidien des habitants passe par le déploiement d'événements fédérateurs et d'actions de terrain.



UN BUDGET DÉDIÉ POUR SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS

En 2022, Toulouse Métropole a accordé des subventions à 13 associations pour un montant de 51 100 €, afin de soutenir des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination du public scolaire et du grand public. Les actions suivantes ont été soutenues :

- Promotion de l'habitat écologique à travers des expositions (tiny house avec démonstration de solutions low-tech) et conférences,
- Animations et interventions pour faire connaître les arbres et arbustes champêtres du territoire et favoriser des aménagements paysagers durables,
- Cycle de conférences autour du « bien manger, manger responsable »,
- Sensibilisation à l'économie circulaire et aux circuits courts sur l'espace public, et à travers des parcours pédagogiques en milieu scolaire,
- Accompagnement individuel et collectif à destination d'organismes d'événements culturels, afin de les impliquer dans une démarche écoresponsable,
- Sensibilisation du grand public à la réduction des déchets et plus particulièrement au recours à la consigne pour limiter l'usage d'emballages jetables,
- Éducation à l'environnement et au développement durable à travers des diffusions de films associées à des conférences / débats / animations, dans le cadre du festival FReDD,

- Organisation de la 4^e édition du « Biodiver'Stival – Fêtons la Biodiversité » à Pibrac,
- Animations, visites, interventions et accompagnements pour développer le jardinage écologique et collectif, ainsi que la préservation de la nature en ville, à destination du grand public et du public scolaire,
- Tournée itinérante (« Science Tour Garonne ») pour sensibiliser et mobiliser autour des enjeux de transition écologique et sociale à travers des outils ludiques,
- Interventions en milieu scolaire et lors d'événements pour sensibiliser sur le sujet des poissons migrateurs et de la biodiversité aquatique,
- Animations et interventions en milieu scolaire et lors d'événements sur le thème de l'énergie (sobriété et production d'énergie renouvelable),
- Coordination et mise en valeur des actions proposées par les associations pour sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux (réseau « Chemin Faisant »), et animations / diffusion de ressources pédagogiques (expositions, jeux, etc.) à destination des petits et grands.

DÉCHETS ET CADRE DE VIE, LA REYNERIE ET EMPALOT SE MOBILISENT



Plusieurs actions de ramassage ont été réalisées dans le cadre du World clean up day, entre le 14 et le 17 septembre 2022, sur l'ensemble de la Métropole. Sur le territoire de Reynerie plus particulièrement, cette action a été menée par la régie de quartier, en lien avec les établissements scolaires. En une journée, 75,6 kg de déchets recyclables et 17,5 kg de déchets non recyclables ont été collectés, par 125 enfants et 17 accompagnants. C'est aussi dans ce quartier qu'une fois par mois, le mercredi après-midi, la régie de quartier propose des temps de collecte de déchets dans le quartier, avec des habitants volontaires.

Le projet « mon beau quartier » se poursuit de son côté, à Empalot. L'idée ? Engager les habitants dans une dynamique de coresponsabilité pour la propreté et le respect des espaces publics, et d'écocoresponsabilité pour le recyclage et le tri des déchets. En 2022, les actions de sensibilisation menées dans les écoles ont permis de toucher près de 400 enfants. Les Olympiades de la propreté ont réuni près d'une centaine d'enfants autour d'actions de nettoyage du quartier, en décembre 2022. Au total 1 160 personnes ont été mobilisées pour les « actions quartiers propres ».

ET AUSSI

À BAGATELLE, ÉCOGESTES ET DÉFI FAMILLE

Les actions s'amplifient autour de la lutte contre la précarité énergétique et la réduction des déchets grâce à la régie Desbals Services, qui grâce à de nouveaux partenariats (Engie, GRDF, EDF) a mis en place un travail d'aller-vers et de porte à porte sur les écocgestes et les chèques énergies.

Dans ses missions de nettoyage des espaces publics, Desbals Service est la première régie toulousaine à réaliser une collecte sélective des déchets, évitant ainsi l'émission de 25 tonnes de CO2 par an. Enfin, des journées de ramassage des déchets ont été organisées avec les écoles et les acteurs jeunesse.

En 2022, c'est par ailleurs la 2^e année où le défi famille de fairéco se déroule sur Bagatelle. Il implique près de quarante inscrits sur un ensemble de 9 ateliers thématiques, mais aussi la mise en place d'un projet pluriannuel auprès des délégués de classe du collège Stendhal.

IZARDS-BORDEROUGE : ACTION CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Une action dédiée aux écocgestes a eu lieu dans le cadre de la Journée contre la précarité énergétique de novembre 2022, animée par Face Grand Toulouse. Celle-ci a eu lieu au Centre social Izards Borderouge afin de sensibiliser les habitants à

la précarité énergétique et aux écocgestes. Des fournisseurs d'énergie comme ENGIE, GRDF étaient présents, ainsi que la Maison de l'énergie et les partenaires du territoire.



AU MUSÉUM, BALADES NATURALISTES ET CONFÉRENCES DE SENSIBILISATION



© C. Nitard

En partenariat avec Nature en Occitanie (NEO), des balades naturalistes ont sillonné plusieurs communes du territoire métropolitain pour faire découvrir la richesse des zones humides, l'impact de l'urbanisation sur les paysages, la nature urbaine, la gestion différenciée de la Grande Plaine et la faune nocturne en ville.

Par ailleurs, des conférences scientifiques et des journées de sensibilisation au développement durable et à ses composantes naturalistes ont été proposées : Journée Nature et de la Biodiversité aux Jardins du Muséum, journée de découverte des sols et de leurs enjeux environnementaux, aux Jardins du Muséum, rencontre avec Véronique Gayrasur, professeur de physiologie et endocrinologie à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse, sur l'impact des composants du plastique sur notre santé, soirée familiale d'observation nocturne des chauves-souris en centre-ville de Toulouse, etc.

ZOOM

LE FESTIVAL TOULOUSE INNOVANT ET DURABLE FAIT SON BILAN CARBONE



Le festival Toulouse Innovantes et durable s'est tenu sur 3 jours, en octobre 2022 sur la Place du Capitole. Il avait notamment pour but de sensibiliser les 23 000 visiteurs au développement durable. Une vingtaine d'exposants dédiés à l'alimentation ont été rassemblés sur un même lieu afin de proposer des solutions concrètes à chacun (cuisine végétale, vente à la ferme, épicerie coopérative, vrac, zéro déchet...). L'événement a également été l'occasion de représenter le défi foyers à alimentation positive, dispositif porté par Toulouse Métropole et animé par Bio Ariège-Garonne et qui a pour objectif de démontrer que l'on peut adopter une alimenta-

tion savoureuse, bio et locale, respectueuse de l'environnement sans augmenter son budget alimentaire. Pour sa 3^e édition, quatre nouvelles équipes ont été constituées : Balma avec l'association « VIVR'A VIDAILHAN », Blagnac avec L'Espace Famille, Cornebarrieu avec la maison du Lien Social, Cugnaux avec le centre social communal « Espace Arc-en-Ciel ».

Un événement dans l'événement s'est par ailleurs organisé : l'objectif était de pouvoir mesurer l'impact carbone du festival, et d'en tirer les conséquences pour agir. Un plan d'actions détaillé afin de réduire l'impact environnemental de la prochaine édition va aussi être établi.

Les émissions de CO₂ du festival ont été estimées à 378 tonnes, ce qui correspond à 1.7 millions de kilomètres parcourus en voiture thermique (Datagir, ADEME). Le poste principal d'émissions est lié au transport des visiteurs (85 % du CO₂ émis pendant cet événement). L'objectif pour l'édition 2023 est de diminuer les émissions de CO₂e engendrées par le festival en accompagnant au changement de pratiques, fournisseurs, intervenants et visiteurs.

Pour réaliser ce bilan carbone, une collecte de données a été nécessaire en amont, pendant et après le festival afin de réunir toutes les informations nécessaires émanant de toutes les parties prenantes : prestataires, intervenants et visiteurs. Sans attendre les résultats du bilan, des actions avaient déjà été mises en place pour réduire l'empreinte carbone du festival : mise en place d'un bar à eau, utilisation d'écocups, choix d'un site accessible en transports en commun, installation de toilettes sèches, etc.



© DR

ET AUSSI

LE FESTIVAL FREDD QUESTIONNE LES ÉQUILIBRES NATURELS

Pour sa 12^e édition, le festival porté par l'association Film, Recherche et Développement Durable, avait choisi pour thématique « Ensemble face aux bouleversements des équilibres naturels ».

Celui-ci s'est déroulé en octobre 2022, et a donné lieu à la diffusion d'une sélection éclectique de courts-métrages en compétition.



LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ, POUR S'INFORMER

L'événement, qui se tient traditionnellement en septembre, a donné lieu à plusieurs animations. Toulouse Métropole relaie les informations mises en place par les communes et propose plusieurs journées thématiques. Le grand public a profité,

sur le square Charles-De-Gaulle, de la venue des partenaires du monde de la mobilité pour s'informer. Cette année, des acteurs de la cyclologistique étaient présents.

Les agents de la collectivité ont également bénéficié d'animations, sur le site de Marengo, avec la participation de Tisséo Voyageurs, SNCF, Vélotoulouse et Maison du vélo. Ils ont notamment pu participer à un challenge à vélo et à des ateliers de « révision sécurité vélo ».

Au-delà de cette semaine, Toulouse Métropole met à disposition des établissements scolaires qui en font la demande une exposition de sécurité routière destinée à sensibiliser les lycéens et les collégiens. Toulouse Métropole accompagne par ailleurs des actions ponctuelles liées à « la remise en selle » dans le cadre professionnel ou scolaire, en fournissant des équipements de sécurité (gilets, brassards) et des documents sur les réseaux piéton et cyclable.

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

16-22 SEPTEMBRE

Programme sur
toulouse-metropole.fr



Au cœur de
votre quotidien





► L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, PILIER DE L'IMPACT POSITIF



Toulouse Métropole accentue son soutien à l'économie sociale et solidaire, au service du dynamisme du territoire.

TOULOUSE MÉTROPOLÉ IMPACT ACCOMPAGNE LES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES AVEC LE DISPOSITIF LA PLACE

Le programme d'accompagnement encourage les dynamiques collectives d'entreprises contribuant au développement économique et à la transition du territoire en lien avec les stratégies d'achat socialement et écologiquement responsable (ASER). Trois groupements ont été accompagnés, dans le domaine de la transition écologique et de l'économie circulaire : zéro déchet (en particulier dans le domaine alimentaire) ; réemploi des matériaux du BTP (en lien avec le projet Waste2Build de Toulouse Métropole) ;

mobilier de réemploi.

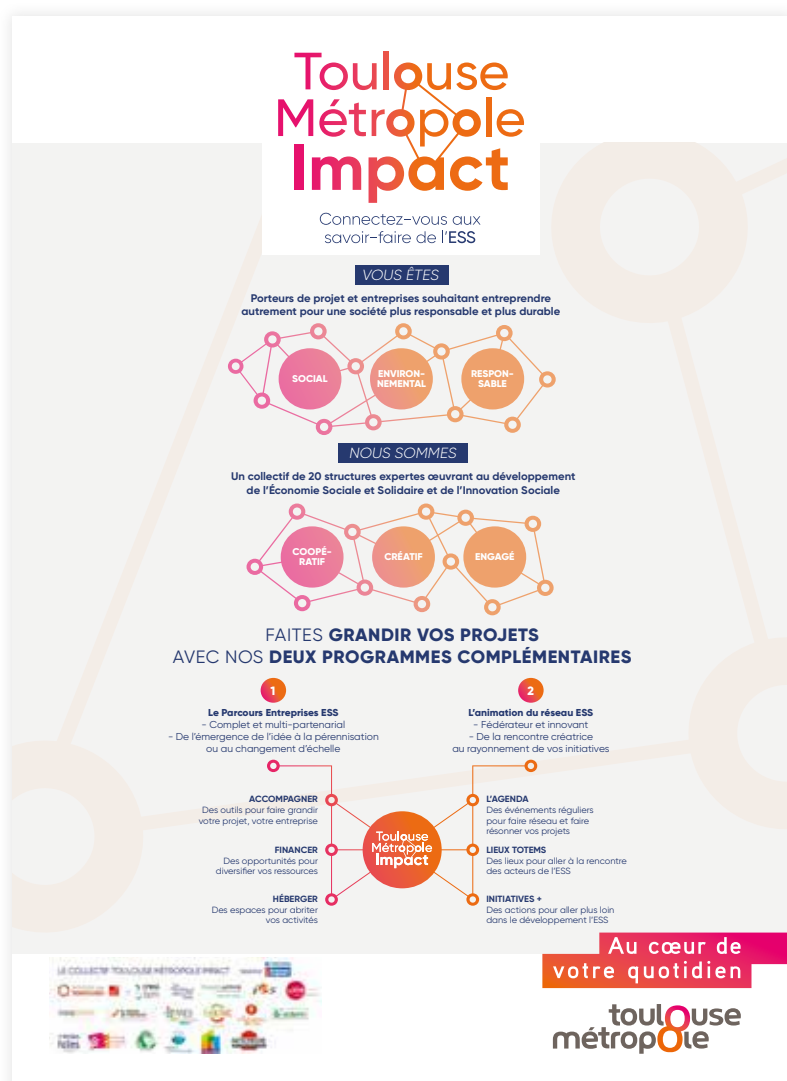
Le dispositif « La Place » permet de renforcer la capacité des entreprises de l'ESS à se regrouper pour développer leurs activités et leurs marchés. Elles peuvent concrétiser des coopérations économiques (mixtes ESS / hors ESS) afin de répondre aux besoins locaux de manière plus coordonnée et plus massive, et démultiplier l'impact social de leurs activités. Grâce à cet accompagnement assuré par France Active et Synthetic, les entreprises peuvent former des groupements temporaires, par exemple pour répondre à un appel d'offres, ou plus durables, pour structurer des filières et proposer des offres de services collectives.



ET AUSSI

323 PROJETS ESS ACCOMPAGNÉS EN 2022

L'ensemble du Parcours Entreprises ESS – Toulouse Métropole Impact a permis d'assurer, en 2022, l'accompagnement de 323 projets : 197 sont des projets en créations, 126 en post- post-création (en développement). Aussi 63 projets ont été financés par Toulouse Métropole. Globalement, cela représente la création et la consolidation de plus de 2 000 emplois sur Toulouse Métropole.





© P. Nin

ZOOM

PLUSIEURS « LIEUX TOTEM DE L'ESS » BIENTÔT LABELISÉS

Le nouveau programme « Lieux Totems de l'ESS » a été conçu pour accompagner les tiers-lieux hébergeant des entreprises de l'ESS ayant un impact social sur le territoire et ses transitions. L'objectif est de créer une dynamique de coopération et d'animation inter-lieux et de donner une visibilité à l'ESS à travers ces lieux. Plus largement, il s'agit de mailler le territoire métropolitain de « Territoires de l'ESS » identifiés.

En 2023, il labellisera « Lieu Totem de l'ESS – Toulouse Métropole Impact » plusieurs tiers-lieux sur le territoire et cartographiera plus largement les « Territoires de l'ESS », regroupant les Lieux Totems, les Lieux Transitoires (occupation temporaire) et les ESScales (lieux de plus petite taille). Toulouse Métropole animera un réseau inter-lieux pour susciter des synergies, de l'intelligence collective et leur permettre de faire écosystème sur le territoire.

ET AUSSI

LES ACTEURS DE L'ESS « CONNECTÉS » AUX POLITIQUES AUTOUR DES TRANSITIONS

Toulouse Métropole et le collectif Toulouse Métropole Impact ont souhaité se donner trois « Défis » thématiques prioritaires qui relèvent des transitions du territoire pour accompagner les entreprises et solutions de l'ESS : inclusion économique et sociale ; économie circulaire et réduction des déchets ; agriculture urbaine et

alimentation durable. Pour y parvenir, trois événements ont été organisés en 2022 à destination des acteurs de l'ESS sur chacun des 3 Défis, pour présenter les politiques métropolitaines et engager un dialogue avec les acteurs de l'ESS sur les convergences à trouver entre action privée et action publique.

► LA MÉTROPOLE, SOLIDAIRE À L'INTERNATIONAL

Toulouse Métropole se veut aussi solidaire à l'international, auprès des pays du Sud.

NOUVELLE ÉTAPE DE LA COOPÉRATION ENTRE TOULOUSE MÉTROPOLE ET RAMALLAH

La loi Oudin autorise les collectivités à consacrer jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale. Toulouse Métropole finance, en lien avec l'Agence Française de Développement, l'optimisation de la gestion de la station d'épuration AL-Tireh ainsi que des formations pour son personnel.

Les deux centrifugeuses achetées pour le laboratoire de surveillance ont été mises en fonctionnement en mai 2022 et les actions de formation lancées dans la foulée, afin d'optimiser la gestion et la qualité des boues produites.

Le suivi technique du projet est assuré par une ingénieure du Cycle de l'Eau de Toulouse Métropole.

Une mission officielle, composée d'élus et de techniciens, s'est rendue à Ramallah en novembre 2022, afin de constater l'avancement du projet.

Désormais, la nouvelle étape consiste à sensibiliser et former à l'usage des boues par épandage. Concrètement, la réalisation et la mise en place d'une serre pilote expérimentale pour le séchage des boues de la STEP sont planifiées.

► DIFFUSER L'ÉCORESPONSABILITÉ POUR PRENDRE CONSCIENCE, AGIR ET INSPIRER



Le passage à l'action peut prendre plusieurs formes. La connaissance de son empreinte comme la rationalisation voire l'abandon de certaines pratiques permettent de s'engager sur la voie de l'écoresponsabilité, et de montrer la voie à d'autres, pour une meilleure résilience.

ZOOM

PLUSIEURS ÉQUIPEMENTS CULTURELS S'ENGAGENT À RÉDUIRE LEUR EMPREINTE

Une démarche de développement durable appliquée à l'activité s'applique désormais à l'échelle de plusieurs équipements culturels présents sur le territoire métropolitain.

Au Muséum, la gestion écoresponsable des collections patrimoniales est actée, grâce à des pratiques de conservation préventive et curative sans insecticide ou biocide chimique.

La conservation préventive se base sur le maintien de conditions climatiques stables pour limiter

le développement d'organismes néfastes pour les collections. Un suivi étroit par un réseau de pièges permet de détecter une éventuelle infestation et de repérer la source afin de l'isoler et de la traiter.

Les traitements curatifs passent par la surgélation ou l'anoxie. Ce repérage permet également une économie de moyens et d'énergie, par le traitement de quelques pièces au lieu de collections entières. La conservation préventive se joue également lors de la préparation des spécimens par le choix des matériaux utilisés pour la naturalisation.

Du côté du Quai des Savoirs, l'écoresponsabilité se diffuse aussi bien dans les pratiques professionnelles qu'auprès des publics. Expositions comme médiation ont désormais des critères d'écoconception à respecter, la réutilisation de matériaux se généralise, etc.

La Société d'Économie Mixte d'Exploitation de Centres Culturels Éducatifs et de Loisirs (SEMECCEL), qui gère La Cité de l'espace et L'Envol des Pionniers, a monté une équipe en charge de la RSE (partie développement durable). Un directeur général délégué est en charge de ce projet depuis l'automne 2022. Baisse des impressions, pilotage de la valorisation des déchets générés, notation RSE des marchés, placement de trésorerie sur des comptes à impact vert ou encore étude sur le potentiel de recyclage des déchets visiteurs sont quelques-unes des actions enclenchées.



© DR

ET AUSSI :

COMMENT L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CAPITOLE AUSCULTE ET BAISSÉ SES IMPACTS

Depuis janvier 2023, il regroupe l'Opéra national du Capitole, l'Orchestre national du Capitole et la Halle aux grains. L'enjeu de la transition écologique des métiers et des activités irrigue tous les services du nouvel établissement, qu'il s'agisse de l'administratif (réduction des impressions, déplacements, covoiturage, etc.), de la technique (circuits courts matériaux, collecte des déchets, ré-usage, valorisation d'anciens décors, etc.), comme de l'opérationnel.

À la Halle aux Grains, l'action en faveur du développement durable prend plusieurs formes. La salle a été inscrite au programme de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) sur la rénovation des bâtiments culturels (PEUPLIER) en 2022-2023, avec le déploiement de l'outil Lowlt (audit énergétique). L'action, engagée en septembre 2022, est

en lien avec l'amélioration des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires.

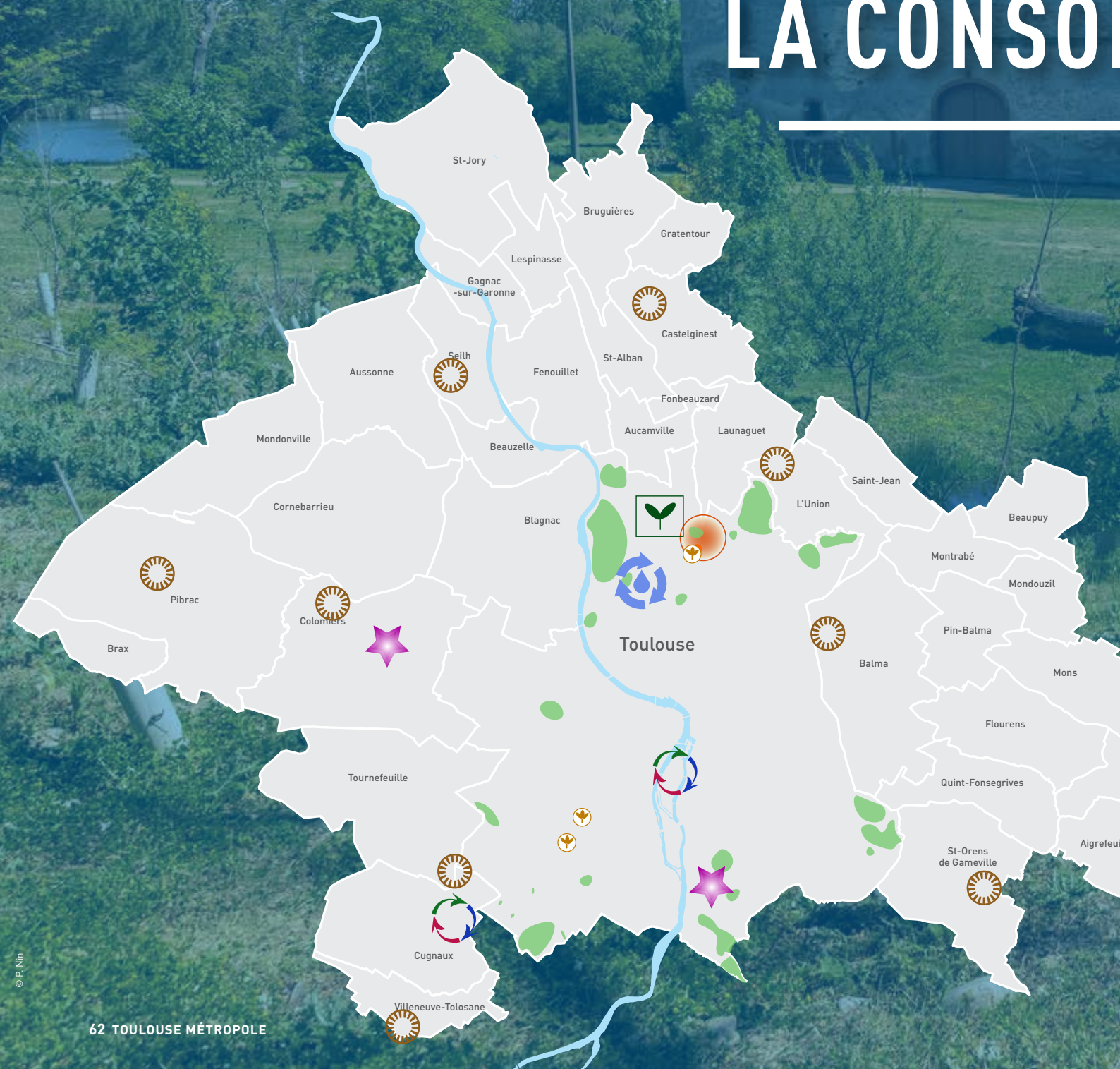
L'empreinte du site fait l'objet d'une étude poussée avec la société Take [air], via la réalisation d'un Bilan Carbone de l'activité de la salle sur 2019, avec un accès à une plateforme de pilotage sur 3 ans.

Quartier Montaudran, le futur site unique de l'Établissement du Capitole réunira toutes les installations techniques, ateliers et studios de répétition en 2024.

En plus de la baisse des déplacements favorisant une meilleure empreinte écologique de l'activité, le bâtiment neuf affichera des normes HQE et possédera des panneaux photovoltaïques en toiture, sur 3 000 m².



LA CROIX FAVO LA CONSO



INNOVER POUR CROISSANCE VERTE FACILITER LA PRODUCTION ET L'INNOVATION RESPONSABLES

Inciter à relocaliser les productions et pousser à un approvisionnement de proximité est au cœur du développement raisonné du territoire voulu par la Métropole. La croissance verte, par ses pratiques responsables et l'économie circulaire qui s'accélère, est aussi un vecteur d'emplois important, à encourager.

	Développement de la Ferme de Borde Bio
	Domaine agricole de Toulouse
	Quartiers fertiles
	Projets Agricoles des communes dans le cadre du PAAM
	Projets exemplaires économie circulaire
	Écopole EDENN
	Projet Val'reu
	Capteur biodiversité



► FÉDÉRER LES ACTEURS ET AGIR SUR LE TERRAIN, POUR UNE ALIMENTATION DURABLE



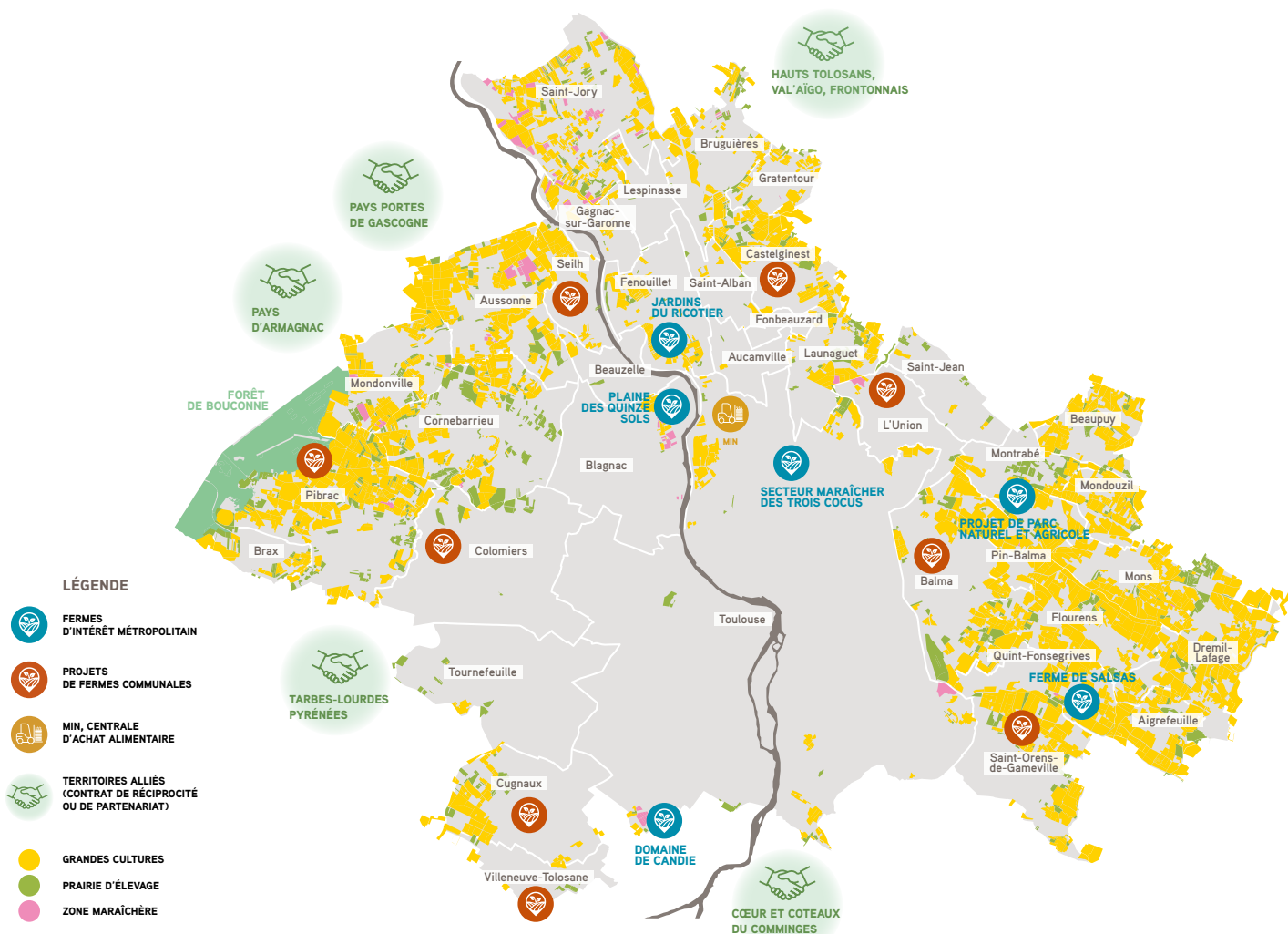
L'alimentation de qualité est une ambition portée par la Métropole, qui agit aussi bien pour promouvoir les produits, se fournir localement que pour les généraliser en restauration collective.

PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE MÉTROPOLITAIN (PAAM) : OBJECTIFS ET PRIORITÉS D'ACTIONS ADOPTÉS

Au-delà de la définition et de la mise en œuvre opérationnelle de la politique publique de la collectivité en matière de transition agricole et alimentaire, le Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM) constitue une véritable démarche territoriale et partenariale animée par Toulouse Métropole en lien avec plus de 200 acteurs.

Des ateliers techniques partenariaux ont rassemblé en juin 2022 une quarantaine de techniciens, à la suite du 1^{er} Conseil métropolitain de l'agriculture et l'alimentation locales. Ces derniers ont proposé des objectifs chiffrés à 2026 et 2032, et les indicateurs permettant de suivre leur avancement.

Entre septembre et novembre 2022, une concertation avec les services de Toulouse Métropole, les communes et le comité stratégique partenarial du PAAM a permis de s'accorder sur des objectifs territoriaux partagés et la nécessité de mobiliser une large diversité d'acteurs. En effet, face aux urgences environnementales, économiques et sociales, et la nécessité de construire des systèmes alimentaires résilients sur le territoire, il est important que chaque acteur s'engage sur une contribution à ces objectifs. Toulouse Métropole a délibéré le 8 décembre 2022 en faveur de ces objectifs territoriaux et a validé les priorités d'actions qu'elle se donne dans le cadre de ses compétences (urbanisme, solidarités, économie, emploi, action territoriale...)





ET AUSSI :

UNE CHARTE ET 80 ACTIONS POUR L'ALIMENTATION DURABLE

Lors du 2^e Conseil métropolitain de l'agriculture et l'alimentation locales qui a rassemblé environ 160 acteurs le 13 avril 2023, 34 structures (dont 21 communes) se sont engagées comme premiers signataires de la Charte du PAAM.

Cette charte vise notamment à :

- préserver et renforcer les conditions de production agricole (foncier, emplois agricoles, eau),
- développer une restauration collective proposant des produits locaux, sains, durables et de qualité,

- renforcer les filières de proximité,
- sensibiliser les habitants aux bénéfices d'une alimentation et durable et leur en faciliter l'accès.

En complément de cette charte d'objectifs, les signataires s'engagent sur la mise en œuvre d'actions concrètes. Près de 80 ont été proposées par les acteurs en amont, et approfondies lors de cette journée.



TOULOUSE MÉTROPOLÉ INTERAGIT AU SALON RÉGAL

En décembre 2022, Toulouse Métropole a tenu un espace sur le salon de l'agriculture de l'Occitanie REGAL, afin d'aider les visiteurs à sensibiliser les visiteurs à une alimentation durable.

De nombreux exposants ont pu faire découvrir leurs produits (pâtes, produits de la ruche, crèmes glacées...) ou présenter des solutions

pour acheter facilement des produits locaux de qualité en circuit-court (applications, magasins, paniers...). Cinq animations différentes ont permis de faire découvrir la lactofermentation, les légumineuses au travers de recettes de pâtisseries et d'houmous, le lien entre le gaspillage alimentaire et climat et enfin des solutions concrètes pour éviter ce gaspillage.

ZOOM

RESTAURATION COLLECTIVE : DES ACTIONS CONCRÈTES SOUTENUES PAR LA MÉTROPOLÉ

Toulouse Métropole porte la plus grande attention aux problématiques de restauration collective sur son territoire. Tout au long de l'année sont proposés aux élus, aux gestionnaires de restauration et aux agents en lien avec la restauration collective des formations (accompagner les enfants sur le temps du repas), des rencontres, des visites (YéO-frais et la Brique Rose) ou encore des webinaires (Occit'alim, Ma Cantine...).

La Métropole accompagne de façon accrue jusqu'à quatre communes par an dans leur projet de restauration collective. Grâce à l'appui de Bio Ariège-Garonne et du bureau d'études Inddigo, les communes sont amenées à faire un état des

lieux de leur restauration (approvisionnement, gaspillage alimentaire...), à établir un plan d'action et à mettre en œuvre au moins 3 actions concrètes autour de la réduction du gaspillage alimentaire, de la sensibilisation ainsi que de l'approvisionnement durable de qualité. À la rentrée 2022-2023, ce sont 3 nouvelles communes qui ont démarré leur accompagnement : Bruguères, Cugnaux et Mons.

À l'occasion d'une journée tenue en mars 2023 à Cugnaux, plusieurs retours d'expériences ont été évoqués. Parmi les nombreuses actions détaillées "l'école du goût" mise en place par Colomiers a particulièrement séduit.

► CULTURE DE PROXIMITÉ ET SOUTIEN À L'INSTALLATION AGRICOLE ET MARAÎCHÈRE

La présence de terres agricoles et leur exploitation sont défendues par la collectivité, qui soutient par ailleurs les initiatives d'agriculture urbaine, en impliquant les habitants.



PRÉSERVER LES SECTEURS AGRICOLES ET FAVORISER L'INSTALLATION D'EXPLOITANTS

La mise à jour du diagnostic agricole mené en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne a permis une actualisation de la connaissance du secteur agricole de la Métropole. Il a permis d'identifier les surfaces et productions agricoles du territoire, ainsi que les dynamiques d'exploitations. Ces données vont permettre d'alimenter les réflexions sur la construction du PLUiH.

Pour créer les conditions optimales à l'installation d'activités agricoles sur des terres des communes du territoire, un accompagnement méthodologique et technique par des prestataires spécialisés a été mis à disposition des communes par Toulouse Métropole.

En 2022-2023, 7 communes ont bénéficié d'une ingénierie pour la définition de leur projet, menée sur 6 mois : Balma, Castelnau, Colomiers, Cugnaux, L'Union, Pibrac, Saint-Orens de Gammeville. Cinq d'entre elles ont achevé l'accompagnement prévu jusqu'à la définition d'un plan d'actions pour la mise en œuvre de leur projet agricole.

Cette démarche d'accompagnement des projets agricoles proposée par Toulouse Métropole a été présentée aux Assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation, à Nantes en septembre 2022.

L'ESPACE EDENN DES TROIS COCUS INAUGURÉ

L'écopôle EDENN a été inauguré en octobre 2022. Il se trouve à deux pas de la ferme Bordebio. Celui-ci regroupe un collectif d'une douzaine de structures de l'ESS, œuvrant dans le champ de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable. Parmi ces structures se trouvent des acteurs reconnus dans ce domaine : La Milpa, Terreaciel, VRAC, A croquer, Récup Occitanie Bordebio, Humus et associés, Le Réseau Compost Citoyen (RCC), Ultramarinos Ana, Partageons les jardins et Synethic.

Après trois ans de mise à disposition temporaire et de coconstruction du projet immobilier entre EDENN et Toulouse Métropole, un bail civil de longue durée a été signé avec l'association en mai 2022.

Le projet EDENN a été retenu par Toulouse Métropole au regard de son ambition en matière d'agriculture (6 000 m²) et de création de lien social pour le quartier Trois Cocus. Il s'appuie sur les bases de l'économie circulaire pour créer un système agricole et alimentaire résilient et développer une économie basée sur l'échange et la mutualisation.



© P. Nin



ZOOM

AVEC LES « QUARTIERS FERTILES », ORGANISER ET FORMER À LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE

Le projet « Agriculture urbaine, levier de résilience alimentaire et professionnelle pour les quartiers toulousains » est porté par Toulouse Métropole depuis fin 2020. Il est notamment financé dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers fertiles » lancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) avec la Banque des Territoires. Toulouse Métropole et sa dizaine de partenaires ont l'ambition de déployer les différentes formes d'agriculture urbaine dans ces quartiers prioritaires de la ville (QPV). Du potager à l'exploitation professionnelle, en passant par des formes intermédiaires où les habitants participent aux travaux et aux récoltes, le projet se veut multi-dimensions.

Cette année, une intense activité a eu lieu autour des friches maraîchères en cœur de quartier. C'est le cas aux Trois Cocus (friche cultivée place des Faons avec Toulouse Métropole Habitat, pour de la culture de légumes), mais aussi à Bellefontaine (jardin maraîcher de La Tourasse) et aux Izards (cueillette à la pépinière Pousses O Abris), avec un fort volet participation des habitants. Aux Trois Cocus, le jardin « à adopter » des Bouquetins est aussi lancé (plantes non vivrières, pour les habitants et les acteurs du

territoire) et le lien entre l'écopôle EDENN et le quartier s'affirme. À Bagatelle, Le Jardin du Gard d'une superficie de 400 m² a été mis en place en septembre 2022, au pied des résidences Gard-Vestrepain à Bagatelle par le bailleur social TMH et l'association la MILPA. Cette dernière entretient le jardin une fois par semaine.

L'approvisionnement en produits de qualité accessibles à tous (groupements d'achat, financement solidaire de produits bio locaux pour les plus fragiles) a également progressé. Il passe par le soutien au groupement d'achat VRAC et aux ateliers de découverte de l'alimentation durable menés pour les habitants. Concrètement, cinq groupements d'achat (Bellefontaine, Reynerie, Bagatelle, Soupetard et Trois Cocus) alimentent désormais plus de 600 familles inscrites sur les activités de VRAC. Les paniers solidaires des jardins de Cocagne ont permis aux régies de quartier Bellefontaine et Reynerie de distribuer 1 230 paniers, au centre social des Izards de dispatcher 670 paniers, au centre Social de Reynerie 450 paniers, et via l'association AFEV 200 paniers.

Enfin, ce foisonnement s'appuie également sur la formation aux métiers de l'alimentation durable. Elle consiste notamment dans le suivi et l'animation d'ateliers cuisine, de jardinage ainsi que des actions autour de la « cuisine de rue ». Des parcours de formation en lien avec les projets agricoles métropolitains et des lieux dédiés à la logistique et transformation alimentaire sont également menés par Cocagne Alimen'Terre. Enfin, un chantier d'insertion de la Milpa débute et va mobiliser 10 salariés. Plusieurs actions en vue de rapprocher les habitants des fermes métropolitaines sont également menées.

ET AUSSI :

DU MIEL PRODUIT À L'USINE D'EAU POTABLE DE PECH DAVID

Les 500 000 abeilles situées sur l'usine de Pech David (4 ruches) et le réservoir d'En Jacca (6 ruches) ont travaillé pour cette saison apicole : pas moins de 130 kg de miel ont été récoltés.

Malheureusement, la chaleur exceptionnelle de l'été 2022 et le manque de nectar ainsi que la pression des frelons asiatiques, ont fragilisé les colonies.

► L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LE RÉEMPLOI ACCÉLÈRENT

La mise en œuvre de la stratégie « Toulouse Métropole de l'Économie circulaire » et de ses 3 feuilles de route a pris une nouvelle dimension cette année.



FEUILLE DE ROUTE 1 : MOBILISER LES ENTREPRISES ET MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS

Dans sa stratégie de promotion de l'économie circulaire, Toulouse Métropole porte l'ambition d'accompagner la mutation de l'économie productive vers la sobriété en ressources. La collectivité a communiqué à l'occasion de 8 événements (Journée Économie Circulaire, La mêlée numérique, SIANE, SEMPY, Club stratégie achat de la CCI, Club Réussir, Club Happy, COPIL Conciergerie solidaire) qui ont permis de sensibiliser 195 entreprises.

5 Webinaires ont par ailleurs été organisés, ce qui a permis de sensibiliser 142 entreprises. Des ateliers de détections de synergies se déploient également sur les communes volontaires de la Métropole, suite à un Appel à Manifestation d'intérêt envoyé aux 37 communes de la Métropole.

Cette année, 5 ateliers de détection de synergies ont été organisés à Saint Orens de Gameville, Bruguère, Balma, Toulouse (Basso-Cambo) et lors de la Journée Économie circulaire organisée à Toulouse. 67 pistes de synergies ont été identifiées. Fin novembre 2022, 100 entreprises et 204 flux ont été importés dans le logiciel Actif de Toulouse Métropole. Le logiciel actif permet de disposer d'une banque de données des entreprises, de leur flux sur le Territoire. Il permet également de questionner sur des synergies de flux. Des visites et interventions se tiennent avec les partenaires économiques locaux. Fin novembre 2022, 337 représentants d'entreprises ont pu être sensibilisés par ce biais à l'économie circulaire, hors atelier.

FEUILLE DE ROUTE 2 : BÂTIR LA VILLE À PARTIR DE RESSOURCES LOCALES



ZOOM

ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE BTP : 33 CHANTIERS EXEMPLAIRES RETENUS ET UNE CHARTE D'ENGAGEMENT

Le projet Life Waste2Build (L2B) est piloté par Toulouse Métropole. Ce dispositif innovant veut optimiser les ressources et vise à valoriser les déchets du BTP du territoire, par leur réemploi. Lancé l'an dernier et soutenu par l'Union européenne, le consortium public / privé associe 7 partenaires bénéficiaires (Toulouse Métropole, FFB31, SYNETHIC, ENVIROBAT, INEC, TBS, CSTB) avec un budget de 2,70 M€ (2021 – 2026).

Life Waste2Build s'appuie sur la commande publique (marchés de travaux) pour développer l'emploi de matériaux de seconde vie dans la construction, la rénovation ou l'aménagement paysager. Les ambitions sont de réduire de 20 % l'impact du BTP dans la consommation de ressources et la production de déchets, de mettre en place des politiques d'achats circulaires et d'accompagner la montée en compétences de la filière du BTP circulaire.

L'appel à chantiers exemplaires, lancé d'avril à septembre 2022, a retenu 33 chantiers. Ces derniers appliquent des prescriptions économie circulaire dans les marchés, visant 85 % de valorisation matière des déchets exprimés en tonnage, 5 % de matériaux de seconde main exprimé en valeur financière des fournitures.

À l'occasion de la 2^e journée de l'économie circulaire, tenue en novembre 2022, 24 acteurs publics et privés ont signé une charte d'engagement de l'économie circulaire dans le BTP L2B.



ET AUSSI :

FICHE PRATIQUE ET FORMATIONS AU RÉEMPLOI DANS LE BTP

En cette année de lancement, le projet Life Waste 2 Build a permis de faire aboutir plusieurs outils de formation, comme une boîte à outils composée de 10 fiches retours d'expériences (INEC). Des fiches synthétiques des configurations de montage de marché public (CSTB) et une cartographie en ligne des acteurs (ENVIROBAT) sont également disponibles.

Envirobat a monté 3 modules de formations sur le réemploi et la déconstruction, tandis que TBS a travaillé à la recherche d'un modèle économique, à base d'enquêtes et interviews d'acteurs du BTP. La FFB a de son côté créé un Escape Game sur l'économie circulaire dans les chantiers.



LE PROJET LIFE WASTE2BUILD
A ÉTÉ FINANCÉ PAR LE PROGRAMME
LIFE DE L'UNION EUROPÉENNE

ZOOM

UN LIEU BIENTÔT DÉDIÉ À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR L'ÎLE DU RAMIER

Dans le cadre de l'aménagement du Grand Parc Garonne, la déchetterie du Ramier est appelée à disparaître. Pour la remplacer, Decoset va construire un nouvel équipement emblématique dédié au changement de comportement en faveur de la réduction de la production des déchets et de l'économie circulaire à la place de l'actuel Hall 9. Dans le cadre de ce projet, le cabinet Seuil architecture a été retenu lors du concours de maîtrise d'œuvre (début des travaux prévu pour 2024).

Plus qu'une simple déchetterie permettant la collecte des ressources, le projet #Hall9 a été pensé comme un lieu innovant et convivial, favorisant la sensibilisation au réemploi et au recyclage ainsi que l'apprentissage à la réparation et au

zéro déchet ! Il accueillera une déchetterie urbaine mais également une boutique de produits de seconde main, un espace restauration, des salles d'exposition et pédagogiques où pourront être organisés des ateliers thématiques ainsi que des événements autour de l'économie circulaire et de la réduction des déchets.

Ce projet ambitieux fait partie des 58 chantiers de l'appel à projets européen du programme Life, remporté par Toulouse Métropole en 2021 avec le projet #Waste2Build. L'objectif : optimiser et valoriser les déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP) en intégrant l'économie circulaire dans la construction et le choix des matériaux.

ZOOM

UNE RECYCLERIE TEMPORAIRE DES MATÉRIELS/MATÉRIAUX, AU VAL D'ARAN

Le projet de renouvellement urbain du Val d'Aran, à Colomiers, est en phase opérationnelle depuis 2022, avec notamment un engagement fort du bailleur social Altéal sur la rénovation énergétique des logements, via : la complète rénovation du parc du Poitou et le démarrage des travaux de réhabilitation des logements sociaux de la résidence Gascogne en début d'année, puis de la résidence Pyrénées 2 en fin d'année.

Dans le cadre de ces dernières opérations, l'entreprise de construction a mis en place sur l'emprise chantier une recyclerie temporaire ouverte à tous, permettant de revaloriser les matériaux et matériels (sanitaires notamment) déposés lors des travaux.



FEUILLE DE ROUTE 3 : BIENS MANUFACTURÉS, ÉCOCONCEPTION, RÉPARATION ET RÉEMPLOI ENCOURAGÉS

Toulouse Métropole soutient la réparation et le réemploi des objets, via des chèques réparations. L'aide pour faire réparer son objet défectueux atteint 30 % du montant de la réparation pris en charge avec un maximum de 100 euros par réparation.

L'électroménager (47 %) et l'audiovisuel (42 %) sont les deux grands secteurs où la réparation des équipements est la plus massive, suivi par le téléphone (9 %). En deux ans, 356 chèques réparations ont été distribués. 27 réparateurs du territoire métropolitain ont été sollicités pour effectuer les travaux.

ET AUSSI :

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ONT UNE 2^E VIE

Toulouse Métropole a lancé un marché pour sensibiliser les clubs sportifs aux déchets d'équipements sportifs et pour organiser la collecte d'équipements sportifs pour réemploi et

Upcycling. Cette action de « recyclerie du sport » confiée à l'entreprise HEXECO a été mise en place début 2023, et s'intègre dans l'organisation de la coupe du monde de Rugby.



ZOOM

UNE EXPÉRIMENTATION UNIQUE EN FRANCE « RESTO 0 DÉCHET »

Toulouse Métropole sensibilise et accompagne une quarantaine de restaurateurs sur 2 ans, dans le cadre du dispositif « restaurateurs zéro déchet ». L'expérimentation se déroule sur 2022-2023 avec l'objectif d'étudier de façon précise les gisements de déchets en restauration commerciale, en intégrant le gaspillage, les déchets non alimentaires et les biodéchets. Pour répondre aux besoins des missions d'ingénierie et d'accompagnement du projet « resto zéro déchet », un consortium d'acteurs (Cédrat, Proportion, Zero Waste Toulouse et QuiDitMiam !) a été retenu.

Concrètement, 17 brasseries, 9 restaurants thématiques, 13 restaurants rapides et 1 établissement gastronomique se sont engagés dans la démarche, qui fera un état des lieux et proposera un plan d'action à chacun. Les restaurateurs vont être suivis durant la mise en œuvre des actions, puis un bilan de l'opération sera réalisé pour la mise en place de nouvelles pratiques.



► SOUTENIR L'INNOVATION POUR DES PRATIQUES RESPONSABLES

L'expérimentation des pratiques responsables et au service du développement durable se fait sur plusieurs secteurs, notamment autour du réemploi.



À GINESTOUS, L'EAU RETRAITÉE ET SES MULTIPLES NOUVEAUX USAGES

Après l'arrosage d'espaces verts, le curage d'installation ou le nettoyage de la voirie à partir d'eau usée retraitée ? Jusqu'à une vingtaine d'usages possibles de l'eau retraitée a été identifiée, à moins de 2 km de la station d'épuration de Ginestous Garonne. Le projet Val'Réu, porté par Toulouse Métropole, associe Eau de Toulouse Métropole, le Stade Toulousain, TISSEO, le Laboratoire Départemental 31, la société POLYMEM, l'INSA de Toulouse, l'ENSIACET et le CNRS.

Il a été déposé dans le cadre de l'appel à projets Ec'Eau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, avec les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, et a été sélectionné fin 2022. Ce projet vise à promouvoir de nouveaux usages possibles pour la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) issues de l'unité d'affinage de la STEP de Ginestous-Garonne. L'installation est capable de produire

60 m³/h d'eaux usées traitées de qualité A.

Le projet Val'Réu de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) cherche à minimiser les impacts du changement climatique et préserver la ressource.

Il s'agit désormais de :

- Développer de nouveaux usages de l'eau usée traitée (EUT), issue de l'usine de dépollution de Ginestous-Garonne,
- Initier un programme participatif d'actions innovantes en matière de réutilisation des eaux usées traitées,
- Mobiliser les acteurs du territoire pour créer une dynamique autour de l'économie circulaire de l'eau,
- Accompagner l'évolution réglementaire sur les usages des eaux usées traitées.

ZOOM

UN HACKATHON POUR BÂTIR UNE TINY HOUSE EN MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI

En novembre 2022, 55 étudiants issus de 4 écoles toulousaines (UT2J, ENSA, INSA et l'ISDAT) se sont mis autour de la table. Objectif : concevoir une Tiny House avec des matériaux de réemploi. Le hackathon s'est tenu à l'initiative de Toulouse Métropole, dans le cadre du projet Life Waste 2 build.

La tiny house est destinée à devenir un démonstrateur du réemploi et a été imaginée comme un lieu de travail mais aussi de repos, de sensibilisation par le jeu et d'exposition. Après avoir défini les usages de cette « vitrine » par l'intelligence collective, les étudiants ont décortiqué les différents diagnostics ressources et, par groupe pluridisciplinaire réparti par poste (mur 1, 2, 3 et 4, toiture, plancher) et à partir des matériaux disponibles, ont imaginé la mise en œuvre de cet espace d'accueil mobile.

La retranscription des idées des étudiants en cahier des charges a été transmise à Toulouse Métropole, afin de pouvoir lancer un marché public auprès d'entreprises de construction et rendre réel ce que cette grande équipe pluridisciplinaire a conçu, l'idée étant également de permettre aux étudiant·es de prendre part au processus de construction.



© DR

LA MÉTROPOLE SOUTIEN LES START-UP AGRO ET CELLES LIÉES AUX ÉNERGIES



Dans le cadre de sa feuille de route économique et de sa politique de soutien aux filières et à l'innovation, Toulouse Métropole subventionne plusieurs pôles de compétitivité. En cohérence avec le programme alimentaire métropolitain, le Plan Climat-Air-Energie Territorial et la stra-

tégie de développement économique circulaire portés par la Métropole, les pôles de compétitivité AgriSud Ouest Innovation et DERBI sont des catalyseurs d'innovations pour la transition écologique et économique des secteurs agricole/agroalimentaire et énergie.

ET AUSSI :

DES ATELIERS SUR LA LOGISTIQUE « SERVICIELLE »

À l'automne 2022, dans le cadre du Plan de déplacement marchandises (PDM) un comité regroupant les partenaires s'est déroulé. Il précède la tenue d'une série d'ateliers thématiques partenariaux en matière de réglementation, de foncier, de transition énergétique et de mobilité servicielle.

L'écosystème logistique métropolitain accélère sa mutation, sous les impulsions conjuguées de la transformation digitale du secteur, de l'impératif de renforcement d'une économie de proximité pour les habitants et du déploiement de la Zone à Faible Émission mobilité (ZFE-m). La logistique urbaine, au cœur des grandes questions métropolitaines, est amenée à se développer comme un véritable sujet d'attention et d'innovation.



© Véolia



MISE EN ROUTE DE 3 CAPTEURS BIODIVERSITÉ, À PECH DAVID

Les capteurs sont développés en collaboration avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris et le gestionnaire des usines d'eau de la Métropole, dans le cadre d'un projet de Recherche et Développement. Ils permettent de collecter les données relatives aux populations de chauves-souris sur un territoire donné et de fournir des informations sur la qualité de la biodiversité locale. La chauve-souris placée en haut de la chaîne alimentaire et d'une grande longévité et constitue un marqueur de l'état de santé des écosystèmes.

Les 3 capteurs situés sur l'usine de Pech David, l'usine de Clairfont et le réservoir d'En Jacca, ont été mis en service en 2022.



► FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UNE OPPORTUNITÉ D'EMPLOI

Le secteur, porteur d'activités, est également pourvoyeur d'emplois et fait l'objet d'un soutien ciblé.

UNE PROMOTION TOUS AZIMUTS DES MÉTIERS DÉDIÉS À LA TRANSITION



Toulouse Métropole agit sur plusieurs volets, afin de soutenir la création d'emplois en lien avec le développement durable. Cette année, la journée dédiée à la découverte des métiers de février 2023 comptait plusieurs métiers en lien avec la transition écologique : rénovation énergétique, économie circulaire dans le BTP et l'Économie sociale et solidaire en faveur de la transition écologique. À cette occasion, plusieurs escape games des métiers ont été proposés, afin de les découvrir de façon ludique. L'action a été construite avec Face Grand Toulouse, qui a été soutenu pour cela en octobre 2022.

Au-delà, l'année 2022 a vu la tenue de 3 temps préparatoires afin de construire dans une dynamique partenariale. L'ambition est de proposer un forum de l'emploi des métiers de la transition écologique, en décembre 2023. Le développement d'un réseau d'entreprises et de partenaires agissant sur ces sujets doit se comprendre dans cette volonté de mobilisation collective. Toulouse Métropole nourrit l'ambition de créer, dans le cadre de son Plan Local Insertion Emploi (PLIE), 10 000 emplois verts et verdissants d'ici 2030.

ZOOM

L'APPEL À PROJETS « AGIR POUR L'EMPLOI LOCAL » TOURNÉ VERS LA TRANSITION

Lancé en octobre 2022, cet appel à projets comprenait pour la 2^e année consécutive un axe autour de la sensibilisation des publics éloignés de l'emploi aux métiers de la transition écologique. Quatre des 5 lauréats retenus sont acteurs de la transition, à savoir :

- AMAÉ : Parcours insertion réemploi
- MILPA : Maraîchage en insertion et impact alimentaire local
- E-Graine : Sensibilisation à l'ESS et aux métiers de la transition
- La Glanerie : Réemploi local de mobilier professionnel

ET AUSSI :

DES ACTIONS EMPLOIS-INSERTION ORIENTÉES DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) a soutenu plusieurs actions, relevant du développement durable. L'action prêt d'ordinateur porté par ENVOI Insertion & Handicap a permis à plus de 100 participants du PLIE de s'équiper d'un ordinateur portable reconditionné pour faciliter leur insertion socioprofessionnelle.

L'action « Se déplacer à vélo, un chemin vers l'emploi » est une formation animée par La Maison du Vélo pour promouvoir les mobilités douces dans les déplacements domicile/travail et répondre à la double problématique de mobilité et d'insertion professionnelle.

Un projet de « Service de prêt de vélo » avec des vélos -reconditionnés- gratuits est destiné aux étudiants boursiers et aux publics précaires. Enfin, l'action « Compétences Emploi/Remobilisation vers l'emploi dans les métiers de l'industrie et du cycle » donne une seconde vie à des vélos d'occasion et accompagne des personnes dans leur projet professionnel.

A man wearing a white helmet and a high-visibility yellow jacket is riding a bicycle. The bicycle has a black frame and a sign that reads 'Toulouse Métropole'. The background shows a building with blue shutters. The number '5' is prominently displayed in the top left corner.

5

RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

Toulouse Métropole a placé le développement durable au cœur du fonctionnement de la collectivité. L'action se porte aussi bien sur les achats que le financement, la consommation, que dans les relations à ses membres ou sa prise en compte dans l'organisation du travail.

SE FINANCER ET ACHETER PLUS DURABLE



La Métropole a changé ses modes de financement et fait évoluer ses achats, plus vertueux et au service du développement durable.

Administration exemplaire	Évolution 2021/2022	Évolution 2015/2022
Consommation d'énergie des bâtiments corrigée du climat (GWh)	-3 %	+95 %
Consommation d'eau des bâtiments (milliers m³)	-8 %	+52 %
Nombre de ramettes de papiers achetées	-7 %	-18 %
Nombre de journées de formation suivies par les agents	+31 %	-50 %
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	+109 %	+203 %
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap	-0,21 point de %	+1 point de %



UN BUDGET « VERT » EN EXPÉRIMENTATION

Le Budget Vert est une démarche d'analyse des dépenses sous le prisme de leurs impacts environnementaux. Cette analyse consiste en la cotation des dépenses budgétaires selon un code couleur, venant qualifier leurs effets sur l'environnement.

Toulouse Métropole expérimente la méthode Budget Vert sur l'axe « atténuation des gaz à effet de serre » en s'appuyant sur la méthodologie développée par l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE) : « l'évaluation climat du budget ».

Cette méthodologie a été construite par plusieurs villes et métropoles (Métropole de Lille, Métropole de Lyon, Eurométropole de Strasbourg, Ville de Lille et Ville de Paris) et a été soutenue par des partenaires financiers et techniques dont l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Le Budget Vert permet d'identifier les dépenses défavorables et les dépenses favorables à l'environnement et d'estimer la part de ces dépenses dans le budget de la collectivité.

L'exercice a vocation à être réitéré chaque année, l'objectif étant de réduire la part des dépenses défavorables et d'augmenter la part des dépenses favorables au fil du temps.

Cet exercice de visualisation sous un angle environnemental, du budget voté, constitue un outil d'aide à la décision pour les élus lors des arbitrages budgétaires.

Il s'agit également d'un outil d'amélioration continue pour la Métropole car il permet d'acculturer les services aux enjeux climatiques et environnementaux tout en identifiant les leviers d'action pour l'amélioration des projets.

L'exercice de Budget Vert a été mené sur le Budget Primitif 2023 de Toulouse Métropole. L'analyse a porté sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement, sur un périmètre comprenant le budget principal et quatre budgets annexes (eau, assainissement, GEMAPI et déchets). Un seuil d'analyse a été fixé à 150 000 €, ce seuil permettant d'analyser 96 % du montant du budget global de la Métropole.

ÉVALUATION DES DÉPENSES DE LA MÉTROPOLE À LA LUMIÈRE DE LEURS IMPACTS SUR LE CLIMAT (Analyse du budget primitif de 2023 - axe atténuation)

DÉFAVORABLE (67 M€)

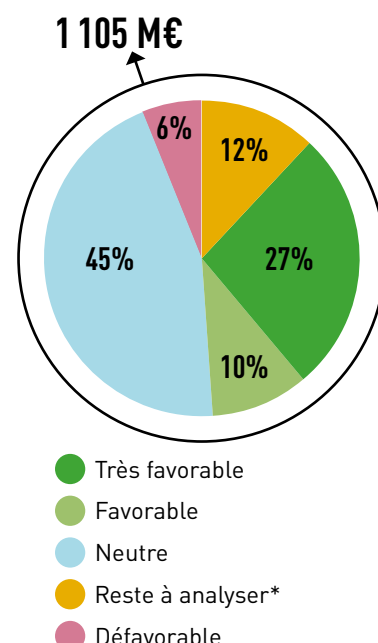
Artificialisation... **29M€**
Énergie fossile..... **11M€**
Voiries
voitures **9M€**
Véhicules
thermiques..... **6M€**
Rémunérations
défavorables..... **6M€**
Transport
aérien **1M€**
Autres dépenses
de montants
inférieurs..... **5M€**

FAVORABLE SOUS CONDITIONS (111 M€)

Transports
en commun
carbonés **38M€**
Valorisation
énergétique
des déchets..... **30M€**
Rémunérations
favorables..... **14M€**
Désimper-
méabilisation **7M€**
Rénovations
énergétiques **4M€**
Autres dépenses de
montants inférieurs **18M€**

TRÈS FAVORABLE (299 M€)

Modes doux et transports
en commun décarbonés... **217M€**
Rémunérations
très favorables **36M€**
Prévention et
recyclage des déchets **20M€**
Bâtiments à haute
performance énergétique.. **10M€**
Véhicules électriques..... **5M€**
Arbres **5M€**
Énergies renouvelables **2M€**
Autres dépenses de
montants inférieurs **4M€**



*méthodologie d'analyse inexistante ou manque de connaissance.



UN FONDS DE 10 M€ POUR SOUTENIR LES PROJETS DES COMMUNES

Le fonds de concours transition écologique fait partie des nouveaux dispositifs instaurés en 2022 et intégré à l'acte II du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) arrêté en octobre 2022. Ce dispositif vise à renforcer l'action métropolitaine en matière de transition écologique, par l'instauration d'un fond permettant de soutenir financièrement les communes membres dans leurs projets de transition écologique.

10 M€ seront alloués à ce fonds de concours sur la période 2022-2026 avec la création de montants plafonds par commune sur la base de groupes de référence définis lors du pacte métropolitain de l'habitat. Pour être éligible à ce fonds de concours, les projets devront répondre à l'un des critères suivants :

- Pour ce qui est des rénovations, le projet devra permettre la réalisation d'économies d'énergie,
- Pour ce qui est de la construction, le projet devra s'inscrire dans une démarche soucieuse de la préservation de l'environnement (utilisation de matériaux biosourcés, mise en place de dispositif d'économie d'énergie, label, respect des normes environnementales en vigueur, etc.),
- Production d'énergies renouvelables,
- Végétalisation ou désimperméabilisation,
- Projet agricole de territoire.

Le comité d'engagement d'avril 2023 a notamment donné un avis favorable à Aucamville, qui prévoit la construction d'un foyer municipal à

énergie positive avec des panneaux photovoltaïques et des pompes à chaleur. La Métropole participera au financement du projet à hauteur de 151 615 €. À Balma, le projet porté par la commune prévoit la création d'un théâtre de verdure dont l'objectif sera la création d'un îlot de fraîcheur en centre-ville permettant d'accueillir des animations de plein air. Celui-ci est financé à hauteur de 84 860 €. À Cugnaux, c'est la création d'un maraîchage visant à préserver les terres agricoles et naturelles qui sera soutenu à hauteur de 440 000 €.

À l'Union, des travaux de rénovation de plusieurs bâtiments de la collectivité vont être menés (le dojo, le gymnase, le logement d'urgence, la crèche collective et l'Hôtel de Ville) avec une priorité aux économies d'énergie. La Métropole participera au financement du projet à hauteur de 406 926 €. À Castelnau, une maison des associations sera édifée dans le cadre d'une opération de démolition-reconstruction d'un ancien bâtiment permettant d'améliorer la performance énergétique et d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment 50 000 € sont fléchés. À Bruguères, la construction d'un groupe scolaire comprendra trois classes maternelles et cinq classes élémentaires. L'utilisation de matériaux propres et efficaces en termes de couvertures et d'isolation, et l'installation de panneaux photovoltaïques sont prévus. La Métropole participera au financement du projet à hauteur de 150 000 €.

DES SOURCES DE FINANCEMENT PLUS DURABLES

La Métropole s'est engagée dans une démarche de diversification de ses sources de financements et d'accès à la liquidité avec notamment pour objectif d'émettre prochainement sur les marchés financiers. La Métropole entend également dans le même temps élargir ses sources de financements durables.

Sur le volet du financement bancaire classique, depuis 2020, les consultations bancaires conduites par la Métropole demandent systématiquement aux banques de formuler des offres de financements classiques et "verts".

Après le « prêt à impact » de 5 M€ contracté fin 2020 auprès de la banque Arkéa, Toulouse Métropole a souscrit, en 2022, un emprunt de

10 M€ auprès du Crédit Agricole adossé à une enveloppe « verte » de la Banque Européenne d'Investissement dédiée aux opérations de financement pour l'Eau et Assainissement. Un autre emprunt, de 15 M€, a été levé auprès de Crédit Mutuel (« financement vert » - privilège éco), toujours sur cette période.

Sur le volet des financements désintermédiés (marchés financiers), il est prévu d'avoir recours au marché obligataire pour venir émettre des obligations vertes, sociales et/ou durables à horizon 2024. Des échanges réguliers avec les banques d'investissements sont déjà entrepris et un travail en interne est déjà engagé.



DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Le schéma des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) est en place depuis 2 ans. Ses indicateurs montrent que le volume d'achats vers les structures de l'inclusion sociale (heures d'insertion, ESAT/EA/IAE) a dépassé les objectifs attendus, et que le développement des achats vers les ESS progresse, avec près de 600 structures partenaires.

Dans certaines familles d'achats, les marchés accompagnent le remplacement progressif de certains produits pour respecter la loi Antigaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

Dans la mesure du possible, les fournisseurs sont incités à mener des chantiers plus propres, encouragés sur du mobilier seconde vie, des

fournitures à base de matériaux recyclés... Le développement de l'économie circulaire se matérialise sur les vêtements de travail usagés des agents, où une expérimentation est menée.

L'empreinte carbone des flux logistiques de la Métropole va être prochainement mesurée, grâce à un outil dédié déployé courant 2023, sur les marchés de fournitures et services.

La limitation des perturbateurs endocriniens, des produits chimiques et des particules volatiles nocives pour les agents et usagers est une vraie préoccupation de santé publique pour les achats effectués par la Métropole. Toutes les prestations d'entretien des locaux sont désormais assurées avec des produits écolabellisés.



© DR



© DR



© DR



© DR



© DR



© DR



© DR



© DR

ZOOM

OBTENTION DU LABEL

« RELATIONS FOURNISSEURS ACHATS RESPONSABLES »

En décembre 2022, la Métropole a obtenu le Label Relations Fournisseurs Achats Responsables, décerné pour 3 ans par le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA). Il vise à distinguer les organisations, privées ou publiques, ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Le label est le premier et seul label reconnu par l'État en matière d'achats responsables. Il fera l'objet d'une vérification annuelle des questions ma-

jeures (indicateurs sociaux, formations internes, délai de paiement, pratiques déontologiques) et du respect du plan de progrès.

Ce label permet de revendiquer l'application des engagements de la charte Relations fournisseur et achats responsables, ainsi que la mise en œuvre des recommandations de l'ISO 20400, norme internationale sur les achats responsables.



ET AUSSI :

COMMENT LE SPASER PRIVILÉGIE LES ACTEURS DE L'ESS

Toulouse Métropole a intégré dans son SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables) un axe dédié à l'Économie Sociale et Solidaire, afin de développer les achats de la collectivité auprès d'entreprises de l'économie sociale et solidaire et de faciliter leur accès aux marchés

publics. Accompagnée par la Chambre Régionale de l'ESS et Synethic, la collectivité a mis en place une démarche de diagnostic, de définition d'un plan d'actions dédié et d'animation afin d'agir à la fois sur les leviers internes (sensibilisation, process, outils, sourcing) et externes (informations, outils, animation).

▶ REVOIR ET MODÉRER LES « CONSOMMATIONS » DE LA COLLECTIVITÉ

Consommer raisonnablement et faire des efforts continus en matière de sobriété marquent le quotidien des directions et des services de la collectivité.

Achat durable	Évolution 2020-2022	Évolution 2016-2022
Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics - mairie de Toulouse et Toulouse Métropole	+8 %	+24 %
Part des marchés notifiés avec une disposition environnementale (critère ou clause)	-4 points de %	+18 points de %
Achats vers le secteur protégé (insertion des personnes en situation de handicap ESAT/EA) en €	+31%	+2078 %



LE PLAN SOBRIÉTÉ, POUR CONSOMMER MOINS ET MIEUX

L'urgence d'agir face à la crise énergétique a conduit la collectivité à déployer 25 nouvelles mesures, pour amplifier la transition déjà en cours depuis 2014.

Des économies d'énergie immédiates ont été opérées dès l'hiver 2022, avec la baisse des températures intérieures des équipements publics et la limitation du chauffage des locaux occupés. De la même façon, le niveau de déclenchement de la climatisation l'été est relevé. La fréquence des rames du métro a été légèrement abaissée, et le téléphérique Téléo fermé à 22 h.

À plus long terme, une action est menée pour disposer d'équipements/logements plus sobres et développer les énergies vertes et durables.

Un effort important est concentré pour rénover les logements privés comme sociaux. Côté équipements publics, la rénovation s'accélère, tout comme le remplacement des éclairages énergivores par des LED.

Lorsque cela est possible, les bâtiments existants sont équipés de panneaux solaires. Pour toutes les constructions neuves de bâtiments publics de la collectivité, un dispositif de production d'énergie photovoltaïque sera installé, tout en privilégiant également le recours à la géothermie quand cela est possible. Ces bâtiments sont désormais à énergie positive (BEPOS).

Des ombrières solaires vont progressivement équiper les parkings (Zénith, Téléo) et des centres techniques (Tisséo, Atlanta, etc.). D'ici 2026, 19 bâtiments publics à énergie positive seront bâtis sur le territoire métropolitain.

Par ailleurs, La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, ouvre la voie aux collectivités pour pouvoir souscrire des contrats d'approvisionnement à long terme en énergie renouvelable (biogaz, photovoltaïque et éolien). Cette opportunité permettra de se protéger des envolées des prix de marché, une meilleure planification budgétaire et d'apporter un soutien au développement de projets locaux.





© DR

DES FLOTTES DE VÉHICULES ET DES DÉPLACEMENTS OPTIMISÉS



Dans un souci d'exemplarité et suite à la mise en place de la zone à faibles émissions, la collectivité s'engage dans un ambitieux programme de verdissement de la flotte.

Le premier volet a consisté à renouveler un maximum de véhicules sur 2022 : tous les véhicules portant la vignette Crit'air non classés, 5 et 4 ont fait l'objet d'une commande de renouvellement. Les efforts sont poursuivis sur 2023 avec les vignettes Crit'air 3, soit le renouvellement de 600 véhicules d'ici fin 2023.

L'achat de véhicules peu émissifs est favorisé avec l'acquisition soit de véhicules électriques, hybrides ou au Gaz Naturel Compressé. Pour la collecte des déchets, l'achat d'une benne à

ordures ménagères électrique 20 m³ 26T a été réalisé.

Le deuxième volet du programme soutient des projets innovants comme l'hydrogène. Un marché est en cours de passation pour quatre véhicules (1 benne à ordures ménagères, 2 fourgons et 1 balayeuse). L'expérimentation « rétrofit » pour un fourgon diesel au gaz sera élargie.

Parallèlement, une étude d'optimisation de l'utilisation des véhicules a été lancée pour développer la mutualisation pour des engins techniques et proposer des solutions alternatives au « tout véhicule ». La volonté est d'offrir de nouveaux services de déplacements aux utilisateurs, plus économiques, plus respectueux de l'environnement sans dégrader le travail dans les services.



© DR

ET AUSSI :

LE VÉLO CARGO POUR LE COURRIER

Pour diminuer l'empreinte carbone des services, un vélo cargo électrique aménagé à l'atelier du Raisin, achemine parapheurs, courrier, colis et fournitures de bureau entre les sites communautaires. Le vélo dispose de 70 km d'autonomie.



LES ÉCONOMIES RÉALISÉES AVEC LE PLAN PAPIER

La Direction des Moyens Généraux déploie une nouvelle solution d'impression et de numérisation qui est une des composantes du Plan papier de la collectivité sur son volet « réduction des impressions ». Depuis avril 2021, les sites de Valade, Daurade, Marengo Boulevard et Marengo Ovale ont été déployés. Aujourd'hui, plus d'une dizaine de site dispose de cette modernisation des équipements d'impression.

Une première étude, sur les 4 sites initialement équipés, permet de montrer les économies réalisées sur un an : 5739 ramettes de papier, 57390 kWh et 499 m³ d'eau.

Pour rappel, l'ambition est de réduire la consommation de papier de 50 % d'ici 2025, de généraliser le tri des papiers et emballages et d'augmenter l'utilisation de papier recyclé.

ET AUSSI :

ORDINATEURS ET TÉLÉPHONES RECONDITIONNÉS

Depuis l'an dernier, le remplacement des PC en fin de vie se fait avec des PC reconditionnés. La même politique est suivie, s'agissant de la fourniture de smartphones. Un suivi particulier des PC reconditionnés est réalisé, pour s'assurer qu'ils ne génèrent pas une incidentologie particulière et plus importante en nombre.

▶ LES DIMENSIONS « DÉVELOPPEMENT DURABLE » DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

La transition écologique amène une évolution de nombreux métiers et incite chacun à changer sa pratique. La collectivité accompagne ce mouvement de fond.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU TRAVAIL, ÉTUDE DES IMPACTS

Démarré début 2022, un travail de recherche (thèse) se poursuit au sein du pôle santé et qualité de vie au travail. L'objectif est d'étudier les impacts de la transition écologique sur les organisations du travail et les pratiques professionnelles des métiers concernés.

La gouvernance et les circuits de décisions en matière d'écologie au sein de l'administration sont notamment étudiés. Deux cas d'usage sont accompagnés, pour l'évolution du tri des déchets sur la voirie et la mise en place du tri des biodéchets dans les écoles. L'enjeu est d'embarquer les managers de proximité dans la conduite du changement.



VERS UN PLAN DE FORMATION SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le pôle santé et qualité de vie au travail est plus globalement chargé d'accompagner la transition écologique de l'administration, et la démarche d'exemplarité. Un groupe de travail se réunit mensuellement depuis octobre 2022.

Un plan pluriannuel de formation à la transition écologique à destination de tous les agents sera prochainement lancé. Le dispositif s'articule autour de trois axes complémentaires : comprendre, se projeter, agir.



ET AUSSI :

UNE NOUVELLE INSTANCE POUR LA « RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS »

Depuis le 12 mai 2023, une nouvelle instance de dialogue social chargée de la Responsabilité des Organisations est en place. Elle est chargée de suivre l'avancement de l'administration dans la prise en compte des enjeux de développement durable. Elle se réunira à minima 3 fois par an.

Par ailleurs, l'administration, en lien avec les représentants des personnels, a fait le choix de créer une formation spécialisée couvrant le champ thématique de la Responsabilité Sociétale des Organisations.

ET AUSSI

LE PLAN DE MOBILITÉ DES AGENTS ACTUALISÉ



Le Plan de mobilité des employés concerne le personnel de la collectivité. Il a pour objectif de rationaliser l'organisation des déplacements domicile-travail des employés et ceux liés à l'activité de la collectivité. Des mesures concrètes sont ainsi prises pour développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, plus respectueux de l'environnement comme la marche, le vélo, les transports en commun, le

covoiturage, les véhicules propres. Il se traduit notamment par une participation financière de la collectivité aux diverses formules d'abonnements (transports en commun, vélo, covoiturage) souscrits par les agents pour les déplacements domicile-travail. En 2022, 75 agents ont fait réviser leurs vélos grâce aux ateliers de révision sécurité qui se sont tenus à Marengo, Valade, Sept Deniers et Sang de Serp.

► INTÉGRER LES MÉTHODES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ACTIVITÉ

La démarche participative et la coconstruction sont encouragées, afin d'enraciner les politiques publiques sur le terrain.

LA PLATEFORME « JE PARTICIPE » DEVIENT MÉTROPOLITAINE

Pour construire la ville de demain avec les citoyens et rendre son action plus efficace, la Mairie de Toulouse a mis en place, dès 2018, une plateforme numérique participative. Cet outil permet aux habitants de prendre connaissance des projets et de participer aux différentes consultations.

Plus de 70 consultations ont été publiées en 2022. Cette année, la plateforme jeparticipe.metropole.toulouse.fr est devenue métropolitaine et permet à présent à l'ensemble des communes de la métropole de s'en saisir, en complément de leurs actions de participation déjà existantes sur le territoire.

PLUSIEURS ENQUÊTES ET CONSULTATIONS D'HABITANTS MENÉES

En 2022, dans le cadre du programme annuel d'évaluation de ses politiques publiques, Toulouse Métropole a mené l'évaluation du renouvellement urbain sur le site de la caserne Niel, en consultant les habitants et usagers des quartiers Saint-Agne et Empalot ainsi que les acteurs qui ont contribué à construire ce nouveau quartier. Elle a également réalisé l'évaluation de la perception des services déchets par les habitants de la Métropole.

En parallèle, Toulouse Métropole a réalisé une enquête auprès des habitants des 37 communes sur la propreté de l'espace public. L'enquête en ligne sur la satisfaction des usagers des démarches en ligne proposées par la collectivité, débutée en 2021, s'est poursuivie. Au total, 8 224 habitants ont été consultés en 2022 dans le cadre des évaluations et enquêtes de la métropole de Toulouse.



© DR



LES ATELIERS 2 TONNES, POUR LES ÉLUS ET LES AGENTS

Fin mars 2023, le service communication interne a proposé des ateliers « 2 tonnes » aux Directeurs. rices, et Directeurs. rices généraux, dans le cadre d'un de leur séminaire. Cet outil de sensibilisation aux enjeux climatiques a été adapté en une version locale prenant en compte les enjeux du territoire toulousain. Afin de mettre en œuvre plus largement encore les prochaines étapes du plan de formation « transition écologique », un réseau d'animateurs ateliers 2 tonnes est en cours de constitution au sein de l'administration.

Ce réseau intégrera le réseau des Formateurs Internes de la Mairie et de la Métropole (FIMM). Il sera animé avec le concours et l'expertise du CODEV. Certaines directions volontaires organisent déjà des ateliers, pour sensibiliser leurs agents.

Ce même « serious game » est déployé auprès des élus de la Métropole. Un premier groupe d'élus a réalisé un atelier « test » en octobre 2022. Les élus présents ont tous validé l'intérêt de l'atelier 2 tonnes et confirmé le souhait de le déployer auprès de tous les élus de la Métropole.

Pour ce faire, un calendrier de déploiement a été validé pour le premier semestre 2023. Six ateliers ont eu lieu au siège de la Métropole, auxquels les élus métropolitains ont été invités à s'inscrire librement par un courrier du Président. De plus, quatre ateliers délocalisés ont été organisés dans une commune de chaque pôle territorial périphérique : Villeneuve-Tolosane, Balma, Castelnau et Blagnac. Les invitations pour ces quatre ateliers ont été envoyées par le Codev auprès des maires des communes de chaque pôle territorial, en les invitant à les diffuser à l'ensemble de leurs conseils municipaux respectifs.

À ce jour, un total de 101 élu-es ont déjà participé à un atelier, dont 60 métropolitains et 41 communaux. Ces ateliers sont financés par le Plan Climat de la Métropole.



© DR

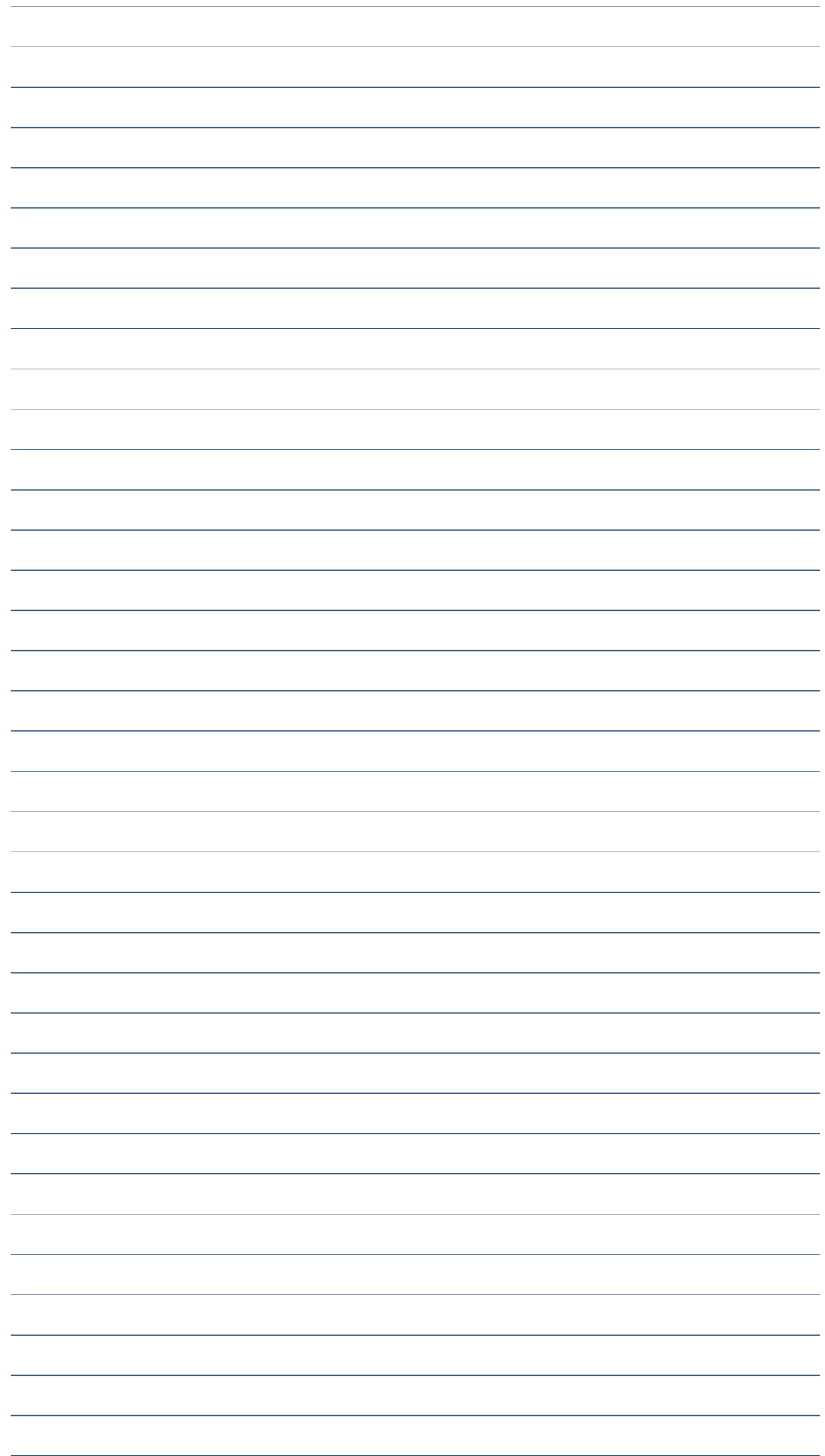
INDICATEURS THÉMATIQUES ANNUELS

THÉMATIQUE	INDICATEUR	2020	2021	2022
Qualité de l'air (Source Atmo Occitanie)	Habitants exposés de façon chronique à des dépassements de valeurs limites sur les NO2 (nombre d'habitants)	900-1 500	1 550-2 500	1 200-2 200
Logements (Source Toulouse Métropole)	Rénovations énergétiques (nombre de logements rénovés/an)*	2 356	4 050	4 108
	Logements construits post RT 2012 (nombre de logements)	4 547	5 244	3 586
Mobilité (Sources Tisséo et Toulouse Métropole)	Déplacements en transport en commun (en millions)	85,5	102,6	125,7
	Réseau cyclable vélo (en km, hors réseau vert)	663	672	716
EnR (Sources Toulouse Métropole et ODRÉ)	Énergie livrée en sous-station par les réseaux de chaleur (Gwh/an)	236	268	238
	Production photovoltaïque des installations raccordées au réseau (hors installations en autoconsommation totale) (GWh/an)	42,6	65,8	70,1
Déchets économie circulaire (Source Toulouse Métropole)	Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) (% par rapport à 2010)	-6	-6	-11
	Taux de valorisation matière (%)**	43	42	44
Surfaces agricoles (Source Vigifoncier Occitanie)	Perte de surface de foncier agricole (Ha/an)	-137	-142	-95
Exemplarité de la collectivité (Source Toulouse Métropole)	Consommation énergétique des bâtiments patrimoniaux (corrigée du climat) (GWh/an) <i>(correctif 2021)</i>	38,8	39,9	38,9
	GES émis par le parc automobile de la Métropole et de la Ville (Teg CO ₂)	ND	9 451***	9 694

* PIG parc privé + rénovations du parc public + guichet unique + RenovOccitanie + estimation des rénovations non accompagnées

** Tonnages collectés issus de la collecte sélective + tonnages d'ameublements recyclés + tonnages textiles recyclés + déchets verts compostés + mâchefers et métaux valorisés issus de l'incinération des OMR + matériaux non dangereux issus des déchèteries

*** Estimation revue avec un nouvel outil de calcul mis en place en 2022



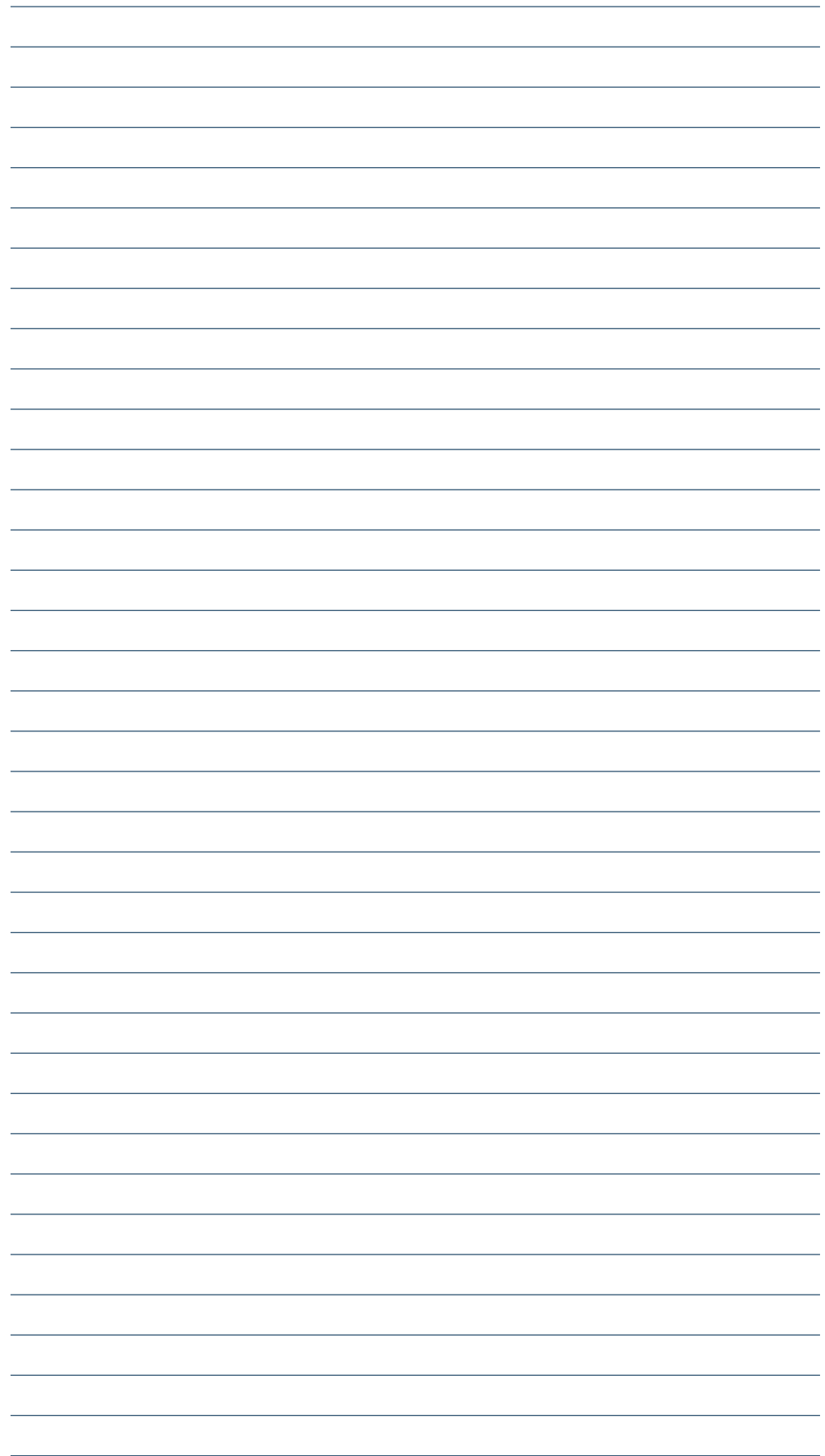


Sources :

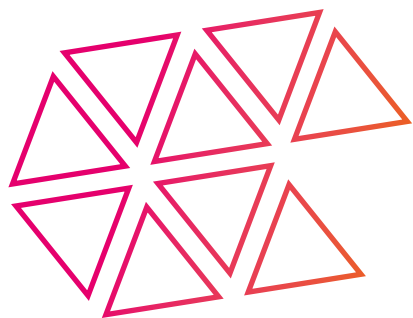
Toulouse Métropole en Chiffres 2023
Contributions des services INSEE

Photos : Bernard Aïach, Joachim Hocine, Frédéric Maligne, Patrice Nin,
Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole

Septembre 2023



Toulouse Métropole
Direction Environnement Énergie



toulouse
métropole